

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE MME MUGUETTE JACQUAINT

1. **Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure** (p. 2).
2. **Loyauté et équilibre des relations commerciales.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2).
3. **Sommet européen de Florence.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2).  
M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes ;  
MM. Jean-Yves Le Déaut,  
Patrick Hoguet,  
Jean-Pierre Chevènement, Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne,  
Mme Nicole Catala,  
M. Jean-Claude Lefort.
4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 19).
5. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 20).
6. **Organisation de la discussion du projet de loi de finances pour 1997** (p. 20).
7. **Sommet européen de Florence.** – Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 20).  
  
M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.  
  
M. Léo Andy,  
Mme Nicole Ameline,  
MM. Georges Hage, François Guillaume.  
  
M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.  
  
Clôture du débat.
8. **Ordre du jour** (p. 32).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE

DE Mme MUGUETTE JACQUAINT,

### vice-président

**Mme le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures trente.*)

1

## PRISE D'ACTE DU DÉPÔT D'UNE MOTION DE CENSURE

**Mme le président.** Conformément à l'article 153 du règlement, j'informe l'Assemblée que M. le président a reçu le 15 juin 1996, à onze heures quarante-cinq, une motion de censure déposée par M. Laurent Fabius et M. Alain Bocquet et quatre-vingt-treize membres de l'Assemblée (1), en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

La motion de censure a été notifiée au Gouvernement et affichée.

En application de l'article 154 du règlement, la date de la discussion de cette motion de censure sera fixée par la conférence des présidents qui se réunit ce matin.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-quinze signatures suivantes : MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Roger-Gérard Schwartzberg, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Mme Frédérique Bredin, MM. Jacques Brunhes, Pierre Carassus, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri D'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Maurice Depaix, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Pierre Forgues, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gayssot, André Gerin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Mmes Mugnette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeu, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Mme Véronique Neiertz, MM. Michel Pajon, Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Jean-Marc Salinier, Georges Sarre, Gérard Saumade, Henri Sicre, Bernard Seux, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Patrice Tirolien, Daniel Vaillant, Emile Zuccarelli.

2

## LOYAUTÉ ET ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**Mme le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 14 juin 1996

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

3

## SOMMET EUROPÉEN DE FLORENCE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur le sommet européen de Florence et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.** Madame le président, monsieur le président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, mesdames, messieurs les députés, comme c'est désormais la tradition, le Gouvernement vous présente

aujourd'hui, quelques jours avant le Conseil européen de Florence, qui se tiendra les 20 et 21 juin, les sujets qui seront à l'ordre du jour de cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement.

Ces sujets sont au nombre de quatre : l'emploi ; la Conférence intergouvernementale ; l'union économique et monétaire ; les questions liées aux affaires intérieures et à la justice, en particulier Europol et à la lutte contre les trafics de drogue.

A l'heure où je vous parle, il est cependant un cinquième sujet qui n'était pas prévu à l'origine mais qui risque fort de dominer le Conseil : il s'agit bien évidemment de la crise de l'encéphalite spongiforme bovine. La présidence italienne avait envisagé de ne consacrer à ce sujet qu'un court moment. Il est cependant probable qu'il occupera les chefs d'Etat et de gouvernement plus longtemps, car il concerne également, au-delà des questions prioritaires de santé publique et des questions liées à l'avenir de la filière bovine et au sort des éleveurs, le fonctionnement des institutions, compte tenu du comportement de blocage adopté, jusqu'à aujourd'hui, par le Royaume-Uni.

A ce stade, je rappellerai simplement où nous en sommes : l'exigence du Royaume-Uni d'un accord-cadre permettant de lever l'embargo sur les bovins britanniques ne sera pas satisfaite, et cela indépendamment des menaces de blocage du fonctionnement de l'Union, aussi longtemps que, notamment, un plan d'éradication satisfaisant de la maladie au Royaume-Uni n'aura pas été approuvé par les Quinze. Or un tel accord n'existe pas encore. Le comité vétérinaire qui s'est réuni le 14 juin à Bruxelles a estimé que le texte présenté par le Royaume-Uni était incomplet. La France ne pourra accepter qu'un plan d'éradication complet, précis et contrôlable.

Notre position, ou nos exigences, gagnent, me semble-t-il, du terrain au sein de l'Union européenne. Hier, à l'occasion du conclave des ministres des affaires étrangères à Rome, auquel je participais, le président de la Commission a annoncé des propositions qui reprennent nos exigences sanitaires : tout accord cadre doit passer par l'acceptation préalable d'un plan d'éradication satisfaisant, présentant notamment toutes – je dis bien toutes – les garanties scientifiques et sanitaires. Si le Royaume-Uni se rallie sans ambiguïté à cette approche – ce qui au stade actuel n'est ni exclu ni acquis – une stratégie cohérente d'éradication et de prévention de la maladie pourra enfin être mise en place par l'Union européenne, sous un contrôle scientifique et vétérinaire permanent.

Je saisis cette occasion de rappeler que le Gouvernement a un seul objectif, la santé publique et la protection des consommateurs, et une seule méthode, la transparence. Comme le Premier ministre, Alain Juppé, l'a précisé lui-même, nous resterons vigilants et nous ne prendrons pas de risques.

Enfin, vous le savez, il n'y a eu, à ce jour, aucune levée de l'embargo : la décision de la Commission sur trois produits – semences, suif et gélatines – n'a été prise qu'à des conditions très strictes, notamment la possibilité de vérifier les processus de fabrication de ces produits ; il faudra donc plusieurs mois pour que cette décision soit appliquée effectivement.

Il m'est difficile aujourd'hui d'aller plus loin. Je peux vous assurer d'une chose : la protection de la santé des citoyens français restera l'unique souci de Jacques Chirac à Florence, et si nous devons faire preuve de solidarité

vis-à-vis d'un pays de l'Union, ce ne sera pas au prix d'un risque pour les citoyens et les consommateurs français.

Reste la situation souvent dramatique dans laquelle de nombreux éleveurs ont été plongés, depuis quelques semaines, en raison de cette crise. En recevant hier le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, le Président de la République a, là encore, clairement dit qu'il poserait le problème avec fermeté à Florence, et je crois que nous pouvons lui faire confiance.

J'en viens aux thèmes qui sont à l'ordre du jour du Conseil européen, et tout d'abord l'emploi, plus largement la dimension humaine et sociale de l'Europe. Vous le savez, au Conseil européen de Turin, à l'initiative de la France, un groupe de haut niveau a été mis en place pour travailler sur les propositions contenues notamment dans le mémorandum sur le modèle social européen présenté par le Premier ministre.

L'Europe, par son histoire, a développé, sous l'impulsion du mouvement social et syndical, un véritable modèle dans lequel l'Etat garantit la cohésion sociale et qui se caractérise à la fois par le dialogue social, qu'il faut encore renforcer, et par une protection sociale, qu'il faut préserver.

Ce modèle est un atout pour l'Union dans un contexte de mondialisation de l'économie, alors même qu'elle s'ouvre chaque jour un peu plus à ses partenaires.

Le mémorandum a ouvert de nombreuses pistes.

Tout d'abord celle de l'emploi, qui doit être désormais – c'est une demande de la France – la « première priorité de l'Union ». Avec plus de 18 millions de citoyens européens au chômage, l'emploi doit être le critère déterminant de toutes les initiatives, de toutes les dépenses, de toutes les propositions de l'Union. Les réseaux transeuropéens, la recherche, le développement, la société de l'information et l'aménagement du temps de travail traduisent concrètement cette priorité. Elle doit non seulement « imprégner » les décisions des chefs d'Etat et de gouvernement, mais encore se diffuser dans le travail de tous ceux – ministres, fonctionnaires nationaux ou communautaires, partenaires sociaux et économiques – qui contribuent à la construction de la maison européenne.

Une deuxième piste consiste à donner ou à redonner à l'Europe sa dimension humaine, j'allais dire humaniste. Cela exige d'abord une mobilisation renforcée pour mieux protéger la jeunesse contre le fléau de la drogue. Il faut progresser dans la voie de l'harmonisation des législations nationales, tout en menant parallèlement des opérations de prévention, d'information et de sensibilisation.

Cette dimension humaine concerne aussi la formation des jeunes et la lutte contre l'exclusion.

Nous souhaitons enfin l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux du citoyen européen, comportant notamment le droit d'accès aux services publics.

Troisième piste : développer partout le dialogue social. C'est ce dialogue qui, par une association plus étroite des partenaires sociaux, permettra de dégager de nouvelles voies en faveur de la création d'emplois, notamment grâce au temps partiel et à l'aménagement du temps de travail. Ce dialogue doit favoriser l'échange d'expériences menées dans chacun des pays de l'Union. J'ai moi-même observé, au poste où je me trouve depuis un an, l'insuffisance de la confrontation en matière d'expérimentation sociale. Peut-être manque-t-il un lieu – j'avais évoqué l'idée d'un observatoire des politiques sociales et de

l'emploi – où syndicalistes, patrons et experts feraient le point et la synthèse, avant de les diffuser, des lois, des expériences, des initiatives lancées sur le terrain en matière de dialogue et d'emploi.

Quatrième piste : intégrer le protocole social au corps même du traité. C'est ainsi que l'on donnera une base juridique commune au modèle social européen.

Enfin, il faut affirmer la dimension sociale de l'élargissement. Alors que se profile à l'horizon l'adhésion d'une douzaine de pays : les nouvelles démocraties d'Europe centrale, orientale ou baltique, ainsi que Chypre et Malte, on ne pourra réaliser un vaste espace européen sans y inclure la dimension sociale. A Florence, la France demandera que l'Union tout entière engage une vraie réflexion sur ce point.

Telles sont les pistes ouvertes par le mémorandum qu'a présenté la France. Et depuis Turin, nous avons progressé sur l'ensemble de ces objectifs.

Ainsi, le président de la Commission a présenté, il y a quelques jours, un « pacte de confiance », destiné à établir une « stratégie cohérente » commune aux institutions européennes, aux gouvernements et aux partenaires sociaux « afin de lutter plus efficacement contre le chômage », et qui propose le maintien du cap sur la monnaie unique, l'adoption de nouvelles initiatives communautaires – réseaux transeuropéens, recherche, plan en faveur des petites et moyennes entreprises – et la mobilisation des acteurs européens. Ce pacte complète le mémorandum en détaillant les mesures concernant l'emploi.

De même, tous nos partenaires – à l'exception du Royaume-Uni, mais cela ne nous surprend pas – sont aujourd'hui favorables à l'insertion du protocole social dans le corps du traité.

Enfin, la présidence italienne a bien accueilli les orientations du mémorandum, que lui a présenté l'envoyé spécial du chef de l'Etat, René Lenoir, ancien ministre, dans le cadre d'une mission qui l'a conduit également dans d'autres pays. La présidence italienne a organisé les 14 et 15 juin une conférence tripartite sur l'emploi qui a dégagé des orientations sur l'insertion des jeunes, la formation professionnelle continue, la flexibilité du marché du travail et, enfin, à la demande de la France, sur une meilleure utilisation des fonds structurels, avec une priorité en faveur des initiatives qui soutiennent l'emploi. Tous ces thèmes figurent dans le pacte de confiance de la Commission et dans notre mémorandum.

La future présidence irlandaise a inscrit au titre de ses priorités – et elle y travaillera ardemment, nous le savons – l'emploi et la lutte contre la drogue. Elle insistera également sur l'insertion des jeunes et la lutte contre l'exclusion.

Sur tous ces sujets, la France entend que l'Union adopte une approche pragmatique et volontariste, en ciblant son action sur les propositions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre institutionnel existant.

J'en viens au deuxième thème inscrit à l'ordre du jour de Florence : la Conférence intergouvernementale, qui a débuté à Turin le 29 mars et qui est conduite par des représentants de chacun des gouvernements, sous l'autorité des ministres des affaires étrangères. Je dois d'ailleurs, à cette occasion, excuser Hervé de Charette, qui se trouve en mission officielle au Japon.

J'ai l'honneur d'être le représentant de notre pays, dans la « cale » ou la « soute » de cette négociation, pour laquelle nous nous sommes déjà réunis neuf fois une journée complète.

Peut-on dire que cette négociation a mal débuté ? Je ne le crois pas. La vérité est plutôt qu'elle n'a pas vraiment commencé.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Est-ce mieux ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.**

Peut-on dire pour autant que ce temps a été perdu ? Je ne le crois pas non plus. Pendant deux mois et demi, au rythme de ces neuf réunions de négociation, plus trois réunions ministérielles, le temps a été bien utilisé. Chacun s'est exprimé sur les sujets du mandat de Turin et a pu expliquer, sujet par sujet, où se trouvaient ses exigences et quelles étaient ses capacités de négociation. Nous avons maintenant une photographie précise et objective de ce que pensent les quinze pays, la Commission et aussi le Parlement européen, que nous entendons régulièrement.

La négociation doit maintenant commencer, après cette phase d'observation qui a permis d'identifier les « points durs », mais qui ne peut se prolonger sans faire courir le risque de l'enlèvement.

Je me suis attaché, comme le Gouvernement s'y était engagé, et je crois que c'est une première, à rendre compte à l'Assemblée nationale, en continu et presque en temps réel, des travaux de cette négociation. Chaque mois, je me suis rendu devant la commission des affaires étrangères et devant la délégation pour l'Union européenne, que préside Robert Pandraud. Je continuerai ainsi, en tant que négociateur, à venir personnellement vous dire où nous en sommes, mais aussi vous écouter, comme je l'ai fait la semaine dernière encore, sur les points qui vous préoccupent. Ce qui est dit dans vos commissions et dans cet hémicycle est entendu et compris par le Gouvernement, qui peut en faire son profit dans la suite de la négociation.

S'agissant des travaux eux-mêmes, on peut trouver de nombreuses raisons à cette relative inertie, qui semble caractériser beaucoup de nos partenaires jusqu'à présent. L'une des raisons principales paraît être le manque de perspective de cette négociation : quel est l'objectif de la conférence intergouvernementale ? Ou est le projet européen ?

Le Conseil européen de Turin avait permis de dégager des objectifs assez précis pour la négociation : améliorer la participation des citoyens à la construction européenne ; adapter les institutions au futur élargissement ; enfin, doter l'Union européenne d'une véritable politique extérieure. Mais au-delà des mots ou des intentions, la peur du changement domine encore en Europe, et la crise de la « vache folle » n'arrange rien, renforçant au contraire en ce moment les tentations du « chacun pour soi ».

Voilà pourquoi les débats des chefs d'Etat et de Gouvernement seront importants le week-end prochain : le Conseil européen doit relancer ou lancer la négociation dans la réalité, en donnant à la conférence le mandat d'accélérer ses travaux sur les points clés. Il faut qu'à cette occasion nos partenaires comprennent ce qui est vraiment en jeu : faire de l'Union européenne une puissance politique.

Telle est bien la vraie question, celle que je n'ai cessé de poser depuis deux mois et demi à chacune des réunions de négociation : que voulons-nous faire de l'Union européenne au XXI<sup>e</sup> siècle ? Voulons-nous en faire une puissance politique, ou nous contenterons-nous d'en rester à un supermarché, parachevé dans quelque temps – le plus vite possible – par la monnaie unique ? Supermarché

ou puissance politique, telle est la question et, selon la réponse que l'on apporte, les conséquences sur les institutions ne seront pas les mêmes.

D'autant que l'ambition politique peut se réaliser de différentes manières. D'abord dans l'Union, tous ensemble. C'est ce que souhaite la France, à condition de procéder aux réformes institutionnelles nécessaires. Mais aussi en dehors de l'Union, à quelques-uns, si nous n'avions pas le courage de faire lesdites réformes.

Enfin, et cette hypothèse n'est pas totalement écartée, il peut ne pas y avoir d'ambition politique. La volonté serait d'en rester à ce supermarché, construit patiemment et avec ténacité depuis 45 ans, le marché unique. Dans ce cas, personne ne pourra se plaindre si, au XXI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir en Europe est exercé par d'autres, notamment par les Etats-Unis. Qui ne se souvient que, dans le passé, nous avons souffert de voir que les pays de l'Union européenne en étaient quelquefois réduits à faire la politique de sous-traitance ou le service après-vente des Américains sur notre propre continent ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est pour cela que vous réintégrez l'OTAN !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Voulez-vous que l'Union européenne soit une puissance politique ? Telle est bien la vraie question à laquelle la France, sous l'autorité du Président de la République, répond : oui. La France veut et fera en sorte, avec ses partenaires, d'abord avec l'Allemagne, mais pas seulement avec elle, que l'Union européenne devienne une puissance politique au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous en aurons l'occasion lors de la Conférence intergouvernementale.

Pour notre pays, cet objectif comporte trois dimensions.

Premièrement, nous sommes prêts à favoriser la naissance de vraies actions de politique étrangère et de sécurité commune. Mais accepter cet objectif, c'est accepter les implications institutionnelles qu'il entraîne. D'abord, le Conseil européen doit être consacré dans son rôle d'impulsion et de décision pour l'action extérieure et la défense. Ensuite, un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, la voix et le visage de l'Union, doit être nommé par le Conseil européen, pour suivre la mise en œuvre de ces actions communes et animer le centre d'analyse et de planification dont l'Europe doit se doter, car il importe de faire en sorte que les diplomates travaillent quotidiennement ensemble, et pas seulement lorsqu'il y a une crise ou une secousse. Enfin, il faut reconnaître la capacité pour quelques Etats membres d'aller plus loin et plus vite au nom de tous sur certaines actions ; c'est ce que nous appelons les coopérations renforcées dans l'Union.

Deuxièmement, pour lutter contre les grands fléaux modernes que sont le trafic de drogue, la corruption internationale, le grand banditisme, le terrorisme, mais aussi pour mieux agir sur d'autres terrains – je pense aux nouveaux défis de l'immigration – la France est prête, au nom de l'efficacité, à adopter une réponse commune et parfois communautaire. Mais nous mettons à cette évolution deux conditions : que le droit d'initiative soit bien partagé sur ces sujets entre le Conseil des ministres et la Commission, et que les Parlements nationaux, qui possèdent de vraies compétences, dans tous les sens du mot, sur ces sujets liés à la sécurité des citoyens et à leurs libertés, soient consultés, écoutés, associés.

Troisièmement, plus globalement, la France veut faire de l'Union la colonne vertébrale de l'organisation du continent européen réunifié, avec plusieurs dimensions :

économique, monétaire, politique, culturelle. Mais à coup sûr, cette colonne déjà fragile à quinze n'aurait plus aucune force à vingt ou vingt-sept si nous ne modifions pas préalablement les institutions, en les rendant plus légitimes et plus efficaces.

Cela a des conséquences sur le nombre de commissaires. Il faut que la Commission, plus resserrée et avec un président doté d'une vraie autorité sur les membres de la Commission, retrouve son caractère collégial. Cela a des conséquences aussi sur la pondération des voix au Conseil et l'usage de la majorité qualifiée. Il faut que ces institutions soient véritablement capables de résoudre – et pour l'instant, les citoyens n'en ont pas le sentiment – les problèmes de la vie quotidienne liés à l'emploi, à la paix, aux droits de l'homme, à la sécurité, afin de construire cette Europe humaniste et sociale que le chef de l'Etat a appelée de ses vœux dès son entrée en fonctions.

Mesdames, messieurs les députés, sur ces objectifs ambitieux pour l'Europe, la France n'est pas seule. L'Allemagne, mais aussi d'autres Etats membres, partagent notre ambition. C'est bien cette ambition politique partagée qui peut être, qui sera le moteur de la Conférence intergouvernementale.

La toute récente réunion ministérielle de l'OTAN a montré, sous l'impulsion du Président de la République, qu'une identité européenne de défense est désormais possible, alors que, au même moment, le passage à la monnaie unique consacrera l'intégration européenne en matière économique et financière. C'est donc bien maintenant la capacité politique de l'Union qui reste à démontrer à l'occasion de la Conférence intergouvernementale, une occasion peut-être unique, que l'Union ne doit pas laisser passer.

Quarante-cinq ans après que l'on a commencé l'Europe économique, financière ou technique, nous sommes à un tournant, d'abord parce que nous allons nous élargir aux peuples qui sont revenus dans le camp de démocratie, ensuite parce que les sujets sur lesquels l'Europe peut et doit intervenir aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes que ceux sur lesquels nous nous sommes engagés et avons travaillé ensemble depuis quarante-cinq ans.

Patiemment, difficilement, nous avons construit – et il sera bientôt parachévé – ce Marché unique où il était question de biens et d'argent, de tomates ou de machines-outils. Aujourd'hui, vous le voyez bien à travers les deuxième et troisième piliers, il s'agit non plus des marchandises, mais des citoyens dans leur capacité à vivre en paix ou en guerre, à être solidaires des régions qui nous entourent – je pense au bassin méditerranéen –, à circuler librement et en sécurité sur le continent européen.

Voilà, madame le président, mesdames, messieurs, qui justifie que sur ces sujets, nous fassions preuve d'imagination et d'innovation. C'est aussi ce qui justifie, je le redis une deuxième fois pour que les choses soient claires, la demande de la France, à partir d'une idée émise par votre assemblée, en particulier par Mme Catala et Mme Ameline que, d'une manière ou d'une autre – et nous avons proposé la création d'un haut conseil parlementaire et de la subsidiarité –, les parlements nationaux, sur ces sujets qui touchent aux citoyens et non plus aux marchandises, soient davantage écoutés et associés.

Dans cette négociation, nous n'oublions pas deux préoccupations particulières auxquelles la France tient, et d'abord le Président de la République, qui les rappelle souvent. L'une, je l'ai déjà évoquée, est celle des missions

de services publics, qu'il nous faut conforter et garantir à l'occasion de la conférence. L'autre, qui intéresse la France et, je le crois, toute l'Europe, en lui permettant d'être présente partout dans le monde, est celle des régions ultrapériphériques, c'est-à-dire de nos départements d'outre-mer et de nos territoires d'outre-mer, dont la place doit être reconnue et, là encore, confortée.

J'en viens au troisième thème de ce Conseil européen : l'union économique et monétaire.

Le Conseil européen de Madrid a véritablement posé les bases du passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire. C'est à Madrid que les chefs d'Etats et de gouvernement ont approuvé le scénario définitif et le calendrier du passage à la troisième phase de l'UEM et qu'ils ont choisi l'euro pour nommer la monnaie unique. Après Madrid et avant Dublin au mois de décembre, Florence sera pour l'union économique et monétaire une étape permettant de faire le point notamment sur l'état d'avancement des travaux qui ont été demandés aux ministres des finances de l'Union sur deux sujets essentiels : le nouveau système monétaire européen et la stabilité budgétaire.

Dans les deux cas, il est possible de dresser un bilan positif des travaux en cours.

La question du nouveau SME est bien évidemment primordiale puisque c'est dans ce cadre que s'articuleront l'euro et les devises nationales des pays qui ne seront pas passés à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Il y a aujourd'hui quasiment l'unanimité sur ce nouveau système monétaire européen. Le Royaume-Uni lui-même accepte l'économie générale d'un nouveau mécanisme dont le point d'ancrage serait l'euro comportant des cours pivots et des marges de fluctuation pour les autres devises avec des interventions obligatoires mais limitées de la Banque centrale. Au-delà de certains détails de ce mécanisme qui doivent encore être précisés, une question reste à propos du caractère obligatoire de l'adhésion à ce mécanisme. C'est à Dublin que seront prises les décisions définitives sur cette question, fondamentale pour les entreprises françaises. Comment, en effet, réussir la coexistence, pendant un certain temps, entre la monnaie unique, l'euro, et des monnaies nationales, sans pénaliser nos opérateurs ? Nous avons déjà beaucoup progressé sur ce point et il en sera pris acte à Florence.

S'agissant du mécanisme permettant d'assurer la pérennité de la stabilité budgétaire après le passage à la troisième phase de l'UEM, les travaux, là encore, ont progressé : une des pistes de réflexion consiste à renforcer les procédures d'ores et déjà prévues sur les déficits publics excessifs.

Enfin, comme tous les ans, un rapport sera remis au Conseil européen sur les grandes orientations des politiques économiques pour 1996 dans l'Union : ce rapport s'appuie toujours sur les orientations des années précédentes. Elles mettent l'accent sur la convergence et la nécessité d'une politique budgétaire saine permettant de favoriser l'emploi, et c'est clairement l'orientation qui a été choisie par la France.

Pour conclure cette présentation des travaux du Conseil européen de Florence, je voudrais évoquer les questions du troisième pilier.

Nous étions convenus à Cannes d'un délai d'une année pour trouver une formule de compromis permettant au Royaume-Uni d'approuver la convention Europol. Les travaux du Conseil « justice et affaires intérieures » ont permis de trouver un compromis acceptable pour tous, y

compris pour le Royaume-Uni à propos de ce point clé sur la compétence de la Cour de justice des Communautés européennes en matière préjudicielle.

Toutefois, nous risquons d'être victimes du blocage engagé par le Royaume-Uni à propos de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Le ministre anglais l'a confirmé hier, ce n'est que si la crise cessait que le Royaume-Uni pourrait lever sa réserve générale et donc approuver le compromis sur la convention Europol. Nous sommes attachés à cette Convention qui contribuera utilement au renforcement de la coopération policière entre les pays de l'Union, à laquelle elle donne enfin un cadre véritable.

La question de la drogue, que j'ai citée plusieurs fois, sera, elle aussi, évoquée à Florence, comme elle l'a été à Madrid à l'initiative de Jacques Chirac.

Un rapport avait été demandé à Madrid aux experts sur deux volets : d'abord, la définition d'action précises opérationnelles et coordonnées pour lutter contre la drogue ; ensuite, l'éventuelle harmonisation des législations.

Comment, en effet, concevoir un espace de liberté et de sécurité au niveau européen alors que les législations et les pratiques sont aussi différentes d'un pays à l'autre ? Le Gouvernement a clairement fait de la lutte contre la drogue une de ses priorités sur laquelle nous sommes mobilisés à tous les niveaux. Au niveau national, d'abord, avec la répression, mais aussi la prévention. Mme de Veyrinas, qui vient d'être nommée à la présidence de la mission interministérielle sur la drogue, mènera désormais en la matière une action générale. Au niveau bilatéral, ensuite, avec le groupe de travail, qui progresse – et il était temps ! – avec nos partenaires des Pays-Bas, et à l'intérieur de l'espace Schengen. Au niveau communautaire, où il faut agir plus et mieux ensemble.

Enfin, l'Europe doit agir à l'extérieur de notre continent, dans les pays producteurs de la drogue.

J'étais, il y a quelques semaines, avec les autres ministres européens en Bolivie pour rencontrer des représentants d'autres pays de cette région d'Amérique du Sud, qui, nous le savons, produit beaucoup de drogue. Il faut connaître les chiffres : rien qu'en Bolivie, 5 000 hectares de plantation de coca produisent, après transformation, 42 tonnes de cocaïne qui représentent, pour les trafiquants, un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars. Il importe donc de faire la balance entre l'argent que nous pourrions apporter, nous, Européens, pour la reconversion des zones rurales productrices de coca et ce que rapporte ce trafic. Car, s'il faut, bien sûr, réprimer et casser les trafics de drogue, il faut bien aussi que les paysans de Bolivie puissent vivre. Il faut leur offrir un autre horizon. Au moment où les gouvernements des pays producteurs de drogue se sont engagés dans un processus de lutte contre la blanchiment de l'argent et le trafic, il nous appartient donc de les aider à la reconversion de ces cultures. Cela coûte un certain prix. Les Américains en payent une partie et l'Europe aurait, me semble-t-il, tout intérêt, en Amérique du Sud mais aussi dans le Maghreb, à participer à de telles opérations de reconversion de façon que moins de drogue soit produite et qu'il en arrive donc moins chez nous.

Le rapport d'experts présenté à Florence est un rapport d'étape. Il faudra donc aller plus loin et rester pragmatique. Il n'y a pas que les législations qui soient différentes, il y a aussi les pratiques. Il faut donc les harmoniser en développant systématiquement sur le terrain la coopération pour lutter ensemble contre ce fléau.

Madame le président, mesdames, messieurs les députés, le conseil européen se réunit dans une période troublée. Les chefs d'Etat et de gouvernement, au-delà ou à travers les sujets que je viens d'évoquer, devront répondre aux doutes, parfois aux peurs et même aux ferments de désunion qui sont actuellement exacerbés par la crise de la « vache folle ». Ils devront montrer avec détermination que le cap est tenu. Ils pourront le faire en menant à bien les grands chantiers actuels de la construction européenne : union économique et monétaire, Europe sociale, Conférence intergouvernementale, Europe de la défense, dont l'achèvement ou la poursuite signifiera concrètement pour les citoyens une Europe plus forte, plus sûre et plus solidaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, premier orateur inscrit.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ainsi que vous venez de le souligner, monsieur le ministre, l'Europe est en panne. Même si l'on ne veut pas céder au scepticisme ambiant, il faut bien en convenir. J'espère que le sommet de Florence sera l'occasion d'avancer sur certains dossiers fondamentaux et que le débat d'aujourd'hui, malgré nos divergences politiques, nous permettra d'y contribuer.

Vous avez cité des dossiers : l'Europe sociale, donc la croissance et l'emploi, la nouvelle architecture européenne dont il sera question au sein de la Conférence intergouvernementale, la monnaie commune, son calendrier et sa discipline, ainsi que, deuxième et troisième piliers du traité de l'Union, la politique extérieure et de sécurité commune, le volet justice et affaires intérieures.

Si l'on ajoute à cette liste de problèmes européens en suspens les contraintes imposées par l'actualité, que vous avez également abordées et sur lesquelles je reviendrai – la crise dite de la « vache folle », la gestion compliquée, c'est le moins qu'on puisse dire, du dossier bosniaque – le sommet de Florence aurait dû être porteur d'avenir et d'espérance. Or, et vous l'avez dit à demi-mot, on est assez loin du compte.

Depuis quelques mois, nous avons le sentiment d'assister à une mise en scène, à un rituel diplomatique européen franco-allemand ou franco-britannique aux pompes d'autant plus irréprochables qu'il ne s'y passe rien ou vraiment fort peu de choses. Les rencontres, réunions, séminaires, voyages d'Etat se succèdent à un rythme soutenu, mais les gestes de sympathie exprimés par le chef de l'Etat à l'égard du Gouvernement britannique aux prises avec le dossier de la vache folle sont lourds de malentendus : traduisent-ils une volonté de rééquilibrer le centre de gravité de l'Europe et de mettre fin à l'amitié, à l'axe privilégié entre Paris et Bonn ? Ces incertitudes bilatérales pèsent sur la concertation à quinze.

Les présidences française, espagnole, italienne, ont été perturbées par un agenda électoral intense. Les grands Etats sont actuellement bousculés par une opinion nationale légitimement préoccupée par la santé publique au Royaume-Uni ou par la dégradation de la situation sociale en Allemagne. Cet environnement dégradé nous préoccupe également. De toute évidence, un risque majeur menace notre pays et l'Europe, celui d'un surplace masqué par l'apparence des poignées de main, des sourires multipliés, semaine après semaine, de Bruxelles à Bonn, de Londres à Florence.

L'Europe est en panne car elle n'a plus ni projet ni ambition, parce que, dans les propos du chef de l'Etat, les Français ne distinguent plus suffisamment les lignes

directrices. L'urgence, – je partage votre analyse sur ce point – commanderait pourtant que l'on avance plus vite, que l'on aille « au charbon ». Les succédanés de décisions, la cordialité – que j'approuve, mais là n'est pas la question – des rapports européens n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

En ce qui concerne la méthode, à quoi bon multiplier les occasions de parler si le courant ne passe pas et si les objectifs sont flous ? Jamais Français et Allemands ne se sont autant rencontrés. Cela est certainement une condition de la cohérence européenne, mais la concertation n'a pas été au rendez-vous, qu'il s'agisse de certaines annonces monétaires allemandes ou des décisions françaises de reprendre les essais nucléaires, d'étendre notre parapluie nucléaire, de supprimer le service militaire, de réduire certains programmes industriels. Tel a encore été le cas récemment dans la gestion de la crise bovine. Le moteur franco-allemand manque d'énergie et la voiture doit être envoyée au marbre. Selon certains, le couple franco-allemand n'a pas de projet. Le chancelier Kohl a d'ailleurs bien senti l'inutilité des gestes qui ne sont pas accompagnés de propositions concrètes fondées sur un dialogue préalable.

Actuellement, l'ambiance de l'Europe est donc morose.

Pour ce qui est des décisions qui devraient être prises à Florence, vous avez souligné que l'emploi devait être la première priorité. Encore faudrait-il que soient arrêtées des décisions concrètes. A mon sens, la question fondamentale qui doit être posée en préalable est celle de l'équilibre européen.

Quelle Europe êtes-vous en train de construire, quelle Europe sommes-nous en train de construire ? S'agit-il d'une Europe régie par la seule concurrence, par le seul libre marché, qui serait une Europe déséquilibrée, tournant le dos aux citoyens ? Dans l'actualité, la crise de la « vache folle » illustre dramatiquement l'évidence du risque lié à une conception de l'Europe, qui n'est pas la nôtre, étroitement marchande et soumise aux aléas des décisions nationales.

La course à la productivité a transformé le paisible herbivore, dont Darwin vantait les qualités dans une histoire paradoxale, en une cause de grave inquiétude pour nos compatriotes. L'absence d'une autorité sanitaire européenne capable d'imposer une décision collective contraignante a permis aux Britanniques d'exporter des farines dont ils avaient interdit la consommation chez eux.

Les difficultés actuelles, le chantage exercé par Londres sur toutes sortes de dossiers européens n'ayant rien à voir avec la « vache folle » font la démonstration par l'absurde de l'impasse décisionnelle dans laquelle se trouve l'Europe. Ainsi que vous l'avez indiqué, tant que cette crise n'aura pas été résolue, nous ne pourrions pas nous en sortir. Vous avez même précisé qu'il n'y aurait pas de levée de l'embargo, que les plans d'abattage étaient insuffisants, mais j'ai l'impression que, y compris au niveau national, nous restons sur le plan agricole alors que la crise de la « vache folle » dépasse très largement ce seul secteur. Il convient désormais de travailler dans les domaines de la santé publique et de la recherche, non seulement au niveau européen mais aussi dans notre pays.

Ainsi, monsieur le ministre, votre attitude de fermeté perdrait de son sens si vous n'acceptiez pas la création de la commission d'enquête parlementaire demandée sur ce sujet par tous les groupes pour étudier le problème sous tous ses aspects – agricole, mais aussi de santé publique et de recherche – car cela est indispensable.

Vous avez affirmé que la décision relative à la gélatine et les propos du Président de la République étaient fondés sur des garanties scientifiques et vétérinaires et sur le contrôle des processus de fabrication. Or il faut savoir que, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, vétérinaires et médicales, nul n'est en mesure de dire s'il existe ou non des risques de contamination pour l'homme. On ne peut pas savoir non plus si les gélatines ont été fabriquées avec des animaux qui auraient pu être contaminés.

Lorsque l'on est ainsi dans l'incertitude, il faut réfléchir, consulter les experts, entendre toutes les personnes concernées afin que les hommes politiques aient à leur disposition la totalité des informations nécessaires. Malgré l'effet d'affichage, les mesures contraignantes d'abattage ne suffiront pas à résoudre cette crise.

En tout cas, il n'est pas admissible que la Conférence intergouvernementale soit prise en otage par les Britanniques. La véritable question à poser est celle de savoir si nous sommes d'accord avec l'Angleterre sur l'Europe que nous voulons construire.

**M. Pierre Micaux.** Oh non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Cette question, il faut la poser politiquement. A partir du moment où certains pays ne veulent pas avancer à la même vitesse que les autres, n'ont pas les mêmes ambitions, n'ont pas les mêmes projets au niveau européen, nous devons le dire. S'il doit y avoir crise à Florence, au moins que ces questions fondamentales y soient posées.

**M. Pierre Micaux.** Les Britanniques doivent faire savoir s'ils veulent rester ou non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** L'Union européenne doit prendre une autre dimension, politique et sociale, afin d'équilibrer les aspects monétaires et libre-échangistes. Or les travaux de la Conférence intergouvernementale sont bloqués, et le Royaume-Uni est à l'origine de ce surplace.

La France a des idées sur la politique extérieure, sur la sécurité commune, sur la place que devrait occuper les parlements nationaux dans la nouvelle architecture institutionnelle européenne, sur la réforme de la Commission. Cependant, je ne suis pas certain que nous ayons bien mesuré la faisabilité de ces propositions, d'autant que nos partenaires ne sont pas d'accord avec certaines d'entre elles. Monsieur le ministre, vous avez d'ailleurs reconnu en commission des affaires étrangères, il y a quelques jours, que quelques-unes des propositions françaises avaient reçu un accueil critique, notamment la création d'un « Monsieur politique étrangère et de sécurité commune » ou d'une chambre représentative des parlements nationaux.

De même, la délégation pour l'Union européenne n'a pas rencontré beaucoup d'échos favorables à son projet de création d'un organe représentant les parlements nationaux qu'elle a tenté de défendre auprès des assemblées des Etats membres. La réponse de bon sens faite par nos amis européens a été confirmée devant notre commission le 25 avril par M. Oreja, selon lequel il est inutile d'ajouter des problèmes à une machine institutionnelle complexe alors qu'elle doit au contraire être allégée.

Lorsque nous avons travaillé au sein de la commission des affaires étrangères, sur la préparation de la Conférence intergouvernementale qui allait être ouverte à Turin, j'avais souligné qu'elle devait être ambitieuse et que nous devions placer la barre le plus haut possible, car un élargissement bâclé après une Conférence intergouverne-

mentale insuffisante sonnerait le glas d'une Europe puissante au profit d'une zone de libre-échange sans âme, sans avenir, sans perspectives.

Deux mois après le lancement de ses travaux, le scepticisme prévaut. Devant la commission, vous avez déclaré qu'il n'était pas exact de dire que la Conférence intergouvernementale était mal partie car, en réalité, elle n'était pas encore partie.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je l'ai répété dans mon intervention.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Dans ces conditions, comment imaginer une accélération telle, dans les prochains mois, qu'elle permette de conclure en temps utile ? En effet, si l'Europe est en panne, la Conférence intergouvernementale l'est aussi. Sur le fond, les premières réunions ont surtout permis de mesurer l'ampleur des divergences. Ainsi, sur les questions institutionnelles, la réflexion à propos des procédures de décision n'a guère progressé.

En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune, le seul point réel d'accord unanime est la création d'une cellule commune de planification et d'analyse que la majorité des Etats membres souhaitent placer auprès du Conseil. En matière d'objectifs européens, vous devez convenir que cela fait vraiment très peu. Certes, la question des procédures de décision dans le deuxième pilier et celle du financement des dépenses de politique étrangère et de sécurité commune sont encore ouvertes, mais la proposition française d'un « haut représentant » ne suscite guère d'échos favorables dans d'autres délégations.

Quant à la politique de défense, une certaine évolution est perceptible de la part des Etats neutres qui paraissent envisager avec moins de réticence leur participation à des opérations humanitaires et de maintien de la paix. En outre, il semble exister un large accord en faveur d'une plus grande coopération dans le domaine de l'industrie de l'armement.

En revanche, la réunion de Berlin sur l'Atlantique nord et les choix fondamentaux qui ont été opérés pèsent sur le contenu même de la Conférence intergouvernementale puisque – cela est paradoxal – le seul progrès tangible en cette matière est la place ouverte, au sein de l'OTAN, à l'identité européenne de défense. Comment peut-on discuter désormais de l'articulation entre l'Union européenne et l'UEO, puisque certaines décisions essentielles ont été prises au préalable ? Cela est grave de conséquences, et je vais essayer de l'illustrer.

En matière de défense, la solution doit être politique et non pas flamboyante. En effet, la politique étrangère et de sécurité commune suppose une concertation renforcée entre les gouvernements, seule à même de favoriser les compromis dynamiques. Nous avons besoin non de gadgets, mais de réflexions opérationnelles sur le futur de la paix en Bosnie, sur l'avenir du processus de paix au Proche-Orient, sur l'évolution de la situation russe, sur la nouvelle définition de la sécurité européenne, sur les tendances prévisibles des relations transatlantiques.

« Le Monsieur politique étrangère et de sécurité commune » va-t-il nous dire – l'accepteriez-vous ? – dans quelles conditions notre intégration dans l'OTAN renforce ou risque de desservir la mise en œuvre d'une identité européenne de défense ? Va-t-il nous épargner une décision sur une loi nationale nord-américaine, dite Helms-Burton, du nom de ses initiateurs, que le Congrès



vient de voter et qui prétend pénaliser les entreprises non américaines « trafiquant » – c'est le mot employé dans le texte – avec Cuba ?

Est ainsi posé tout le problème des rapports avec les Etats-Unis. Certes, ils sont nos alliés, mais il conviendrait que nous ayons une réponse claire quant à l'indépendance du pilier européen dans l'OTAN.

Les divergences demeurent aussi importantes sur la réforme du troisième pilier. L'idée d'en améliorer l'efficacité en transférant certains sujets dans la sphère communautaire est assez généralement partagée, mais elle suscite une opposition de principe – une de plus ! – du Royaume-Uni. Si une majorité des Etats membres est prête à communautariser l'asile, les visas, les conventions sur les frontières extérieures et les migrations, la lutte contre la toxicomanie, la lutte contre la fraude, des incertitudes touchent la proposition émise par la Commission de communautariser le processus de Schengen.

Les divisions sont également profondes quant aux procédures de décision dans ce troisième pilier.

Les socialistes, enfin, ne comprendraient pas que l'emploi et la protection sociale ne soient pas au cœur du projet européen. En particulier, l'objectif du plein emploi doit compléter, en étant placé sur un pied d'égalité, les objectifs économiques définis aux articles 102 et 103 du traité. Faute de contre-pouvoir social effectivement inscrit dans un engagement collectif, les Européens, qu'ils soient Allemands, Français, Italiens ou Belges, ne tarderaient pas à bousculer les grandes cathédrales économiques, monétaires et commerciales.

Il y a quelques mois, la France était paralysée par les salariés du secteur public, soutenus d'ailleurs par les usagers légitimement inquiets des projets les concernant. Samedi dernier, plusieurs centaines de milliers de travailleurs allemands défilaient dans les rues de Bonn. Les salariés allemands brandissaient des drapeaux français en hommage aux grévistes de novembre et décembre. Où est, monsieur le ministre, la mise en œuvre du Livre blanc sur la croissance et l'emploi proposé par Jacques Delors alors qu'il était président de la Commission ?

Certes, après le Président de la République durant la campagne électorale, vous avez répété que l'emploi, donc la croissance, devait être au cœur de la Conférence intergouvernementale. Mais comment peut-on le croire quand rien de ce qui a été décidé à Essen n'a encore été mis en œuvre ? Je pense, en particulier, au volet relatif à la formation continue, à la formation et à l'éducation, à la création d'emplois dans des secteurs correspondant aux besoins nouveaux de nos sociétés – environnement, écologie dans nos villes – à la réorganisation du temps de travail, à sa réduction, à une plus grande variété du temps de travail au niveau européen, à l'utilisation de nouvelles technologies pour l'emploi et à l'application de ces nouveaux outils à la création d'un modèle de développement plus équitable. Dans tous ces domaines, comptez-vous mettre en application les décisions arrêtées à Essen ?

Nous sommes en droit de nous inquiéter. Vous avez rappelé que 18 millions de personnes étaient sans travail dans l'Union. Cela est exact. La semaine dernière, Jacques Santer, à Rome, à l'ouverture d'une conférence tripartite sur l'emploi, a demandé un « signal politique pour convaincre les citoyens qu'un cours nouveau est donné à la lutte contre le chômage. » Malheureusement, huit ministres du travail seulement sur les quinze de l'Union européenne étaient présents. Nous n'avons donc pas l'impression que ces discours se traduisent par des décisions concrètes.

**M. Léo Andy.** Tout à fait !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Après avoir présenté de manière spectaculaire, à la veille du sommet de Turin, un mémorandum définissant un modèle social européen et faisant de l'emploi la priorité de l'Union européenne, le Gouvernement est beaucoup moins pressé sur cette question, et semble vouloir réduire la dimension sociale de l'Europe à l'aspect, certes essentiel, mais non exclusif, du service public.

Enfin, avant la réunion de Florence, si les socialistes tiennent à affirmer leur volonté de construire l'Europe économique et monétaire, ils souhaitent que ce sommet soit l'occasion d'instaurer une meilleure coordination entre une politique monétaire plus souple, destinée à promouvoir les investissements et la consommation, et une politique de consolidation monétaire et fiscale permettant d'assurer une transition réussie vers l'union économique et monétaire au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

En guise de conclusion, monsieur le ministre, je vous livrerai quelques réflexions.

Aujourd'hui, dans les discussions européennes, les négociateurs font souvent comme si l'Europe allait rester à quinze, alors que nous risquons, après la Conférence intergouvernementale, de passer à vingt-sept.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Attention aux mots que vous employez ! Ce n'est pas « un risque ».

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Si, dans l'hypothèse où l'on n'avance pas lors de la Conférence intergouvernementale. Un élargissement qui ne serait pas précédé d'une consolidation est un risque.

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** D'accord.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On a l'impression que l'Europe, qui est en panne, ne comprend pas qu'il ne peut être question, en tout cas pour nous, d'un élargissement sans consolidation préalable.

La crise de la « vache folle » nous montre que les pays européens ont été incapables de mettre en place des règlements sanitaires communs et d'assurer une bonne coordination sur des sujets importants. Comment voulez-vous qu'on arrive à faire à vingt-sept ce qu'on n'a pas été capable de faire à quinze ?

Avant tout élargissement il faudra, à Florence, puis dans les mois qui viennent, dépasser cette crise pour instituer des règlements communs librement acceptés.

Il ne s'agit pas de faire une Europe à plusieurs cercles. Il s'agit de dire clairement quelle Europe nous voulons et quels Européens sont prêts à la construire.

Le « mal-vivre » européen de notre assemblée, qui est peu compris à l'étranger, est celui d'un Parlement français qui devrait réfléchir plus avant sur la meilleure façon de contrôler des décisions prises par son gouvernement, en France comme à Bruxelles. C'est, en fin de compte, l'application du principe de subsidiarité. Quelle Europe voulons-nous ? Quel projet voulons-nous ?

Monsieur le ministre, les débuts des travaux de la Conférence intergouvernementale font apparaître des clivages un peu nouveaux. Les oppositions traditionnelles entre grands et petits Etats, entre partisans de l'intergouvernemental et du fédéralisme n'ont certes pas disparu, mais elles ont tendance à s'estomper. Nous avons pu le constater jeudi dernier lorsque nous avons reçu ici les parlementaires de la chambre des Communes.

De fait, le débat d'aujourd'hui porte sur les deux conceptions de l'Europe : celle d'une Europe politique, puissante, d'une Europe sociale, que nous voulons ; celle d'une Europe minimale, limitée au libre échange et au marché, que veulent certains de nos partenaires.

Monsieur le ministre, vous connaissez notre conception. Vous savez que nous sommes européens. Nous souhaitons une Europe à la fois politique et sociale, alors que certains de nos « pseudo-partenaires » en veulent une autre.

Aujourd'hui, avant la conférence de Florence, dites-nous quelle Europe vous souhaitez. Il faut que cela se traduise dans les faits, de manière concrète, par des avancées non seulement dans le domaine institutionnel, dans ce qui avait été décidé concernant l'Union économique et monétaire, mais aussi dans le domaine social et en matière d'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Patrick Hoguet, pour le groupe UDF.

**M. Patrick Hoguet.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous vivons une période bien étrange ! Plus s'affirme la dimension européenne dans laquelle s'inscrivent les grands problèmes auxquels notre pays est confronté, et plus le doute s'installe dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens, et aussi de beaucoup d'élus et de responsables politiques.

Cet état d'esprit ne date pas d'aujourd'hui. Il conduit l'opinion publique à s'interroger sur la capacité de l'Union à affronter l'avenir, sur l'opportunité de son élargissement, sur la possibilité de lui redonner des institutions plus efficaces et plus démocratiques.

Mais comment ce doute ne serait-il pas aggravé par certaines évolutions récentes ? Je pense à cette triste affaire de la « vache folle ».

Triste parce qu'elle a désorganisé – je le crains, durablement – une filière majeure de notre activité agricole et affecté durement les éleveurs de notre pays.

Triste parce qu'elle engendre une crise de confiance profonde à l'égard d'un pays membre et, parfois, à l'égard de la Commission ; parce qu'elle suscite, de la part du Royaume-Uni, une attitude de blocage institutionnel totalement inacceptable, vis-à-vis de laquelle la France doit faire preuve, à Florence, pour des raisons de forme comme de fond, d'une fermeté au moins égale. Vous avez rappelé, monsieur le ministre, les récents propos du Président de la République à ce sujet.

Triste, enfin, parce que le développement et la gestion de cette affaire, caractérisée par l'irresponsabilité d'un pays et l'avidité de ses exportateurs d'aliments pour bétail, est l'occasion pour certains de mettre en cause la construction européenne et le marché unique.

Il s'est agi, en fait, d'un grave dysfonctionnement, marqué peut-être par une réglementation insuffisante, mais surtout par l'absence de contrôles adéquats qui, pour être efficaces, auraient dû être effectués par des instances communautaires, en liaison avec les administrations nationales.

Ne tirons donc pas de cette crise des conclusions trop hâtivement hostiles à la construction européenne. Constatons plutôt que c'est plus par défaut d'Europe que par un excès d'Europe que la situation a pu se dégrader ainsi. Trouvons, dans cette dramatique affaire, les ressorts d'une détermination nouvelle à construire une Europe plus solidaire et plus responsable.

Pour dépasser ce doute si largement répandu et proposer les voies qui permettront à l'Europe de retrouver la confiance populaire, il faut d'abord franchir l'obstacle de l'indifférence. Celle-ci est très largement la conséquence de la distance qui s'est installée entre les instances de décision européennes et les citoyens.

Cette indifférence, on le constate en particulier à l'égard du débat qui s'est engagé à Turin. Certes, les grands enjeux de la Conférence intergouvernementale ne sont pas faciles à médiatiser. Mais l'Europe ne souffre-t-elle pas d'un grave déficit démocratique, peu propice à l'instauration de larges débats populaires, voire parlementaires, la concernant et donc à une meilleure compréhension des décisions communautaires ? Nos peuples ne percevant pas l'enjeu des politiques européennes qui se font ou sont susceptibles de se faire en leur nom se réfugient au mieux dans l'attentisme, au pire dans l'hostilité, facilement entretenue par des craintes, souvent irraisonnées, démagogiquement amplifiées par certains.

Face à ces incompréhensions, la Conférence intergouvernementale doit se fixer pour premier objectif de faire en sorte que l'Europe devienne ou redevienne l'affaire des peuples européens. Mais pour que cette adhésion ne reste pas purement formelle, elle doit apporter aussi une réponse claire à la seule question susceptible de mobiliser l'intérêt de nos concitoyens et que vous avez d'ailleurs formulée, monsieur le ministre : l'Europe doit-elle être demain une puissance politique, ambitieuse et solidaire à l'intérieur, forte à l'extérieur ?

Ce n'est que si l'on donne à cette interrogation la réponse positive qui s'impose, selon le groupe que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, et, surtout, si l'on définit avec courage et clarté les moyens nécessaires pour y parvenir, que l'on éradiquera le scepticisme ambiant. Dans le cas contraire, les citoyens de nos pays se détacheront inéluctablement de ce grand dessein.

Quelles sont les conditions pour avancer ?

Le groupe UDF pense qu'il faut agir dans trois directions.

Un « plus » d'Europe sur le plan institutionnel. On ne construira pas une Europe forte avec des institutions faibles, même si l'Europe ne doit pas trop systématiquement étendre son champ de compétences, le principe de subsidiarité gardant à cet égard toute sa valeur.

Un « mieux » d'Europe, ce qui nécessite de compléter le dispositif d'union économique et monétaire par le renforcement de la dimension sociale de la construction européenne.

Un « autrement » d'Europe, afin qu'elle dispose des moyens diplomatiques et militaires lui permettant d'assumer pleinement sa responsabilité internationale.

Premier enjeu, donc, la réforme des institutions. Elle serait de toute façon nécessaire. Mais l'élargissement auquel l'Europe se prépare oblige à ne pas la différer plus longtemps. On ne peut raisonnablement envisager de passer de quinze à vingt ou vingt-cinq Etats membres sans restructurer l'ensemble du système de décision.

Cela est vrai d'abord pour les matières communautaires. Un travail d'adaptation des institutions a déjà été entrepris avec le traité de Maastricht. L'expérience nous a démontré cependant qu'il fallait poursuivre dans cette voie : réduction des cas où l'unanimité serait encore requise ; pondération des voix au Conseil tenant mieux compte de l'importance des populations ; recentrage de la commission sur ses compétences d'initiative et d'exécution, avec une réduction du nombre de ses membres ;

simplification des procédures parlementaires en même temps qu'augmentation des cas de recours à la codécision. Cette énumération n'est nullement limitative. Je sais que Nicole Ameline y reviendra dans un instant.

La nécessité d'une réforme institutionnelle ne se limite pas à la révision des mécanismes de décision communautaires. Elle est également indispensable s'agissant des domaines touchant à la PESC, la politique étrangère et de sécurité commune et aux affaires intérieures et de justice – dits deuxième et troisième piliers. Ceux-ci ont rencontré, depuis la mise en œuvre du traité de Maastricht, de grandes difficultés d'application résultant – je cite les propos tenus par M. Oreja devant la commission des affaires étrangères et la délégation – « du contraste entre l'ambition des objectifs poursuivis et la faiblesse des moyens mis en œuvre ». J'y reviendrai ultérieurement s'agissant de la PESC.

Mais, concernant le troisième pilier, je crois comme vous, monsieur le ministre, qu'on ne pourra atteindre à l'efficacité que si l'on rapproche de la sphère communautaire le traitement des grands sujets de société que sont la lutte contre l'immigration clandestine, le grand banditisme, la toxicomanie et la fraude.

A ceux de nos collègues qui hésitent devant cette évolution, je pose les questions suivantes : qui peut douter qu'un minimum de règles communes permettrait d'éviter ou à tout le moins de réduire le « tourisme de la drogue » ? Qui peut douter qu'un minimum de règles communes permettrait d'éviter la recherche « du ventre le plus mou » de l'Europe, en matière de lutte contre l'immigration clandestine ? Et l'on pourrait multiplier les exemples. Bref, qui peut douter qu'une Europe qui apporterait plus de sécurité à ses citoyens leur apparaîtrait comme plus légitime parce que plus apte à répondre à leurs préoccupations essentielles ?

Si l'efficacité des institutions doit être au premier plan de nos préoccupations, il faut aussi les rapprocher plus encore des citoyens. Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que je rappelle ici l'attachement de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne à la reconnaissance d'une capacité d'expression collective des parlements nationaux. Le bien-fondé de ce principe me semble avoir été retenu par le Gouvernement, ce dont je vous remercie.

Certes, chaque parlement national doit renforcer son contrôle sur son propre gouvernement. Mais il faut également prévoir que les parlements nationaux soient habilités à donner leur avis collectivement sur les trois domaines limitativement définis que sont la mise en œuvre du principe de subsidiarité, la PESC et les affaires judiciaires et intérieures, à l'exclusion – et je le répète de façon très pressante – de toute intervention dans le domaine législatif communautaire, le Parlement européen assurant dans ce domaine sa part du contrôle démocratique.

Cette idée a progressé. Monsieur le ministre, vous avez déposé auprès de nos partenaires un mémorandum sur ce sujet. Peut-être est-il encore un peu timide. Mais il a l'avantage de poser très clairement la problématique. Certains d'entre nous sont allés dans différents pays pour essayer de convaincre nos collègues parlementaires du bien-fondé de cette analyse. Vous-même faites des efforts en ce sens. Continuons à agir de concert.

Autre moyen de rapprocher, en France cette fois, les membres du Parlement européen de nos concitoyens : instaurer un mode d'élection qui les rende à la fois plus directement responsables vis-à-vis des électeurs, mais aussi plus proches du terrain.

La commission pluripartisanne mise en place au début de cette année par le Mouvement européen et présidée par Jean-Claude Casanova – à laquelle j'ai participé au nom de ma formation politique – a rendu publiques ses conclusions, il y a quelques jours.

Elle propose de retenir un mode de scrutin proportionnel, par circonscriptions régionales. Le nombre de députés européens étant limité, cela imposera de regrouper plusieurs régions pour constituer chaque circonscription électorale. Le nombre d'une douzaine de « grandes régions » délimitées à cet effet, a été avancé.

Un tel scrutin présenterait l'avantage de la simplicité. Il devrait être de nature à assurer une participation plus satisfaisante des citoyens à l'élection du Parlement européen, ainsi qu'une représentation plus équilibrée des diverses composantes du territoire national. Mais, sur ce point, nos formations politiques devront encore se prononcer.

J'en viens maintenant au second objectif que doit se fixer la CIG : donner une dimension sociale plus affirmée à notre politique économique et monétaire.

L'Europe économique étant largement élaborée, il est vrai que l'enjeu essentiel des années qui viennent sera de mettre en place le dispositif de la future monnaie unique. Vous nous en avez rappelé les conditions, monsieur le ministre, ainsi que les discussions encore en cours tendant à mettre en place un dispositif susceptible d'éviter les effets dévastateurs des dévaluations compétitives intérieures et les conséquences des variations erratiques des taux de change sur les marchés mondiaux. C'est un impératif économique, mais c'est aussi une exigence politique majeure pour aller vers l'Europe que nous appelons de nos vœux. Il faut donc réussir 1999.

Les débats techniques sur les modalités de passage à l'euro sont essentiels. La conférence de Florence marquera une nouvelle étape en ce sens. Mais nos Etats ne doivent pas s'en tenir là. Ils devront également définir une orientation commune sur les politiques à mettre en œuvre après l'introduction de l'euro, pour en assurer la stabilité.

Reconnaissons enfin que cette Europe économique et monétaire risquerait de voir sa pérennité menacée si nous n'étions pas en mesure de mieux en définir les finalités humaines, de lui donner un véritable contenu social. C'est l'objet du mémorandum que la France a transmis à ses partenaires et dont nous approuvons les orientations, rappelées dans votre propos introductif. Ce mémorandum pose avec volontarisme le problème majeur de nos sociétés européennes : celui du chômage et de l'exclusion qui l'accompagne.

Pour retrouver grâce dans l'esprit et le cœur des Européens, il faudra bien, en effet, recentrer l'objectif de la politique économique européenne, en mettant l'accent aussi fortement, sur la lutte pour l'emploi que sur la nécessaire recherche de la stabilité de la monnaie et des prix. L'Europe doit donc accepter de reprendre le dossier des grands travaux ou la définition de politiques sectorielles actives dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Espérons que la conférence de Florence permettra d'insuffler un nouveau dynamisme à l'Europe en ces domaines.

Troisième enjeu, que je ne pourrai qu'aborder très brièvement : comment doter l'Europe d'une personnalité telle qu'elle soit respectée sur la scène internationale ?

S'agissant de la politique extérieure et de sécurité commune, c'est « d'autrement » d'Europe dont nous avons besoin. Pour agir sur la scène mondiale, l'Europe doit emprunter une autre voie institutionnelle que celle qu'elle a suivie jusqu'à présent.

La PESC instaurée par le traité de Maastricht a été d'une efficacité très limitée, ce qui conduit à trop d'immobilisme et à beaucoup d'impuissance.

Or, si l'Europe veut jouer un rôle actif dans la prévention ou le rétablissement de la paix sur notre continent et au-delà, elle doit détenir les moyens d'action diplomatiques et militaires nécessaires. La crise en ex-Yougoslavie a été à cet égard éclairante.

Lorsque nos alliés d'outre-Atlantique se sont enfin décidés à sortir de leur attentisme, ils l'ont fait en prenant sans partage le contrôle politique et militaire du processus de paix, réduisant les Européens à un rôle secondaire. La leçon est donc claire : en l'état actuel de notre organisation, sans les Américains, l'Europe est impuissante ; avec eux, elle est subordonnée. Il nous fallait absolument sortir de ce dilemme.

C'est là l'enjeu d'une PESC rénovée. L'occasion nous en est offerte. Ne la manquons pas. Nos peuples ont besoin aujourd'hui d'un signal politique fort qui prouvera que l'Europe ne se résume pas à un grand marché, mais qu'elle est aussi capable de prendre en main son destin et d'assurer solidairement la défense de ses intérêts. Il faut, pour cela, revoir les structures et le cadre institutionnel trop complexe mis en place par le traité de Maastricht.

Une volonté politique unanime fait souvent défaut, ce qui empêche de dégager les consensus nécessaires. Il faut alors que les pays qui le souhaitent puissent mener des actions, nationales ou intergouvernementales, en se situant à l'avant-garde de partenaires plus réticents. Ainsi les Etats membres qui auraient la volonté d'aller plus loin ensemble dans tel ou tel secteur géographique ou d'agir conjointement sur tel ou tel théâtre d'intervention devront être autorisés à le faire au titre de la règle de « l'abstention positive » des autres Etats membres, c'est-à-dire sans être paralysés par les plus réservés d'entre eux.

Un haut responsable politique désigné à cette fin devra faciliter les études préalables et les coordinations nécessaires à l'action des Etats qui décideraient de s'engager dans de telles initiatives conjointes. Cette idée française, positive, d'un haut représentant à la PESC a progressé. Nous devons aller encore plus loin.

Pour avancer vers une politique de défense commune, il était enfin nécessaire que soient clarifiées les relations entre l'Union, l'UEO et l'OTAN.

Selon les termes du traité d'Union européenne, l'UEO a vocation à être le bras armé de l'Union et à constituer le pilier européen de l'alliance Atlantique. La révision des conditions de mise en œuvre du traité de Washington, que la France a pu faire prévaloir et qui permet d'introduire une réelle dimension européenne dans l'organisation de l'OTAN constitue à cet égard une avancée notable. Elle donne sens et efficacité à la notion d'identité européenne de défense, puisque l'Europe pourra s'appuyer sur une force d'intervention performante, dont le commandement pourra agir de façon autonome en cas de non-engagement américain. L'Union de l'Europe occidentale prend de la sorte une nouvelle dimension politique, en articulation étroite avec les institutions de l'Union. C'était en germe dans le traité de Maastricht. La France a fait en sorte que cette démarche trouve un débouché acceptable de part et d'autre de l'Atlantique. Il faut en féliciter le Gouvernement.

Telles sont, mes chers collègues, les réformes qui paraissent nécessaires.

Reflet de notre volonté politique de construire l'Europe, la conférence de Florence doit suivre en effet ce fil conducteur : plus d'Europe, mieux d'Europe, autre-

ment d'Europe. C'est la condition à laquelle nous pourrions éviter l'enlèvement que vous redoutiez, monsieur le ministre, et qui serait une grave déception pour l'ensemble de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la veille du sommet de Florence, la crise de la « vache folle » domine totalement la scène européenne et fait largement passer au second plan les enjeux de la Conférence intergouvernementale et ceux de la course à la monnaie unique.

Beaucoup de choses ont été dites sur cette affaire passablement opaque. Chacun se renvoie la balle : Londres et Bruxelles, les gouvernements et la Commission, l'actuelle majorité et l'ancienne. Quelques leçons peuvent cependant déjà être tirées d'un événement dont on ne peut malheureusement pas exclure qu'il prenne des proportions dramatiques d'ici à quelques années, tant pour l'élevage que pour la santé humaine.

La première leçon a trait aux ravages que peuvent exercer l'ultra-libéralisme et le libre-échange doctrinaires dans la manière de construire l'Europe. On mesure combien l'idée selon laquelle la liberté absolue des échanges commerciaux serait systématiquement favorable au consommateur, idée cent fois rebattue, est éloignée de la réalité.

Reprenons les faits.

En 1988, la Grande-Bretagne interdit les farines animales à la consommation de ses propres bovins. L'année suivante, les exportations de farines animales vers la France doublent. Si, le 3 août 1989, l'importation à destination des bovins est interdite, l'autorisation est maintenue pour les autres espèces animales, poulets, ovins, etc.

Quand, l'année suivante, la presse britannique évoque la possibilité d'une transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'homme, la France interdit toute importation pour éviter les détournements. C'est alors que la Commission, aux dires mêmes de M. Nallet, alors ministre de l'agriculture – je cite un article paru il y a quelques jours dans *Le Monde* – menace la France de la traîner devant la Cour de justice des Communautés européennes pour entrave au principe de libre concurrence. Des mesures communautaires sont alors prises qui, selon le ministre de l'agriculture, paraissent alors suffisantes.

Mais on connaît le poids des lobbies qui s'exercent à Bruxelles comme ailleurs. Il serait d'ailleurs utile de connaître les entreprises qui ont exporté des farines animales et celles qui en ont importé. Je souhaite, monsieur le ministre, que soient connues les cinq premières entreprises de chaque catégorie.

Ce qui est en cause, ce n'est pas, comme plusieurs orateurs l'ont dit, et en particulier M. Le Déaut, un problème de compétence, ce n'est pas que l'Europe n'existe pas assez, ce n'est pas un problème de pouvoir. C'est un problème de conscience morale et de volonté politique. Voilà la deuxième leçon de la crise de la « vache folle ».

De ce point de vue, on peut s'étonner que le Gouvernement français ait pris position pour une levée partielle de l'embargo après la visite d'Etat du Président de la

République en Grande-Bretagne alors qu'il était, depuis le 9 mai, en possession d'un rapport d'experts établissant la possibilité d'une transmission de la maladie à l'homme.

Déjà, en 1990, la Commission n'avait pas attendu l'adoption d'une directive sur les farines animales en 1992, qui a pris effet en 1994, pour flétrir toute entrave à la concurrence en s'appuyant sur le texte du traité de Rome rectifié par le traité de Luxembourg. Comme si l'Europe telle que vous, avec d'autres, la construisez, ne reposait que sur ce seul principe, la concurrence, au-dessus de toute autre considération.

C'est comme si l'on avait voulu construire la République française non pas sur la base des droits de l'homme et du citoyen, mais sur la base d'un seul principe, la libre concurrence, le refus des coalitions, bref la loi Le Chapelier. C'est absurde !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On est d'accord !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cette Europe ultralibérale dominée par les appétits financiers est une Europe sans conscience, une Europe qui n'a rien de républicain.

La troisième leçon à tirer de cette crise, c'est que cette Europe libérale est déresponsabilisante pour les États. La confusion des niveaux de compétence favorise, là comme ailleurs, la défausse et la démission des responsabilités politiques.

La conclusion s'impose d'elle-même : il est temps que la République fasse prévaloir chez elle l'esprit de responsabilité. A Florence, vous devez être d'une fermeté exemplaire pour faire prévaloir les considérations relatives à la santé humaine. Il est temps que l'Europe cesse d'être l'alibi du laisser-faire et du laisser-aller, car nous savons très bien qu'il faudrait des lustres pour mettre sur pied des corps de contrôle européens efficaces.

Il est temps que les considérations de santé humaine prennent le pas sur le principe d'une économie ouverte où la concurrence est libre, principe posé par l'article 3 du traité de Maastricht, auquel toutes les politiques devraient se conformer.

Deuxième sujet, l'union économique et monétaire.

Les conditions dans lesquelles se poursuit cette improbable course à la monnaie unique sont un grave danger pour l'idée européenne elle-même, à laquelle je suis certainement aussi attaché que vous.

Partout, sont mis en œuvre des plans drastiques de limitation des dépenses publiques, non seulement en France mais aussi en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique, qui étouffent la croissance et suscitent un profond rejet de l'idée européenne. Ces politiques dites de convergence creusent des inégalités de plus en plus profondes en s'attaquant partout aux plus faibles. A force de subir des saignées, le malade mourra guéri en 1999. Je n'en veux pour preuve que les conditions invraisemblables dans lesquelles s'engage la préparation du budget de 1997. Comment allez-vous réaliser les 60 milliards au bas mot, d'économies que vous vous proposez de faire ?

La fracture sociale s'accroît. La fracture territoriale guette nombre des membres de l'Union européenne, à commencer bien sûr par les plus faibles. La Catalogne ou la Lombardie, régions riches, ont la tentation de s'accrocher au wagon de la zone Mark en laissant sur le quai les « bas morceaux » des deux nations latines.

Comme le dit le professeur Wilhelm Ankel, ancien collaborateur de l'ancien ministre allemand des finances Karl Schiller, l'euro n'est pas le ciment de l'Europe, mais la dynamite qui la fera sauter.

Alors que plus aucun pays ne remplit les critères de convergence et que les politiques de change, de budget et de salaires confortent le chômage de masse, vous vous apprêtez à formaliser à Florence l'accord sur le SME *bis* et le pacte de stabilité conclu à Vérone les 12 et 13 avril lors de la réunion informelle des ministres des finances.

Les dispositions de cet accord sont aussi fragiles que celles du système monétaire européen première manière. Les mêmes causes produiront les mêmes effets. La mise en œuvre de ce SME *bis*, dans un contexte d'intense spéculation, conduira très vraisemblablement à de nouvelles dévaluations compétitives. D'ailleurs, la Banque centrale européenne ne s'est engagée à soutenir les parités des monnaies que dans la mesure compatible avec le maintien de la stabilité de l'euro. C'est dire que ce soutien conditionnel sera très limité.

L'exigence d'appartenir pendant deux ans au moins, avant le passage à la monnaie unique, au nouveau mécanisme de change laisse peu de temps aux nations les plus fragiles, d'autant que, d'après M. Santer, l'ensemble des monnaies des pays membres devraient se retrouver dans l'euro en 2002. Je ne vois pas comment, si l'on veut respecter les fameux critères de Maastricht.

Le pouvoir renforcé de la Commission en matière de surveillance multilatérale et les nouveaux pouvoirs de la Banque centrale européenne en matière de réajustement des parités consacrent un affaiblissement encore plus grand du pouvoir politique et de la souveraineté des États face à des instances indépendantes du suffrage universel, déconnectées de la démocratie.

C'est la conception du gouvernement allemand qui triomphe, comme en attestent les mesures coercitives envisagées contre les États qui ne parviendraient pas à respecter les critères de convergence. Autant de mesures qui créeront un fossé entre le donjon des riches et les Européens de deuxième classe relégués à son pourtour.

Alors que les perspectives économiques sont mauvaises en France comme en Allemagne, l'objectif de parvenir à un équilibre des dépenses publiques à l'horizon de quelques années apparaît totalement surréaliste : 350 000 manifestants viennent de le faire savoir, à Bonn, au Chancelier Kohl.

Les déficits publics ne résultent pas d'un prétendu laxisme des politiques sociales. M. Barrot vient d'ailleurs de s'en apercevoir à propos de la sécurité sociale. Ils sont liés à des politiques restrictives qui étouffent la croissance et obèrent les rentrées de cotisations. M. Barrot a demandé à Bercy de faire le ménage chez lui, au Crédit lyonnais par exemple, avant de prétendre le faire chez les autres. Cela est fort bien vu.

En acceptant d'entrer dans un mécanisme aussi coercitif, vous entérinez un modèle allemand aujourd'hui dépassé. Vous vous engagez, avec des disciplines renforcées, vers un tête-à-tête mortel entre le franc et le mark, mortel pour la France. Accepterez-vous une monnaie unique à six où la France serait la banlieue sud de la zone mark formée de l'Allemagne, de l'Autriche et du Benelux ? Allez-vous laisser l'Espagne et l'Italie sur le bord de la route ? C'est la grande question pour l'idée que l'on peut se faire de l'Europe, et vous le savez très bien.

La monnaie unique, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, laisse entiers deux problèmes : celui de la surévaluation du dollar d'au moins 25 p. 100 et les dévaluations compétitives des monnaies laissées en dehors, qui reprendront demain de plus belle, dès lors que la priorité est clairement affirmée à la stabilité de la valeur de la monnaie.

Plus que jamais, la solution eût été celle d'une monnaie commune, instrument d'identification de l'Union européenne à l'extérieur, laissant des marges de manœuvre monétaires et budgétaires à l'intérieur.

Un mot sur l'emploi.

Entre 1991 et 1994, 5 millions d'emplois ont été perdus dans la Communauté européenne. Le nombre de chômeurs atteint aujourd'hui 18 millions. M. Santer commence à en prendre conscience, mais son plan est d'une parfaite orthodoxie libérale : outre la réduction des dépenses publiques, inévitable fil rouge de toute déclaration officielle européenne, il prône une baisse de l'impôt sur le travail, sans dire par quoi le remplacer, le renforcement de la flexibilité du marché de l'emploi, sans voir que nous ne pourrions jamais descendre aussi bas dans la précarisation des salariés que nos concurrents asiatiques ou américains. Qu'en est-il devenu de la préférence communautaire ? Que fait l'Union européenne à l'Organisation mondiale du commerce ? J'attends, là-dessus, des réponses.

M. Santer souhaite aussi, comme M. Chirac, relancer la politique des grands travaux. Parfait. Mais il propose, prudent, un simple redéploiement des moyens financiers rendus disponibles par une réorientation des fonds structurels et un prélèvement sur les réserves de la politique agricole commune. Ces moyens seront peut-être utiles dans quelques années, quand se feront sentir les effets de la capitulation, à effet retard, qu'a constituée la seconde version de l'accord Blair House, dont M. Juppé est pourtant si fier. Moi, je constate qu'il n'y a pas de volonté commune des différents pays européens de se battre pour l'emploi. L'idéologie libérale, le refus maastrichien de l'endettement, même au niveau de l'Union européenne, et la diabolisation de la dépense publique empêchent que soient mises en œuvre des décisions pourtant déjà prises par les quinze pays membres au sommet d'Essen et dont on pourrait attendre, grâce aux effets multiplicateurs, la création de centaines de milliers d'emplois. Quelles initiatives concrètes allez-vous prendre à Florence sur ce dossier pour crédibiliser les propos du Président de la République ?

Un mot sur le service public.

M. Juppé avait dit que la notion de service public à la française serait inscrite dans la Constitution ou dans les textes européens. Je suis très inquiet, après les deux lois de déréglementation concernant France Télécom, de l'annonce faite par Mme Colonna à l'issue du sommet de Dijon qu'un compromis aurait été trouvé entre la France et l'Allemagne, compte tenu des positions ultralibérales de celle-ci dans le domaine de l'électricité et du gaz.

Certes, le combat est difficile. Certaines échéances que vous avez à négocier aujourd'hui résultent d'abandons et de renoncements intervenus dans le passé. Je vous donne même acte d'avoir concocté un plan astucieux pour la SNCF, quoique lourd de risques et de dérives futurs. Mais au total, vous n'avez pas, dans l'état actuel des choses, pris les dispositions qui permettraient de respecter la promesse du Premier ministre.

La France a besoin de ses services publics, et une France forte est indispensable à l'Europe. Nous devons enrichir l'Europe d'une saine compétition, celle des modèles sociaux, plutôt que de faire prévaloir partout l'idée d'une concurrence déstructurante pour les acquis de toute notre histoire.

Je ne m'étendrai pas sur les problèmes de défense et de sécurité, encore que la réintégration de l'OTAN par la France me paraisse l'exemple type d'une politique de gri-

bouille. Au prétexte de faire émerger une identité européenne de défense, on se met à la merci d'une organisation qui reste bien évidemment pilotée par les Etats-Unis.

Dans le domaine institutionnel, je voudrais vous mettre en garde contre l'idée que le déficit démocratique de la construction européenne pourrait être comblé par un renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Il n'y a pas de peuple européen. C'est donc sur les parlements nationaux que repose l'essentiel de la légitimité démocratique. Prenez garde à ne pas donner au Parlement européen, par un mécanisme d'extension des pouvoirs de codécision, un droit de veto que les parlements nationaux ne peuvent plus exercer.

L'architecture institutionnelle déconnectée de toute véritable démocratie et les conséquences économiques, sociales et territoriales de l'union économique et monétaire conduisent à une Europe éclatée. Celle-ci met en cause le modèle d'organisation citoyenne de la nation qui ne reconnaît qu'un seul peuple, des individus et pas des communautés. Alors que progressent partout les intégrismes de toutes sortes, la République, qui traite ses citoyens en fonction de ce qu'ils font et non de ce qu'ils sont, reste le meilleur outil de cohésion sociale et d'intégration.

A chaque débat sur l'Europe, je vous demande si la France sera capable de résister à la pression qui s'exerce sur elle pour qu'elle signe la convention-cadre sur les minorités en Europe, texte totalement contraire à notre Constitution, comme l'a d'ailleurs souligné le Conseil d'Etat dans un avis récent. Vous ne m'avez jamais clairement répondu.

A cette question, j'en ajoute une seconde : cette convention-cadre qui légaliserait le communautarisme dans la République, si la France la signait, pourrait – semble-t-il – être introduite indirectement à travers un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme. Dans le document de travail de la présidence italienne, il est envisagé une adhésion de l'Union européenne à cette dernière convention. La France est-elle décidée à s'y opposer ?

**M. Robert Pandraud**, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Très bien ! Puis-je vous interrompre, monsieur Chevènement ?

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Je vous en prie.

**Mme le président**. La parole est à M. Robert Pandraud, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Robert Pandraud**, président de la délégation pour l'Union européenne. Monsieur le ministre, c'est une question très importante que vient de soulever M. Chevènement. Il serait souhaitable que nous ne fassions pas trop de déclarations sur le droit des minorités dans tel ou tel Etat. C'est l'affaire des pays nationaux. La minorité hongroise en Roumanie, c'est l'affaire de la Roumanie ou des rapports bilatéraux entre la Hongrie et la Roumanie ; cela ne nous importe peu. Le droit de reconnaissance des minorités dans notre pays, c'est notre affaire, et nous sommes pour la République une et indivisible.

**M. Georges Hage**. Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Je partage tout à fait ce point de vue, monsieur Pandraud.

Pour faire avancer la construction européenne, monsieur le ministre, il est temps de changer de méthode, de partir non pas des nuées bruxelloises, derrière lesquelles se dissimulent les oligarchies de l'argent – on l'a vu pour l'affaire de la « vache folle » – mais des peuples et de leurs aspirations.

Au-delà de la problématique économique et sociale, c'est toute une conception de la citoyenneté qui est en cause. C'est la République elle-même. Vous n'avez pas le droit de la mettre en congé au nom de concepts mêmes contre lesquels elle s'est construite en France : le retour des féodalités, l'hyperlibéralisme, le communautarisme, en un mot le refus de l'égalité.

**Mme le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise que beaucoup redoutaient pour l'Europe depuis un certain temps a surgi là où on ne l'attendait pas. Elle n'a pas surgi, ou pas encore, à propos du processus de discussion de Turin, mais dans le domaine de la santé publique.

Ce n'est ni une crise institutionnelle, ni une crise économique. C'est, à mes yeux, une crise politique au sens plein de ce terme, c'est-à-dire une crise du sens de la construction européenne.

En effet, si la gestion des affaires européennes ne permet pas de prévenir des drames comme celui de l'encéphalopathie spongiforme des animaux, probablement transmissible à l'homme, si l'Europe n'évite pas de tels drames, peut-on encore croire dans les vertus de la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux, c'est-à-dire dans ces piliers de la construction européenne ? A quoi servent les 20 000 ou 22 000 règlements, directives ou décisions communautaires s'ils ne mettent pas obstacle à la propagation d'une telle maladie ?

Telles sont les questions que se pose le citoyen moyen. Et l'on comprend, monsieur le ministre, qu'il se les pose avec une certaine inquiétude.

Même si la propagation de cette épidémie ne résulte vraisemblablement pas d'un dysfonctionnement de la Communauté, l'attitude de la Grande-Bretagne en a fait un problème majeur pour l'Union européenne.

Comme une sorte d'acide, cette crise révèle que les Etats membres n'abandonnent pas la défense de leurs intérêts nationaux, qu'il faut regarder l'Europe les yeux ouverts et non pas avec un idéalisme béat, car chaque pays – en tout cas, la Grande-Bretagne le démontre – sait défendre âprement son intérêt propre.

En effet, si le comportement des industriels britanniques est hautement condamnable, celui des autorités britanniques l'est aussi, dans la mesure où l'attitude actuelle de la Grande-Bretagne, attitude de blocage, n'est pas acceptable. Avec le rejet de quelque 28 projets communautaires, la Grande-Bretagne a pris les autres membres de l'Union, et l'Union elle-même, en otages.

Et cela doit nous inciter à tirer un certain nombre de leçons.

La première de ces leçons – celle que, pour ma part, j'en tirerai en premier lieu – concerne la politique agricole commune.

J'imagine vraiment mal, monsieur le ministre, comment nos voisins britanniques, souvent si enclins à préconiser la suppression de la PAC, pourraient encore, dans le futur, émettre la moindre suggestion dans ce sens, alors qu'ils ne cessent d'invoquer depuis plusieurs semaines le principe de la solidarité communautaire. J'espère qu'ils auront l'humilité de bien vouloir, à l'avenir, se montrer plus compréhensifs à l'égard des problèmes de la PAC.

La seconde conclusion que je voudrais tirer de cette affaire, c'est qu'on ne peut poursuivre la construction européenne qu'avec une lucidité vigilante, avec un réalisme lucide.

Nous faisons confiance au Président de la République et au Gouvernement pour faire preuve de cette lucidité, aussi bien dans la définition et la mise en œuvre des politiques communes que dans la réforme des institutions.

Mais je souhaiterais exprimer quelques observations, peut-être même quelques réticences, sur certaines évolutions de la construction en cours.

S'agissant tout d'abord de la politique économique et monétaire, on doit bien reconnaître que le réalisme est au rendez-vous. Avec les politiques de réduction des déficits publics engagées dans la plupart des Etats membres, on ne saurait soutenir le contraire.

Ce réalisme a eu au moins le mérite d'inciter les Quinze à jeter les bases, à Vérone, puis à Luxembourg, le 3 juin, je crois, d'un cadre de stabilité nécessaire pour arriver à la monnaie unique et la faire fonctionner, mais aussi à jeter les bases d'un nouveau mécanisme de change, qui se substituerait à l'actuel système monétaire européen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Néanmoins, malgré la dernière réunion des ministres des finances, le 3 juin, plusieurs questions liées à la monnaie demeurent non résolues ou, me semble-t-il, mal résolues, et je souhaiterais qu'une solution puisse leur être apportée à Florence.

Il s'agit d'abord du caractère facultatif pour les Etats membres de leur participation à l'actuel mécanisme de change du SME, avant leur participation éventuelle à la monnaie unique en 1999. Ne conviendrait-il pas d'imposer cette participation au SME avant toute entrée dans la monnaie unique, si celle-ci voit le jour ?

La même question se pose, à mes yeux, pour la participation des pays *out* – c'est-à-dire des pays dont on pense pour l'instant qu'ils n'entreront pas dans le système de la monnaie unique – au SME *bis*, dont la création a été décidée à Vérone. Peut-on imaginer, en effet, que cette participation ne soit pas obligatoire sans prendre le risque que se perpétuent les désordres monétaires auxquels nous avons assisté et qui ont tant nui à l'Europe ces dernières années ?

Il faut, je crois, envisager que cette participation soit imposée à tous ceux qui voudraient rejoindre l'Union monétaire. Sinon, l'Europe continuera de connaître des distorsions monétaires, des distorsions de concurrence inacceptables.

Mais je ne vais pas m'attarder sur ces questions monétaires. Je voudrais évoquer maintenant le domaine social.

Le Président de la République a, nous le savons, nous le reconnaissons, proposé à l'Europe, avec le mémorandum français pour un modèle social européen, une grande ambition, l'ambition de sauvegarder la spécificité sociale de l'Europe, c'est-à-dire ses systèmes sociaux : système de relations du travail, système de représentation des syndicats, système de protection sociale. Ces acquis constituent une protection pour les citoyens européens, qui est, je crois, la plus poussée du monde.

Mais ce modèle social est, comme le relève à juste titre le mémorandum, bousculé, menacé par la mondialisation. Celle-ci, peut-on lire dans le mémorandum français, n'a pas créé l'exclusion, mais elle l'aggrave en laissant sur le bord du chemin tous ceux qui ne peuvent pas suivre le rythme, toujours plus rapide, des adaptations nécessaires. Elle a provoqué, aux Etats-Unis comme en Europe, l'apparition d'une classe anxieuse. Et « anxieux », nous savons bien que les Français le sont à l'heure actuelle, monsieur le ministre. Or l'Europe n'est pas perçue par eux comme un organisme protecteur, un ensemble protecteur, alors que nous souhaiterions qu'il en soit ainsi.

Il faut donc, selon la France, trouver, définir une nouvelle voie, celle d'une croissance qui profite à tous, celle d'une mondialisation sans exclusion.

Nous adhérons évidemment, monsieur le ministre, à cet objectif. Nous y adhérons pleinement. Et nous voulons trouver dans le pacte de confiance proposé par le président de la Commission, M. Santer, le signe de la volonté de l'Union d'aller dans le sens de la sauvegarde de notre protection sociale et de notre niveau social.

Mais, à la lecture de ce pacte, on peut se demander comment on passera des grandes idées, des idées générales, aux actes.

Que lit-on, en effet ? « Mobiliser tous les acteurs européens pour l'emploi » : oui, bien sûr ! Nul ne dira le contraire. « Exploiter pleinement le potentiel des marchés européens » : oui encore, évidemment ! Oui à la volonté de mettre les politiques structurelles européennes au service de l'emploi ! Et il y a effectivement, de ce point de vue, beaucoup à faire.

Mais convenons, monsieur le ministre, qu'il n'est pas facile de croire à l'efficacité de ces propositions lorsqu'on constate que, plusieurs années après avoir été décidés dans leur principe, les grands travaux d'infrastructure européens n'ont pratiquement pas commencé. Du moins, à ma connaissance, ils n'ont pas vraiment commencé.

Il faut donc que l'Europe fasse rapidement la preuve de son efficacité dans ces domaines si elle veut garder sa crédibilité.

J'aurais envie de faire la même observation à propos d'une résolution du Conseil des ministres des affaires sociales qui remonte à décembre 1987 et que j'avais jugée très intéressante, très utile, mais qui reste toujours à l'état de virtualité. Il s'agissait d'une résolution préconisant l'organisation dans chaque Etat membre de formations alternées pour tous les élèves arrivant à la fin de la scolarité obligatoire. Or je constate que, neuf ans après, on continue de parler beaucoup chez nous du développement des formations en alternance, mais que nous n'avons toujours pas mis en œuvre la résolution de décembre 1987.

Vous avez fait preuve, monsieur le ministre, de ce réalisme que j'appelle de mes vœux en déclarant récemment qu'il ne suffirait pas de faire mention de l'emploi dans le futur traité pour régler le problème du chômage. Je ne sais pas si je peux vous en féliciter. En tout cas, je crois que c'est la preuve du réalisme que, je le répète, on doit avoir en la matière.

Au demeurant, je tiens à rappeler ici que le maintien et le développement de l'emploi d'un haut niveau figuraient parmi les premiers objectifs du traité de Rome. Il n'est pas, je crois, indispensable de faire à nouveau mention de cet objectif, puisqu'il figurait dès le début parmi les raisons de la fondation du Marché commun.

En revanche, il serait souhaitable d'insérer dans le futur traité le protocole social annexé au traité de Maastricht, dès lors du moins qu'il serait plus clairement rédigé. Parce qu'il n'est pas bien rédigé ! Il y a des points ambigus, et je pense qu'il faut le réécrire.

Pourquoi ne pas l'inscrire ? Pour ma part, je n'y vois pas d'objection, à condition que la Grande-Bretagne accepte cette règle du jeu. Si la Grande-Bretagne continue de rester à l'écart du protocole social, il ne servira strictement à rien de l'introduire dans le traité. Mais, au-delà, on ne pourra que s'interroger davantage encore sur l'avenir d'une Union européenne dans laquelle les règles sociales et les règles monétaires ne seraient pas les mêmes

pour tous. On ne peut pas continuer à jouer avec des règles différentes d'un Etat à l'autre. Nous courons, je le crains, à l'échec si cette situation se perpétue.

Enfin, la crise actuelle doit conduire, monsieur le ministre, à être circonspect mais efficace dans la réforme des institutions. C'est un énorme chantier. Nous en sommes conscients et nous savons qu'il n'est pas facile d'aboutir à un accord à quinze sur des sujets aussi délicats. Il convient cependant, dans cette affaire, de s'efforcer d'éliminer les imperfections que l'on a relevées dans le fonctionnement de la Communauté. Et elles sont nombreuses. Le rapport que nous avons présenté ici, Mme Ameline et moi, et que vous avez bien voulu évoquer, en faisait un inventaire non exhaustif. Il faut absolument s'appliquer à éliminer ces dysfonctionnements si l'on veut avancer vers le futur européen sans inquiétude et il faut aussi concevoir une construction européenne qui soit à la fois souple et efficace.

Ceci me conduit, monsieur le ministre, à formuler à nouveau plusieurs souhaits.

D'abord, celui d'un maintien des trois piliers distincts. Je crois, en effet, que l'un des enseignements de la crise actuelle porte sur le fait que, si nous mélangeons les différents domaines d'activité de l'Union européenne, nous courons le risque – du moins, nous l'aggravons, nous le multiplions – qu'une crise dans un secteur donné ne se propage à l'ensemble et ne paralyse l'ensemble. Il faut, à mon sens, maintenir les trois piliers bien distincts.

Seconde interrogation, en tout cas en ce qui me concerne : l'évolution que vous envisagez pour le troisième pilier, pour les affaires intérieures et de justice. Vous avez évoqué une sorte de dédoublement de ce troisième pilier, dont une partie évoluerait vers des processus de décision communautaire. J'émet personnellement des réserves à cet égard. Je ne m'y attarderai pas, car vous les connaissez.

Je voudrais ensuite aborder la question de la subsidiarité. Il semble que l'on piétine un peu sur cette question et que le risque existe qu'on ne réalise aucune avancée à cet égard dans le cadre des négociations d'adaptation, de révision des institutions.

C'est un risque grave, car il s'agit là vraiment de la base, de l'assise juridique de la construction communautaire. Le principe qui figure dans le traité de Maastricht est certes une idée intéressante, une idée explicative, mais il ne permet pas – et vous le savez bien – d'opérer une répartition claire des compétences entre les Etats et l'Union.

Il faut essayer de préciser cette répartition des compétences. Il faut – je vous l'ai déjà demandé, et je sais que ceci n'est pas facile – proclamer le principe que les Etats membres continuent de disposer d'une compétence de droit commun et que l'Union n'exerce qu'une compétence d'attribution dans les domaines qui lui sont explicitement déferés par le traité. J'émet aussi des réserves sur l'usage qui a été fait de l'article 235 dans le passé et qui pourrait en être fait à l'avenir. En effet, tout effort de clarification des compétences risque, à tout instant, d'être bousculé par un recours à l'article 235.

Un mot sur la Cour de justice. J'ai cru comprendre qu'un compromis était en cours à propos du juge qui serait saisi pour les matières du troisième pilier. J'adopte sur ce point, monsieur le ministre, les mêmes réserves que les Britanniques à l'égard de la compétence de la Cour de justice. Il n'est pas souhaitable que cette cour soit compétente pour les matières du troisième pilier. De même, il n'est pas souhaitable qu'elle s'érige, comme elle l'a fait ces



dernières années, en cour constitutionnelle. Il nous faut un autre mode de contrôle de la subsidiarité. Il nous faut un contrôle politique en amont et il nous faut aussi un contrôle juridique fondé sur une base juridique plus précise que la base actuelle.

Cela m'amène à évoquer rapidement le rôle des Parlements nationaux, mais je crois que le président Pandraud développera ce point plus longuement.

Nous avons, vous le savez, présenté aux autres Parlements, au cours des derniers mois, des propositions précises pour aboutir à ce que soit reconnue dans le futur traité une représentation collective des parlements nationaux, non pas une deuxième chambre, mais une représentation collective.

Cette idée laisse bon nombre de nos interlocuteurs un peu indécis.

En effet, il faut reconnaître qu'ils ne se posent pas autant de questions que nous, car, chez beaucoup de nos voisins, le Parlement détient un pouvoir de contrôle du Gouvernement bien plus large, bien plus contraignant que ce que permet chez nous notre Constitution. Dans un certain nombre de pays où nous nous sommes rendus, le Gouvernement ne peut en effet négocier en Conseil des ministres que dans le cadre d'un mandat précis et strict donné par le Parlement ou par la commission des affaires européennes du Parlement.

Je tiens à souligner, monsieur le ministre, que nous ne pouvons pas, nous, dans le cadre de la V<sup>e</sup> République, aller dans ce sens. Mais vous allez sans doute, à l'avenir, vous trouver en face de partenaires qui suspendront les négociations en invoquant cette clause de prééminence parlementaire, si je puis dire. Cela risque de ne pas simplifier votre tâche, non plus que celle des autres membres du Gouvernement qui négocieront au sein des Conseils. Il y a là une évolution qui me semble un petit peu préoccupante, même si vous préconisez l'extension de la majorité qualifiée, ce qui, pour ma part, me pose un petit problème, et même un vrai problème.

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais, au nom de mon groupe qui, je le répète, fait confiance au Gouvernement, vous rappeler ce que déclarait le Premier ministre il y a deux ou trois mois : « Il n'est pas question pour nous de créer un super-Etat européen, et le centre de gravité de l'Union doit se situer non pas dans le couple Commission-Parlement européen mais, au contraire, dans les organes représentatifs des Etats, source de légitimité démocratique de l'ensemble, c'est-à-dire le Conseil et les parlements. L'Etat nation demeure plus que jamais le lieu à la fois essentiel et central où se réalise le contrat démocratique, le lien social et politique entre le citoyen et ses représentants. »

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous gardiez présente à l'esprit cette déclaration tout au long des négociations que vous conduisez et que vous conduirez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**Mme le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, que la ville de Florence ait été choisie pour réunir le prochain sommet européen constitue, me semble-t-il, une sorte d'acte qui procède de ces pratiques destinées à conjurer le sort. Florence, en effet, cette superbe cité toscane, a connu son

apogée avec la Renaissance jusqu'à en constituer un symbole, tandis que, sous l'effet des politiques suivies, l'idée européenne connaît aujourd'hui une véritable décadence.

Et ce n'est pas la façon dont est abordé ce sommet qui est de nature à donner à cette idée quelque éclat nouveau. Le contraire est non seulement à redouter mais il ne peut que survenir.

Florence, à coup sûr, ne sera pas le Lourdes de l'idée européenne !

Pour qu'il en aille autrement, il faudrait une tout autre ambition à l'Europe. Il faudrait qu'elle dégage un souffle ; or on n'entend qu'un râle. C'est que le type de construction européenne actuelle est dans l'impasse la plus absolue. Elle a atteint, dans sa forme et son contenu présent, ses limites historiques. Elle n'est plus porteuse d'un sens, d'une perspective pour les peuples, qui soit capable d'agréger les énergies, les volontés, les espoirs.

C'est la question du sens, monsieur le ministre, je vous le dis une nouvelle fois, qui est au cœur de la désaffection qui mine l'Europe, au point même de se retourner contre elle. Elle connaît, en quelque sorte, la tragédie du scorpion qui se retourne contre lui-même après avoir attaqué l'autre.

Heureusement que les peuples européens commencent à s'en mêler pour dégager une autre voie pour l'Europe. A l'opposé de votre politique, qui fait proliférer les eurosceptiques, nous assistons, avec les mouvements des mois de novembre et de décembre en France, avec les luttes en Belgique et avec la puissante manifestation de dimanche dernier en Allemagne, à la montée des « euroluttes », la montée des « euroconvergences » populaires propres à donner à l'Europe un sens, un vrai sens.

Le fond de l'affaire, monsieur le ministre, réside dans le fait que, du Marché unique à Maastricht, l'Europe a procédé à une véritable inversion des valeurs qu'elle prétendait défendre, à un retournement absolu des objectifs qu'elle prétendait atteindre.

L'Europe actuelle s'est en effet construite en fonction de réalités objectives incontestables, qui voient les économies devenir plus interdépendantes que jamais. Mais elle s'est également réalisée contre un système qui s'était imposé à l'Est. L'Europe, ne l'oublions pas, est également fille de la guerre froide.

Mais voilà que le contre-modèle qui lui servait de valorisant n'existe plus. Et comme le Roi, l'Europe est nue. Le modèle soviétique qui a fait faillite ne l'exonère plus aujourd'hui d'apporter une réponse positive et lisible quant à ses propres finalités. Et la réalité cachée du fait de la guerre froide apparaît aujourd'hui en pleine lumière.

Qu'est-ce donc finalement que cette Europe, sinon un vaste ensemble où la politique est subordonnée à l'économique, où l'être humain est second, subsidiaire, et où les marchés financiers sont premiers, déterminants.

Le politique n'est plus qu'un simple accompagnement de l'économique. Il n'est plus le maître. Le maître qui tient l'Europe en laisse, ce sont les marchés financiers, qui n'ont d'autre finalité qu'en eux-mêmes et non pour la société.

A tel point qu'un nouvel axiome a vu le jour sur cette partie du continent, axiome défini par M. Tietmayer, président de la Bundesbank, et repris par M. Trichet, gouverneur de la Banque de France. Pour eux, c'est clair, les marchés financiers joueront de plus en plus le rôle de gendarmes des pouvoirs publics. En conséquence, proclament-ils, les dirigeants politiques doivent comprendre

que, désormais, ils sont sous le contrôle desdits marchés. Et c'est dans ce fait, monsieur le ministre, mes chers collègues, que réside tout le mal.

Le principe fondateur explicite du traité de Maastricht, qui décrète que l'Europe doit être « une économie de marché ouverte où la concurrence est libre », constitue précisément le nœud du problème. Car si le marché concurrentiel a des aspects positifs évidents, il doit, en revanche, absolument être régulé par la société. Selon l'expression d'Edgar Morin, il doit « obéir à des finalités plutôt que de produire à l'aveuglette ses propres finalités ».

L'Europe actuelle, en ne défendant et en ne se soumettant qu'à quelques intérêts particuliers, met en cause l'intérêt général. Un seul exemple : la richesse produite est aujourd'hui cinq fois plus importante qu'il y a trente-cinq ans ; mais où est donc passée cette richesse pour que les conditions de vie générales soient au rendez-vous de cette croissance-là ? Elles en sont loin, bien loin !

Je pourrais également parler de l'affaire de la « vache folle », qui confirme mon propos, mais mon ami Georges Hage reviendra sur ce point.

Je ne m'étendrai pas non plus sur le bilan concret vécu par les peuples, par notre peuple, du fait de ce type de construction européenne et sur la culpabilité de ceux qui l'ont réalisé et soutenu. La cause est vraiment entendue, et nous n'avons plus, quant à nous, à apporter la preuve de la charge.

Et ce n'est pas en décidant d'investir des centaines de millions pris sur le budget européen – ce qui est d'ailleurs scandaleux – pour vanter les mérites de l'Europe actuelle que la Commission parviendra à modifier les choses. Comme si les Européens n'avaient pas compris ! Vous vous trompez, croyez-moi. Les Français, comme les autres peuples européens, ont parfaitement compris. A tel point qu'ils veulent, à juste titre, changer l'Europe.

Monsieur le ministre, pour redonner à l'Europe crédit et sympathie, il faudrait la remettre sur pied et revenir au bon ordre des choses. Il faudrait d'abord partir de la vie des gens et décider des moyens ensuite. Il faudrait une forte volonté politique pour émanciper l'Europe des marchés financiers qui la dominent. Ainsi, une forte volonté politique à Florence, où l'emploi est au menu, consisterait à préconiser plusieurs décisions en ce domaine.

Il faudrait donc, d'abord, partir des besoins humains et de la demande sociale qui existent, en France, en Europe et au-delà.

Il faudrait, dans un même mouvement, faire ce que la demande sociale suppose et, à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui, réévaluer de manière sensible le pouvoir d'achat et réduire de manière tout aussi sensible le temps de travail. Tout cela permettrait de dégager des centaines de milliers d'emplois et, par conséquent, de remettre à flot les comptes sociaux.

Il faudrait également décider un vaste programme européen de coopération dans des investissements et fabrications utiles aux sociétés.

Partir de la demande sociale, c'est notamment cela, mais c'est aussi dégager des moyens pour la satisfaire.

A cet égard, nous devrions faire preuve de détermination sur deux questions à Florence. Tout d'abord, il faut refuser la mise en cause de nos services publics refuser cette sorte de « RMI économique » que constitue le concept de service universel mis en avant par la Commission de Bruxelles. Les services publics sont, par définition,

au service de l'intérêt général, et leur privatisation, telle qu'elle se pratique à l'étranger, va à l'encontre de cet objectif fondamental.

Or qu'entend-on dans votre bouche sur ce point ? Tout simplement, que nous ne voulons pas imposer aux autres nos propres conceptions. Mais ce sont les autres qui nous imposent les leurs ! C'est la commission de Bruxelles qui se sert de l'article 90-2 du traité de Maastricht pour en faire une machine de guerre contre nos services publics ! Et nous, nous chipotons et nous reculons ! Franchement, comment admettre pareille situation ?

Cela pose un problème de société, mais aussi un problème d'emploi. Dans son rapport présenté dans le cadre du prochain débat budgétaire, votre collègue M. Arthuis le reconnaît, puisqu'il écrit : « La création d'emplois a été très importante dans le secteur public, alors que le nombre d'emplois dans le secteur privé n'a cessé de se réduire. » Cette conception du service public, qui marque l'identité française, suppose que l'on modifie les traités ? Eh bien, qu'on les modifie !

Ensuite, nous devons refuser la maîtrise des marchés financiers, afin de servir la société et l'emploi. Cette question devrait d'autant plus être à l'ordre du jour que le prochain G7 approche. Il serait temps, tout de même, de dresser le bilan de toutes les politiques dites pour l'emploi qui ont pour noms « flexibilité », « réduction des charges patronales », « développement du temps de travail partiel », « modération salariale », « réduction des dépenses sociales publiques » et qui se soldent, en vérité, par un échec de la société.

Il faudrait sortir de cette spirale infernale qui ne fait que le jeu de quelques-uns, mais pas celui de l'intérêt général et celui des êtres humains. Cela fait vingt ans que cela dure, et ce n'est pas l'euro, la monnaie unique, qui nous sortira de l'ornière, bien au contraire ! Pour sortir de l'ornière, il faut que l'Europe unisse ses forces pour lutter contre la guerre économique et financière. Or la monnaie unique consiste à ajouter un nouveau « missile », essentiellement aux mains de l'Allemagne, là où il faudrait désarmer.

D'ailleurs, pourquoi ce refus largement majoritaire de la monnaie unique ? Et pourquoi votre refus de soumettre cette perspective à un référendum, contrairement aux engagements pris ? Faire cela, ce serait manifester une forte volonté politique, mais vous ne l'avez pas !

De même, s'attaquer aux capitaux spéculatifs relèverait d'une forte conception de l'intérêt général. C'est parfaitement possible. Si les détenteurs de ces capitaux sont plus puissants que jamais, jamais non plus ils n'ont été aussi nombreux. Le monde entier souffre de ce cancer. C'est cela, la globalisation, la mondialisation, mais elle n'a rien de fatal dans ce qu'elle a de négatif.

S'attaquer à la spéculation, cela permettrait aussi d'envoyer un signal fort aux pays du Sud qui s'enfoncent sous nos yeux et qui ont besoin non seulement qu'on supprime leurs dettes, au titre de dédommagements pour dégâts commis, mais ont aussi besoin de capitaux pour se développer et échanger avec nous de manière réelle. Ce serait bon pour eux et bon pour nous, à l'inverse de ce véritable apartheid social auquel on assiste aujourd'hui.

S'agissant des moyens, il est une seconde série de questions touchant aux institutions européennes.

« Domination » et « fédéralisme » sont deux termes analogues. « Souveraineté » et « coopération » participent d'une autre vue, d'un autre sens de l'avenir, celui qui s'appelle la liberté.

Quand je vois qu'on en est à vouloir constituer à fin de consultation un minuscule organisme émanant des parlements nationaux composé de trois ou quatre élus de chaque pays – la COSAC, ou conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires – je crois rêver ! Faut-il que vous soyez en panne de souveraineté et de vision de l'avenir – laquelle n'est pas dans l'uniformité – pour discuter de la sorte !

Je vous rappelle que la Constitution dispose que la souveraineté nationale appartient au peuple et qu'aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Trois ou quatre parlementaires par pays, ce serait cela, la souveraineté ?

Une forte volonté politique supposerait de dire : « Cela suffit avec ces dérives fédéralistes ! Le Parlement doit décider, un point c'est tout ! » Et dire cela, ce n'est pas se replier sur la nation, c'est, au contraire, poser la condition d'une coopération mutuellement avantageuse.

Quand je vois que notre assemblée ne peut pas s'opposer au prélèvement obligatoire pour le budget de Bruxelles, qu'il y a des fraudes sérieuses, et qu'au total la France reçoit de Bruxelles quasiment autant qu'elle lui verse, je me dis : à quoi bon passer par Bruxelles ? C'est complètement absurde, comme est devenue absurde l'actuelle construction européenne !

En revanche, décider de grandes coopérations européennes recevrait notre aval et serait porteur de progrès et d'emplois. Plutôt que de s'occuper de tout et de n'importe quoi, Bruxelles pourrait s'occuper du grand, de l'essentiel. Mais la grandeur semble une idée obsolète pour la Commission européenne. Mais qu'elle nous laisse respirer ! Qu'elle nous laisse vivre ! Qu'elle se consacre à de grands projets, il y a de grands défis à relever. Voilà quel devrait être son travail : travailler à un véritable projet européen de civilisation de progrès. Cela, oui, ce serait utile ! Mais, là encore, il faudrait une forte volonté politique pour l'imposer.

Il en va de même pour le troisième pilier de l'Union européenne. C'est par voie de presse que la représentation nationale apprend le retour subreptice de la France dans l'OTAN, la substitution de notre défense nationale au profit d'une défense européenne intégrée à l'OTAN.

Monsieur le ministre, expliquez-moi en quoi résident la modernité et l'utilité d'une défense atlantique intégrée, abandonnée il y a trente ans par le général de Gaulle.

Aujourd'hui, après l'effondrement du mur de Berlin, l'éclatement de l'Union soviétique, la disparition du Pacte de Varsovie, comment pouvez-vous justifier – cela vous fait même sourire – le retour de notre pays dans ce « rejeton de la guerre froide » qu'est l'OTAN ? Expliquez-moi de manière raisonnable, rationnelle, une pareille position !

Il reste donc à construire l'architecture d'une sécurité d'après-guerre froide, en favorisant la réduction des armements, la réduction puis l'élimination de l'arme nucléaire, la démilitarisation du continent.

Cela passe par de nouveaux accords de sécurité s'inspirant de l'esprit de l'acte final d'Helsinki et implique d'articuler la construction européenne dans le cadre de relations de coopération, de partenariat avec les pays de l'Europe centrale et orientale, Russie incluse. L'exclusion de la Russie, c'est, à coup sûr, la tension qui est au rendez-vous.

Nous souhaitons, nous, que l'on dépasse les divisions du passé en construisant une communauté des peuples du continent, qui coopère sur tous les sujets. L'élargissement tel qu'il est envisagé aujourd'hui consiste à imposer aux

pays candidats de multiples conditions sociales, politiques, économiques et militaires que nous récusons pour nous-mêmes. L'application des critères de Maastricht à ces peuples ne feraient qu'aggraver leurs problèmes. Notre expérience malheureusement, est là pour en témoigner.

Nous proposons donc que, simultanément à la transformation de l'Union européenne, se mette en place un forum des nations d'Europe, qui pourrait servir de base à une organisation régionale de l'ONU incluant la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, et dans lequel seraient abordés tous les problèmes communs. Nous proposons en quelque sorte les Nations unies d'Europe.

Dans un premier temps, compte tenu des réalités présentes, l'élargissement de l'Union européenne doit se faire sur la base de négociations qui prennent en compte les intérêts et les statuts de ces pays, comme de ceux des pays de l'Union européenne. Mais qui ne voit que, sur ce chemin, approfondissement et élargissement ne s'opposeraient plus ? Qui ne voit que, sur ce chemin, l'approfondissement, ce serait l'élargissement, au contraire, du noyau dur et de la monnaie unique qui excluent grand nombre des pays de l'Union européenne elle-même ?

Monsieur le ministre, la France, quatrième puissance économique du monde a, si elle veut, la force de résister aux marchés financiers. Tout le problème est là. Il est politique. Il est de proposer un autre type de construction européenne qui soit humain. Elle le peut si elle le veut. Tout est dans la volonté politique.

4

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 29 juin inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet sur le pacte de relance pour la ville ;

Vers dix-huit heures quinze :

Textes des commissions mixtes paritaires :

– sur le projet sur l'enfance délinquante ;

– sur le projet sur le terrorisme ;

A vingt heures :

Suite du projet sur le pacte de relance pour la ville.

Mercredi 19 juin, à neuf heures, à la demande du groupe République et Liberté, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution :

Débat sur la politique d'investissement telle qu'évoquée par la proposition de loi n° 2832 ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion et vote de la motion de censure déposée par MM. Laurent Fabius et Alain Bocquet ;

Suite du projet sur le pacte de relance pour la ville.

Jeudi 20 juin, à neuf heures et quinze heures :

Deuxième lecture du projet sur la Fondation du patrimoine ;

Deux projets autorisant l'approbation des deuxième et troisième protocoles sur le commerce des services ;

Projet, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord fiscal France-Panama ;

Suite du projet sur le pacte de relance pour la ville.

Vendredi 21 juin, à neuf heures et quinze heures :

Textes des commissions mixtes paritaires :

– sur le projet sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales ;

– sur le projet de modernisation des activités financières ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la souscription de quirats ;

Eventuellement, suite du projet sur le pacte de relance pour la ville.

Lundi 24 juin, à dix heures et quinze heures :

Projet, adopté par le Sénat, sur France Télécom.

Mardi 25 juin, à dix heures :

Questions orales sans débat ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Convention sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest ;

Suite du projet sur France Télécom.

Mercredi 26 juin, à neuf heures :

Troisième lecture du projet sur l'outre-mer ;

Suite du projet sur France Télécom ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Textes de la commission mixte paritaire sur le projet sur le commerce et l'artisanat ;

Suite du projet sur France Télécom.

Jeudi 27 juin, à neuf heures :

Textes des commissions mixtes paritaires :

– sur le projet relatif à la programmation militaire ;

– sur la proposition de loi sur l'adoption ;

Navettes diverses ;

A quinze heures :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet sur la souscription de quirats ;

Navettes diverses.

Vendredi 28 juin, à neuf heures et quinze heures, et éventuellement, samedi 29 juin, à neuf heures et quinze heures :

Navettes diverses.

Les séances de cette semaine et des lundi 24 et mardi 25 juin pourront être prolongées jusqu'à vingt et une heures trente.

5

#### DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

**Mme le président.** La conférence des présidents a été saisie de demandes tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée des projets autorisant l'approbation

des deuxième et troisième protocoles sur le commerce des services, du projet autorisant un accord fiscal avec la République de Panama et de la convention sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.

Il peut être fait opposition à ces demandes, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement :

– jusqu'au mercredi 19 juin à dix-huit heures pour les trois premiers textes ;

– jusqu'au lundi 24 juin à dix-huit heures pour la convention sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.

6

#### ORGANISATION DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1997

**Mme le président.** La conférence des présidents a arrêté les modalités de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, qui aura lieu du mardi 15 octobre au mardi 19 novembre 1996, conformément au calendrier qui sera annexé au compte rendu de la présente séance.

La conférence a organisé sur quatre-vingt-cinq heures la discussion des fascicules budgétaires, soit vingt heures pour les commissions, quarante-sept heures pour les groupes et dix-huit heures pour les interventions d'ordre général du Gouvernement.

Les différentes discussions se dérouleront en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et réponses du Gouvernement.

La liste des différentes discussions sera établie par la commission des finances au début du mois de septembre.

Le Gouvernement, les commissions et les groupes devront faire connaître pour le 19 septembre la répartition de leur temps de parole entre ces discussions.

7

#### SOMMET EUROPÉEN DE FLORENCE

##### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**Mme le président.** Nous reprenons le débat sur la déclaration du Gouvernement sur le sommet européen de Florence.

La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.** Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, le blocage institutionnel né du problème de la « vache folle » est certes très grave, mais il ne faudrait pas pour autant qu'il nous fasse perdre la raison.

Nous nous sommes réjouis, monsieur le ministre, de l'ouverture que vous semblez deviner avant le Conseil européen de Florence, ainsi que d'une certaine évolution des thèses britanniques.

Nous nous sommes également réjouis que soit présenté demain au conseil des ministres un plan d'urgence d'aide aux éleveurs. Mais il y a, dans la filière de la viande, bien d'autres corporations, qui n'ont même pas la ressource de « stocker sur l'herbe ». Je pense notamment aux bouchers et aux tripiers, dont la situation est catastrophique, surtout si, pour une raison ou pour une autre, ils s'approprient à vendre leur fonds de commerce dans nos communes urbaines.

Mais revenons à nos moutons. Le mot n'est peut-être pas très bien choisi parce qu'on va peut-être finir par trouver un scientifique qui s'attaquera au mouton avant de s'attaquer au poulet. Au demeurant, monsieur le ministre, pourquoi voudriez-vous qu'un chercheur ne prenne pas toutes les précautions, n'ouvre pas le parapluie, et certifie, au risque d'inculpations éventuelles, qu'une maladie animale n'est pas transmissible à l'homme ?

Je ne connais pas très bien le sujet, mais j'ai lu que, à la limite, la maladie est transmissible au macaque par le cerveau. Or on m'a toujours dit qu'il y avait quelques différences entre le macaque et l'homme, et je connais peu d'hommes qui se feront inoculer de tels produits dans le cerveau ! Ne serions-nous pas victimes d'une imprudence verbale d'un ministre britannique à la tribune de la Chambre des Communes, qui a fini par affoler son pays et toute l'Europe ?

Mais j'arrête là avec la « vache folle ».

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que l'enjeu le plus important du Conseil européen de Florence était de donner une véritable impulsion à la Conférence intergouvernementale, qui n'a pas encore véritablement commencé, alors qu'officiellement elle aurait dû débiter il y a presque six mois.

Certes, le système de l'alternance des présidences a fait que nous sommes tombés pendant les élections générales italiennes et que, quelle que soit la qualité des hauts fonctionnaires italiens, ce n'est pas une bonne période pour commencer des discussions très efficaces.

Il est fort probable que le problème de la « vache folle » va être évoqué au Conseil européen de Florence. J'espère qu'un préaccord aura été préparé, mais vous allez consacrer beaucoup de temps à ce problème et nous allons bientôt nous retrouver avec la perspective d'élections générales en Grande-Bretagne, ce qui ne facilitera pas les choses.

Quant à l'aboulie dont sont frappés les Etats membres, on peut être légitimement inquiets. Existe-t-il, en effet, un remède à l'absence de volonté politique, un antidote au conservatisme forcené ou à la défense d'un *statu quo* bien commode pour beaucoup ?

Ne trouvez-vous pas que de nombreux Etats membres semblent préférer l'aggravation des dysfonctionnements actuels de l'Union à la remise en question du système institutionnel, par crainte de perdre une certaine influence, tout en prétendant vouloir que l'Union s'élargisse en définissant les réformes nécessaires ?

Cette aboulie n'a fort heureusement pas touché la France, qui fait preuve, au sein de la Conférence, d'une volonté d'innovation et d'une capacité de proposition remarquables. Ainsi, monsieur le ministre, avez-vous déposé trois mémorandums sur la table de négociation,

l'un sur le rôle des parlements nationaux, un autre sur l'institution d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité communes et un troisième sur la défense européenne. Ces trois textes reprennent les engagements du Président de la République, qui a, à plusieurs occasions, tracé les grands axes de la réforme de l'Union européenne que prépare la France.

En ma qualité de président de la délégation pour l'Union européenne, je souhaiterais approfondir la question du rôle des Parlements nationaux, avec la proposition, présentée dès le début de l'année 1995 par notre délégation, de reconnaître aux parlements nationaux une fonction collective au sein de l'Union. Au regard de l'expérience qui est la nôtre au sein de cette assemblée, mais également compte tenu des nombreux contacts que nous entretenons avec nos collègues des autres parlements nationaux, il m'apparaît nécessaire aujourd'hui de mesurer la position défendue par le Gouvernement au sein de la CIG à l'aune de nos propres propositions.

S'agissant tout d'abord de l'organe le mieux à même de représenter collectivement les parlements nationaux, la proposition de choisir – n'en déplaise à M. Lefort – la COSAC, la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de l'Union européenne, qui existe depuis 1989, nous a semblé la plus judicieuse. J'observe d'ailleurs – et je m'en réjouis – que le mémorandum du Gouvernement envisage ce choix, et il m'apparaît nécessaire de le confirmer. L'idée de retenir un organe plus restreint se heurterait en effet à de vives oppositions, qu'il paraît difficile de combattre puisqu'elles sont liées à des questions de représentativité dans nombre de systèmes institutionnels de nos partenaires.

S'agissant des compétences qui pourraient être confiées à cette COSAC rénovée en tant qu'expression collective des parlements nationaux, je note avec une grande satisfaction, notre convergence avec le Gouvernement sur la nécessité de confier à cette instance le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Il s'agit, en effet, d'un principe hautement politique qui ne peut se satisfaire d'un simple contrôle juridictionnel, lequel s'exercerait en outre après l'adoption des textes communautaires, et donc beaucoup trop tard. Pour cette raison, je suis tout à fait opposé à l'idée de donner aux parlements nationaux la faculté de saisir la Cour de justice des Communautés européennes pour juger de la bonne application de la subsidiarité. Cette faculté ne serait, à mon sens, qu'un « os à ronger » pour nos assemblées, qui doivent au contraire affirmer leur rôle politique au sein de l'Union.

Quant au troisième pilier, qui concerne la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, je me félicite que le Gouvernement soutienne l'idée d'associer les parlements nationaux à la préparation de textes qui touchent à des sujets aussi intimement liés à l'exercice de la souveraineté nationale que les libertés publiques et la justice. Cette reconnaissance du rôle de nos assemblées dans ces matières est, pour la délégation comme – je le crois – pour le Gouvernement, une condition *sine qua non* de toute évolution du troisième pilier vers « la sphère communautaire ».

En revanche, la proposition du Gouvernement est muette sur le rôle des parlements nationaux s'agissant du contrôle des grandes orientations de la PESC et des décisions de l'Union qui sont adoptées, au sein du Conseil, à l'unanimité. Dans ces matières importantes pour l'avenir de l'Union, la délégation est d'avis que les parlements nationaux doivent être consultés avant que ne soient conclues les négociations. Par là même, l'Union se trouverait renforcée, en s'appuyant sur la légitimité des parle-

ments nationaux. Les vicissitudes de la ratification du traité de Maastricht illustrent les risques inhérents à une conception qui réduit la construction européenne à un système relevant de mécanismes encore trop inspirés par un certain despotisme éclairé. Les décisions communautaires, mieux préparées en amont, seraient alors susceptibles d'être mieux comprises et mieux appliquées en aval.

Naturellement, cette intervention des parlements nationaux devrait être encadrée par des délais, afin d'éviter tout risque de ralentissement du processus de décision de l'Union.

A côté de cette proposition d'associer collectivement les parlements nationaux à l'Union, je vous proposerai à nouveau une idée, déjà ancienne, afin d'impliquer davantage encore le Parlement français dans la construction européenne en modifiant son rôle vis-à-vis du Gouvernement.

Nous avons déjà accompli des progrès significatifs. La délégation, en dépit de scepticismes ou d'inerties évidents, s'efforce de donner vie à l'article 88-4 de la Constitution, grâce à l'esprit de coopération dont ont fait preuve à cet égard les deux gouvernements qui ont été aux affaires depuis 1993.

Ne pourrait-on pas aller plus loin ?

Dans un rapport présenté en juin 1994, la délégation, dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne, invitait le Gouvernement à définir les modalités selon lesquelles des parlementaires pourraient être associés aux travaux du Conseil de l'Union, en prélude à une nécessaire réflexion sur les conditions d'une association institutionnelle du Parlement aux travaux de l'Union, avec notamment la présence d'observateurs parlementaires aux réunions du Conseil de l'Union européenne.

Cette idée a, depuis, été reprise et développée par M. Alain Lamassoure, qui, entre deux fonctions ministérielles, a siégé avec nous à la délégation.

Monsieur le ministre, une telle participation de parlementaires aux réunions du Conseil, à l'image de la pratique allemande, ne vous paraîtrait-elle pas de nature à favoriser la nécessaire transparence du processus de décision communautaire ? Une telle réforme me paraîtrait d'ailleurs encore plus indispensable si nos propositions relatives à l'association collective des parlements nationaux ne pouvaient aboutir.

Vous aviez bien voulu, devant la délégation, faire part de votre intention de coopérer le plus étroitement possible avec nous. Nous vous confirmons notre disponibilité à cet égard.

Autre piste de réflexion : une plus grande association du Parlement national aux travaux des deuxième et troisième piliers. A la demande de la délégation, le Premier ministre a bien voulu, en juillet dernier, définir une procédure permettant la transmission aux assemblées des projets présentés dans ce cadre et comportant des dispositions de nature législative. Nous nous en félicitons, mais aujourd'hui nous nous interrogeons : cet ersatz d'article 88-4 ne devrait-il pas être intégré dans l'article 88-4 lui-même ?

Je souhaiterais, avant de conclure, vous rendre hommage, monsieur le ministre. Vous vous êtes engagé à tenir notre délégation informée du suivi des négociations de la Conférence intergouvernementale tous les mois. Je vous remercie de votre disponibilité et j'espère que cette pratique débouchera sur un véritable échange d'idées permettant au Gouvernement, non seulement d'informer la

représentation nationale, mais également de l'associer à la négociation en tenant compte de ses avis et en ajustant les propositions françaises en fonction de ceux-ci. Dans mon esprit, il s'agit non pas de défendre des propositions dogmatiques ou par trop théoriques, mais plutôt d'adapter les positions françaises en se fondant sur l'expérience acquise ou sur les réactions de nos partenaires.

Aux plus sceptiques à l'égard de ces propositions, je répondrai qu'il n'est guère étonnant que certains gouvernements de l'Union ne manifestent aucun enthousiasme. Cela ne remet aucunement en question le bien-fondé des propositions françaises, et j'encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour convaincre nos partenaires. Nous nous efforcerons d'agir dans le même sens auprès de nos collègues étrangers, et je remercie ceux d'entre nous qui ont accompli un gros travail dans ce sens.

La France, pays fondateur de la Communauté européenne, ne doit pas, en effet, renoncer à sa fonction créatrice. Elle doit chercher toujours davantage à convaincre et à œuvrer pour assurer la poursuite de l'approfondissement de la construction européenne. Nous savons que nous pouvons faire confiance au Gouvernement, en particulier à vous-même, monsieur le ministre, pour dynamiser une conférence intergouvernementale qui n'a, hélas, encore guère dépassé la phase des « rounds d'observation ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Léo Andy.

**M. Léo Andy.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il fut un temps où les Domiens appelaient l'Europe le « loup ». Selon eux, son irruption dans nos régions allait en détruire les équilibres socio-économiques trop fragiles. Et puis, l'image tendit à se transformer lorsque, suivant la jurisprudence de la Cour de justice, dans l'arrêt Hansen, le Conseil a institué, en 1989, le POSEIDOM : programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer. Celui-ci vise, en effet, à prendre en compte, dans l'application des politiques communautaires, les spécificités et les handicaps des DOM liés à leur grand éloignement, à leur insularité géographique, physique et économique. Dans le cadre de cette politique, les DOM ont bénéficié de fonds structurels non négligeables et d'autres mécanismes utiles pour leur développement. Le traité de Maastricht, dans son annexe 26 relative aux régions ultrapériphériques de la Communauté, confirma l'approche de POSEIDOM.

Cependant, force est de constater que la question essentielle du fondement juridique de la relation des DOM à l'Union européenne est loin d'être réglée. De ce fait, des menaces planent sur l'édifice de leur intégration à l'Europe. Les arrêts Legros de 1992 et Lancry de 1994 de la Cour de justice des Communautés européennes concernant l'octroi de mer ont mis en cause la possibilité pour les DOM de bénéficier d'adaptation du droit et des politiques communautaires eu égard à leurs spécificités. Cette nouvelle jurisprudence est d'autant plus inquiétante que la Cour vient d'être saisie d'une nouvelle question préjudicielle portant sur le régime rénové de l'octroi de mer en vigueur actuellement, conformément à la loi française du 17 juillet 1992.

Vous le savez, monsieur le ministre, l'octroi de mer constitue aujourd'hui la recette de fonctionnement la plus importante des collectivités, départements et régions d'outre-mer. Y renoncer équivaldrait à une catastrophe économique. Mais, au-delà de la question de l'octroi de

mer, c'est celle de la légalité de la démarche communautaire spécifique à l'égard des régions ultrapériphériques qui est aujourd'hui posée par les derniers arrêts de la Cour européenne.

Seule une modification de l'article 227-2 du traité de Rome pourrait permettre juridiquement de rendre compatible la démarche communautaire avec la législation européenne et offrirait des garanties juridiques suffisantes aux régions ultrapériphériques. L'avenir du POSEIDOM, de l'octroi de mer, ou encore de la fiscalité préférentielle sur le rhum en dépend.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, les élus des sept régions ultrapériphériques de l'Union européenne ont élaboré en commun un texte de modification de l'article 227-2, dont la mouture finale, mise au point à Funchal en mars dernier, vous a été remise à la réunion de travail que vous avez organisée le 27 mars avec les élus domiens.

Il est indispensable que la France, avec les deux autres Etats concernés par ce problème, à savoir l'Espagne et le Portugal, parvienne à faire adopter cette nouvelle rédaction de l'article 227-2 du traité de Rome lors de la Conférence intergouvernementale. Cela permettra de préciser le concept d'ultrapériphéricité, d'éviter sa dilution dans la notion d'insularité et de consolider le principe d'adaptation des politiques communautaires aux contextes de ces régions. C'est le seul moyen de donner un fondement juridique sûr et durable aux actions spécifiques en faveur de l'outre-mer. En d'autres termes, c'est la condition *sine qua non* de l'insertion des DOM dans l'Union européenne.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je tiens de nouveau à vous faire part de mes inquiétudes concernant l'OCM banane. Combattu par les Etats-Unis et par les multinationales américaines présentes en Amérique latine au nom de son incompatibilité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, le régime de l'OCM l'est également par certains membres de l'Union européenne, ainsi que par la Commission.

M. Franz Fischler, commissaire européen en charge des questions agricoles, a présenté, en mars dernier, les propositions d'adaptation de l'OCM banane, qui remettent en cause les fondements mêmes de cette organisation. En effet, il préconise d'augmenter de 353 000 tonnes le contingent de bananes dollars à la suite de l'adhésion à l'Union européenne de trois nouveaux Etats. Or, par rapport aux besoins réels du marché, le contingent tarifaire proposé est surdimensionné et ne manquera pas d'aggraver encore la chute des cours de la banane déjà constatée durant le deuxième semestre 1995. Le commissaire européen propose également de modifier la répartition du contingent de bananes dollars entre les trois catégories d'opérateurs, au détriment des importateurs traditionnels de bananes communautaires ou en provenance des ACP, détruisant ainsi une garantie d'équilibre entre les différents opérateurs en Europe.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement français a fait part de son désaccord sur les deux propositions et je m'en réjouis. Cependant, la pression demeure forte et il faudra se garder de toute tentation de céder sur ce dossier dont l'importance majeure pour l'économie des Antilles françaises et de certaines autres régions ultrapériphériques de l'Union européenne ne peut être ignorée.

De même, vous avez affirmé, tout comme votre collègue M. le ministre délégué à l'outre-mer, que le gouvernement français s'efforcerait d'obtenir la consolidation du régime des régions ultrapériphériques lors de la Confé-

rence intergouvernementale. Mais je relève votre prudence dans la lettre que vous m'avez adressée, ainsi qu'aux autres élus de l'outre-mer, le 2 mai dernier. S'agissant de la modification de l'article 227-2 du traité de Rome, vous notez que « la tâche sera cependant difficile : l'ultrapériphéricité est un thème réellement important pour trois Etats membres, mais présente beaucoup moins d'intérêt pour les douze autres ».

Compte tenu des faiblesses structurelles de l'économie de l'outre-mer, l'application des directives européennes sans adaptation conduirait au drame économique. Le rapprochement des DOM avec l'Europe ne peut se poursuivre sans que soient introduites, dans le corps même du traité de l'Union, des dispositions instituant un régime particulier pour l'outre-mer. Sans cette assise juridique solide et incontestable, l'apport positif de l'Europe au développement des DOM s'affaiblirait. Or il n'est dans l'intérêt, ni de l'Europe, ni de la France, ni de ses collectivités de l'outre-mer, que surgisse de nouveau l'image du « loup ».

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, je ne saurais trop insister sur la vigilance nécessaire dont le Gouvernement doit faire preuve lors des prochaines réunions de la conférence intergouvernementale.

**M. Jean-Yves Le Déant.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Nicole Ameline.

**Mme Nicole Ameline.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le sommet européen de Florence, qui se tiendra les 21 et 22 juin prochains, comporte un ordre du jour chargé et se déroulera dans un climat tendu.

Crise de la « vache folle », démarrage difficile pour la Conférence intergouvernementale où les négociations n'ont pas encore commencé, multiplication d'échéances à court ou à moyen terme, qu'il s'agisse de l'union monétaire, des nouvelles perspectives financières de l'Union ou du traité de l'UEO : que de défis à l'horizon pour l'Union européenne !

Comme tous les orateurs précédents, j'ai naturellement conscience que ce sommet sera largement dominé par la crise, à la fois économique et politique, de la « vache folle ». Comme la majorité de mes collègues, je suis sensible à la position affichée par le Président de la République, ainsi que par vous-même, monsieur le ministre, et à sa détermination à traiter au fond de ce dossier avec la double préoccupation de traiter à la fois le problème de la protection de la santé publique, objectif prioritaire, et celui de la sauvegarde de l'agriculture européenne et française, dont la politique d'éradication de la maladie est exemplaire.

Sans méconnaître l'importance de cette crise pour les Européens et consciente que si l'Europe n'en est pas la cause elle doit en revanche lui trouver des solutions, je souhaiterais cibler mon intervention sur une autre partie de l'ordre du jour de ce sommet : la Conférence intergouvernementale.

Quoi de plus essentiel aujourd'hui, en effet, face aux enjeux qui sont les nôtres, qu'il s'agisse de l'élargissement ou des nouvelles politiques européennes à l'ordre du jour – la défense commune, l'emploi –, que d'adapter nos institutions à cette nouvelle donne ? Il faut revenir à la politique, retrouver une vision politique de l'Europe. La France a des idées fortes sur ce point et c'est probablement grâce à notre capacité non seulement à les exprimer, mais aussi à les faire accepter, que l'Europe se renforcera en même temps qu'elle s'agrandira.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe de préserver notre foi en l'Europe que les événements récents pourraient sérieusement ébranler, de garder à l'esprit quelques objectifs clairs et accessibles et de s'y tenir. Il convient aussi de ne pas perdre de vue des évolutions favorables : accord de Berlin sur l'OTAN du 3 juin dernier avec, pour la première fois, l'affirmation d'une identité européenne de défense ; accord d'association avec la Slovénie, pays qui pourrait entrer dans l'Union dès 2001 ; avancée de l'Europe sociale avec la rencontre des ministres du travail des Etats membres et des partenaires sociaux le 14 juin dernier.

Après l'exposé, très complet et excellemment présenté par Patrick Hoguet au nom du groupe UDF, sur les enjeux et les propositions tant en matière institutionnelle et stratégique que dans le domaine économique et social, vous me permettez de ne mettre l'accent que sur quelques aspects des futures négociations que la France devra conduire avec ses partenaires.

La Conférence intergouvernementale, qui s'est ouverte le 29 mars dernier et qui durera plusieurs mois, a suscité beaucoup d'espoirs mais probablement autant de scepticisme. Elle constitue cependant un temps privilégié de réflexion sur l'Europe de demain.

Les réformes institutionnelles ont déjà une place préminente dans cette conférence avec l'extension de la procédure de codécision, la hiérarchie des normes communautaires ainsi que les conséquences en matière institutionnelle de l'augmentation du nombre des Etats membres. Il apparaît à l'évidence que nombre de sujets abordés risquent de donner lieu à des débats d'une très haute technicité que nos concitoyens trouveront sans doute éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Mais il ne tient qu'à nous, représentants de la souveraineté nationale, de rappeler les bénéfices pour notre pays de son appartenance à l'Union et d'en manifester à chaque occasion les avancées.

**M. Patrick Hoguet.** Très bien !

**Mme Nicole Ameline.** La construction européenne a démarré le 9 mai 1950 avec la déclaration de Robert Schuman proposant, sur une idée de Jean Monnet, la mise en commun des ressources en charbon et en acier au sein d'une organisation ouverte à tous les pays européens.

De l'entrée en vigueur de la politique agricole commune, en janvier 1962, à la mise en place de l'union douanière, en 1968, en passant par l'instauration du marché unique européen, en 1993, l'Europe n'a cessé de progresser, souvent en surmontant des crises comme celles que nous traversons actuellement, pour donner aux entreprises européennes un marché de plus de 380 millions de consommateurs, pour faciliter la circulation des personnes et des compétences, pour encourager la formation de ses jeunes. La France, tout au long de l'histoire de la Communauté économique européenne, a été le fer de lance de ces avancées européennes avec son partenaire d'outre-Rhin et elle doit le demeurer. Aujourd'hui, un Français sur deux vit dans une région soutenue par un des grands projets de solidarité en Europe : les fonds structurels représentent, en France, plus de 84 milliards de francs pour la période 1994-1999.

Pourtant, après l'extraordinaire expansion économique et sociale des années 1950 à 1976, les difficultés économiques et monétaires grandissantes et la montée inexorable du chômage ont constitué autant de bouleversements qui nous ont obligés à réévaluer nos ambitions, nos politiques. De ce point de vue, la récente initiative du président Santer, avec le pacte de confiance pour

l'emploi, est éclairante. L'Europe ne saurait se passer aujourd'hui d'une réflexion nouvelle sur l'emploi et d'une mobilisation dans un cadre plus adapté. Au-delà de la politique industrielle et de la politique sur l'innovation technologique, je pense à ce qu'il convient de faire aujourd'hui pour notre jeunesse sur ces terrains. Je connais bien les échanges organisés de manière intra-européenne, mais il serait heureux, dans un contexte de mondialisation totale, de favoriser la découverte, par les jeunes Européens, de l'ensemble des marchés économiques mondiaux.

De plus, au fil des années, de la CECA à la CEE, du traité de Rome au traité de Maastricht, en passant par l'Acte unique, l'édifice européen s'est compliqué, les procédures sont devenues de moins en moins compréhensibles pour les non-initiés et nos concitoyens, comme la plupart des autres Européens, ont fini par se perdre entre les trois « piliers » au sein des traités successifs et dans les dédales du processus de décision.

Plus récemment, les difficultés de la ratification du traité de Maastricht ont été le premier signal d'alarme de la nécessité d'une réflexion sur les dysfonctionnements de l'Union européenne et sur ses dérives bureaucratiques. Cette nécessité s'est trouvée renforcée par la demande d'adhésion d'un grand nombre d'Etats voisins de l'Est dont l'entrée dans l'Union risque d'ébranler l'édifice communautaire si elle n'est pas préparée et mise en œuvre de façon progressive.

Quelle sera l'Europe du troisième millénaire ? Entre approfondissement et élargissement, le débat a déjà beaucoup évolué : le groupe UDF a depuis longtemps affirmé son attachement à une Union européenne ouverte sur ses voisins de l'Est et dotée d'institutions renforcées.

Certes, la perspective de l'adhésion des dix pays actuellement candidats, sans oublier Chypre et Malte dont la candidature est plus ancienne, conduit à ce que M. Alain Lamassoure a appelé « la révolution du nombre et de l'hétérogénéité. » Si la politique agricole commune et la politique de cohésion, via les fonds structurels, constituent les principaux défis pour l'avenir, des études récentes démontrent que ces défis ne sont pas insurmontables.

Il faut aujourd'hui reconstituer entre nous, et autour du projet européen, une véritable communauté de destins. Il ne tient qu'à nous, Européens convaincus mais lucides, de donner une véritable identité politique à l'Europe. Il nous faut également réagir face à cet éloignement des citoyens.

Comment réinventer cette communauté de destins ? La réponse se résume en trois mots : construire l'union politique. Or, paradoxalement, la grave crise agricole que nous connaissons sera peut-être l'illustration qu'il existe bien un intérêt supérieur européen. Cet intérêt communautaire, que l'ensemble des Etats membres sont prêts à défendre, les mécanismes institutionnels de l'Union doivent permettre aujourd'hui de le faire triompher même si, à l'évidence, des améliorations doivent y être apportées et si des contrôles communautaires accrus sont nécessaires, comme l'a souligné M. Patrick Hoguet.

En effet, si, sur les dispositions exigeant un vote à l'unanimité, la Grande-Bretagne a fait jouer son veto, son attitude – il faut le souligner – a créé entre les quatorze autres partenaires une solidarité nouvelle, tandis que la Commission a efficacement joué son rôle de défenseur des traités. Autre exemple : l'accord d'association avec la Slovénie a pu être adopté à l'unanimité parce que la Grande-Bretagne ne pouvait, sans se dédire aux yeux de



ses partenaires, refuser l'entrée dans l'antichambre de l'Union européenne de ce pays alors qu'elle s'est toujours prononcée favorablement à l'élargissement vers l'Est.

L'appartenance à l'Union crée des liens plus solides qu'on ne le croit.

Par ailleurs, sur l'ensemble des questions relevant d'un vote à la majorité qualifiée, notamment pour tout ce qui concerne le marché intérieur, cette règle de vote a permis à l'Union de continuer à fonctionner, malgré la volonté inverse d'un des grands Etats membres.

Aujourd'hui, il est devenu plus difficile de rester à l'écart, quand cette attitude vous isole au cœur d'une Union européenne à quinze participants, mais aussi quand une crise de grande ampleur, sur le plan intérieur, vous rend dépendant de financements communautaires.

A la lueur de cette crise, l'évolution politique souhaitable de l'Union européenne apparaît clairement. Il importe de travailler le plus efficacement possible dans deux directions essentielles : renforcer le Conseil et responsabiliser la Commission.

Clef de voûte de l'ensemble du dispositif, le Conseil est le carrefour décisionnel et le centre politique de l'Europe.

La mise en place de la monnaie unique sera à l'ordre du jour du sommet de Florence. Le Conseil doit avoir une place éminente dans le cadre de la future union monétaire, car il est indispensable que les décisions de nature économique et monétaire les plus importantes relèvent d'une autorité dotée d'une légitimité politique incontestable et non pas seulement d'un organe technique comme la Banque centrale européenne, quelle que soit la qualité de son expertise.

C'est pourquoi l'idée de mettre en place un Conseil ministériel de la stabilité, c'est-à-dire une réunion des ministres des finances des pays de l'union monétaire, qui rendrait compte de ses travaux aux parlements nationaux ou aux commissions des finances de l'union monétaire, mérite d'être approfondie.

Auparavant, d'autres modifications devront être introduites dans le cadre de la Conférence intergouvernementale.

La présidence tournante du Conseil mise en place sur six mois se révèle, à l'expérience, trop rapide sur sa durée d'exercice et sera, dans la perspective de l'élargissement, trop longue dans sa durée de rotation. Il conviendrait que soit établie, afin de permettre une meilleure identification des acteurs de la construction européenne, une présidence dotée d'un mandat plus long, qui pourrait être de deux ans et demi, correspondant à la moitié des mandats des députés européens et de la Commission. Cela suppose également de réfléchir sur les modalités d'une alternance de la présidence par un « petit Etat » et par un « grand Etat », ainsi que sur l'instauration d'une vice-présidence. Un mandat de plus de deux ans permettrait à son titulaire d'apporter sa marque à la politique européenne et d'être mieux identifié par les citoyens de l'Union.

L'extension du vote à la majorité qualifiée paraît indispensable. Sa mise en œuvre doit être indissociable d'une remise en cause du système actuel de pondération des voix au sein du Conseil. Actuellement, du fait du traité et de la décision du Conseil dite « compromis de Ioannina » du 29 mars 1994, les grands Etats disposent toujours de dix voix dans le cadre d'un vote à la majorité qualifiée. Mais les délibérations doivent recueillir soixante-deux voix lorsque la Commission a l'initiative, soixante-deux voix qui doivent émaner d'au moins dix Etats membres différents, dans tous les autres cas.

Compte tenu de l'arrivée massive de petits Etats depuis quelques années et dans la perspective des élargissements futurs, il est essentiel de parvenir à un nouvel équilibre entre petits et grands Etats, ce qui revient à tenter de concilier deux principes : l'égalité entre les citoyens et l'égalité entre les Etats.

Plusieurs pistes de réflexion sont possibles. L'une d'elles consiste à réviser la pondération des voix des Etats en tenant compte de leur poids démographique. C'est la proposition formulée récemment par le Président Giscard d'Estaing. Cela suppose évidemment que certains de nos partenaires européens acceptent de perdre des voix. D'autres, comme l'Espagne, en gagneraient, tandis que les grands Etats comme la France bénéficieraient de dix voix supplémentaires, sans pour autant devenir les plus représentés.

L'introduction d'une règle de la double majorité au Conseil constitue une autre piste : d'après cette règle, une décision serait prise par une majorité d'Etats sous réserve qu'ils rassemblent une majorité de citoyens.

Quelle que soit la solution retenue, la révision de la pondération doit constituer un préalable indispensable à toute négociation d'une extension de la majorité qualifiée.

Mais il ne suffit pas de renforcer le Conseil, il faut aussi responsabiliser la Commission. Sa composition devant être revue dans la perspective de l'élargissement, deux conceptions sont possibles : soit maintenir le système prévu par le traité en augmentant le nombre des commissaires au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux Etats membres...

**M. Jean-Claude Lefort.** Il y en a déjà trop !

**Mme Nicole Ameline.** ... mais en renforçant l'autorité de son président en même temps que le contrôle du Parlement européen sur son action ; soit faire prévaloir la collégialité et l'efficacité de cette instance en limitant au contraire le nombre des commissaires et en renforçant la procédure d'investiture de la Commission par le Parlement européen. Cette dernière conception correspond à celle du Gouvernement et on ne peut que l'approuver. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous préciser comment cette position est aujourd'hui perçue par nos partenaires européens ?

Il faut aussi garantir la flexibilité de l'Europe. Le modèle original de libéralisme interne sur lequel nous vivons depuis quarante ans a fait ses preuves et il importe de le préserver, car il est la condition de l'adaptation.

Enfin, l'avenir de la politique étrangère et de sécurité commune ayant été largement évoqué, je conclurai sur les affaires intérieures et la justice.

Si la signature des accords de Schengen a constitué une première étape vers la libre circulation en Europe, cette coopération, qui relève de la négociation intergouvernementale, a montré rapidement ses limites. La menace terroriste a conduit notre pays à retarder très légitimement la mise en œuvre des accords, tandis que la politique en matière de drogue menée par les Pays-Bas continue de rendre la suppression des contrôles aux frontières difficilement envisageable.

S'agissant des questions relatives à l'asile et à l'immigration, comme pour ce qui touche à la lutte contre le terrorisme et la drogue, les propositions du gouvernement français en faveur d'une évolution vers la sphère communautaire recueillent notre approbation. La Commission pourrait se voir reconnaître une faculté d'initiative partagée avec les Etats membres. En effet, il ne s'agirait pas de

dessaisir les Etats ni d'opérer un transfert de compétences, mais de rendre possible une action à deux niveaux, national et européen.

Dans la même logique de rapprochement avec la sphère communautaire, vous avez proposé, monsieur le ministre, d'associer les parlements nationaux à la coopération judiciaire. Je ne puis qu'y souscrire pleinement. Pourriez-vous nous préciser comment cette innovation est perçue par nos partenaires ?

Cette proposition du Gouvernement français faciliterait le rapprochement souhaitable des législations civiles et pénales des Etats membres, ce qui est très important. Elle s'inscrit parfaitement dans la démarche qui a toujours animé la construction communautaire : celle consistant à s'aligner sur la législation du pays le plus avancé.

C'est pourquoi il serait très utile et très positif pour l'image de l'Europe d'engager une réflexion concernant les dispositions relatives aux droits fondamentaux, aux libertés publiques et privées ainsi qu'aux procédures qui les garantissent.

**Mme le président.** Veuillez conclure, madame Ameline.

**Mme Nicole Ameline.** J'en ai terminé, madame le président.

En comparant les différents dispositifs nationaux pour tendre vers une sorte de modèle judiciaire européen, on pourrait parvenir à la généralisation d'un degré élevé de protection des libertés en Europe. C'est en concluant sur cet appel au développement des libertés que je vous assure, monsieur le ministre, de tout mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bon gré, mal gré, dût-il s'en trouver en son ordre du jour et en sa connivence affecté – j'allais dire, au prix d'un lapsus douteux, « infecté » (*Sourires*) – le sommet de Florence ne pourra pas ne pas traiter du dossier de la « vache folle ».

En tout état de cause, et soit dit en exergue, nous serons attentifs aux mesures prises en faveur des éleveurs, victimes, comme les consommateurs, d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Et nous souhaitons, comme d'autres groupes, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, procédure à nos yeux plus performante et plus rassurante que celle d'une mission d'information, dont on prétend toutefois qu'elle serait plus nombreuse et tout aussi rigoureuse que la commission d'enquête.

Qu'en sera-t-il, à l'issue de ce sommet, de l'intention déclarée du Président de la République d'intervenir fermement ?

Nous, députés communistes, partageons l'opinion des scientifiques, qui considèrent que, puisqu'il y a doute, il faut se comporter comme si la maladie de l'encéphalite spongiforme bovine était transmissible à l'homme. Ils nous ont alertés sur la résistance particulière des prions, agents infectieux présumés. En 1986, ils démontrent que la tremblante du mouton affecte vaches et veaux, et demandent l'interdiction de fournir au bétail une nourriture à base de protéines de ruminants. C'était en Grande-Bretagne, et le ministre de l'agriculture de Sa Majesté enterra le rapport.

Les scientifiques ont, de même, mis en garde contre les dangers de contamination du sol et de l'eau aux abords des usines d'incinération et recommandé avec insistance de réviser les méthodes d'incinération. M. Luc Montagnier déclare au *Nouvel Observateur* en 1992 : « Nous connaissons mal le mode de propagation des prions (...), mais s'ils venaient à trouver un vecteur, ce pourrait être une catastrophe. »

C'est donc bien de santé publique qu'il s'agit. D'où l'urgence et, dirai-je, l'ardente obligation de définir, quel qu'en soit le prix, une politique digne de ce nom sous peine de disqualification des politiques.

Bien sûr, j'ai entendu ici même que les gouvernements précédents, la Commission de Bruxelles n'auraient pas fait ce qu'il fallait, mais, en aucun cas, nul ne peut sur l'autre se défausser et ne point assumer toutes ses responsabilités.

Que soit mis en cause le dysfonctionnement de l'Union européenne, que soit irrecevable le discours de l'ancien président de la Commission de Bruxelles, M. Delors, qui présente une nouvelle mouture « du responsable non coupable », que soient invoqués à juste titre les intérêts massifs de l'agro-industrie – dont le chiffre d'affaires atteindrait 17 p. 100 de celui de l'industrie française, pour n'employer que 400 000 personnes, ce qui en dit long sur les profits qu'elle engrange – qu'il soit révoltant, sinon effrayant d'entendre des industriels déclarer : « Si le moindre risque de contagion devait être prouvé, il est évident que nous prendrons la décision de suspendre l'utilisation de farines à base de viande », le Gouvernement français se doit, au sommet de Florence, de répondre aux inquiétudes des consommateurs français, de faire prévaloir des mesures drastiques visant à éradiquer ce mal qui répand la terreur et à conjurer sa résurgence.

Cependant que sur la scène politique française paraît se rejouer l'affaire du sang contaminé, une réflexion s'impose sur ces *lobbies* qui ont réussi à imposer le silence et à minimiser les risques. Comme d'aucuns l'ont fait remarquer, nous avons bonne mine, dans nos démocraties, quand nous faisons de la transparence l'un des premiers devoirs des responsables à tous les niveaux. Quand ceux qui savent se taisent, on est en droit de s'interroger sur une prétendue explosion de l'information.

Nous sommes vraiment confrontés au plus profond du fonctionnement de cette Europe, qui est toute bâtie autour d'une économie ouverte, d'un marché libre. Cela sous-entend que tout ce qui est fabriqué peut circuler librement. Cela démontrerait, si c'était encore nécessaire, que là où règne la seule logique du profit surgit insolemment et victorieusement le cynisme mercantile. J'ai d'ailleurs en mémoire certains trafics de viandes contaminées.

Le sommet de Florence est donc confronté à ce dossier très concret. En tout état de cause, notre peuple ne comprendrait pas que, pour accélérer l'intégration européenne, soit bradée sa santé.

Car nous demeurons inquiets et circonspects. Devant l'affaire de la « vache folle », nous sommes en droit de nous poser quelques questions. Est-ce à son zèle maastrichtien, est-ce parce qu'elle s'est voulue, à Paris comme à Bruxelles, la fille aînée de l'Eglise européenne que la France se voit aujourd'hui titulaire du triste record d'importations contaminées ? La droite au pouvoir à son tour continuera-t-elle de plus belle ? Devenu partisan de la monnaie unique et de la sorte maastrichtien, Jacques Chirac poursuivra-t-il dans sa volonté de lever l'embargo ? Autrement dit, la santé publique deviendra-t-elle monnaie

d'échange ? S'obstinera-t-on dans une intégration européenne à marche forcée où, comme le révèle crûment la crise de la « vache folle », les citoyens comptent si peu ? Et comment ne pas penser aux autres mésaventures que nous réserverait l'instauration de la monnaie unique ?

La santé publique ne peut être l'objet de demi-mesures en forme de compromis politiques. Quelle image donnerait le sommet de Florence si les calculs politiques ou de sordides intérêts financiers l'emportaient sur la santé et la démocratie ?

Posant comme principe de faire comme si la maladie était transmissible à l'homme, nous réclavons le maintien de l'embargo total et réaffirmons qu'en aucun cas les populations et les éleveurs ne doivent faire les frais de cette crise.

Il faut donc compenser à 100 p. 100 les pertes subies par les éleveurs, garantir la qualité des farines mises en vente, mettre en place une stratégie pour interdire désormais les farines carnées dans l'alimentation des animaux de ferme et définir des modes de nourriture de ces cheptels à partir de ressources végétales, tout en revenant sur les accords du GATT, qui limitent notamment nos productions fourragères.

En outre, ne serait-il pas opportun de réévaluer les normes de sécurité dans les procédés de fabrication de l'agro-alimentaire ?

Nous souhaitons encore que le sommet de Florence aboutisse à l'instauration de coopérations scientifiques sur le dépistage, l'éradication de la maladie, la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement.

N'est-ce point illusoire, hélas, d'espérer que le sommet de Florence, en cette turpitude de la « vache folle » dont nous souffrons, révoquera en doute ce type de construction européenne et se montrera attentif aux oppositions à l'Europe mastrichienne et aux propositions que nous faisons pour une Europe dont l'homme serait la finalité ?

Ajoutant au drame du sang contaminé, l'actualité se révèle une cruelle pédagogue. Tant il est vrai qu'aucune force politique, aucun gouvernement quel qu'il soit, et qui se donnerait le changement pour objectif, ne pourrait le faire sans affronter résolument la dictature de l'argent, fût-ce en ses détours les plus maffieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. François Guillaume.

**M. François Guillaume.** Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, il n'est pas d'exemple qu'un Conseil européen n'ait réussi à surmonter une crise communautaire ou à relancer le processus interrompu de la construction européenne.

**M. Georges Hage.** A quel prix !

**M. François Guillaume.** A celui de Florence, nous demandons les deux à la fois. Car s'il doit mettre un terme à l'escalade des mesures de rétorsion réciproques liées à l'affaire de la « vache folle », il doit aussi rendre à la Conférence intergouvernementale le souffle qu'elle semble avoir perdu avant même de l'avoir trouvé.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous l'avez dit !

**M. François Guillaume.** En effet, les informations dont nous disposons sur l'état d'avancement des négociations sont un peu alarmantes. Vous nous dites, monsieur le ministre, qu'on n'est pas encore entré dans le vif du sujet. Certes, je peux comprendre qu'aucune délégation ne souhaite d'emblée faire connaître le point critique entre ce

qu'elle souhaiterait et ce qu'elle ne pourrait accepter. Néanmoins, le temps presse. D'autant que de nouveaux candidats à l'adhésion frappent à la porte et qu'on ne peut manifestement les accepter sans avoir au préalable adapté les institutions. Après avoir tant bien que mal digéré les quatre élargissements successifs, elles ne peuvent en effet répondre aux nécessités d'une Union européenne appelée à s'étendre à une dizaine ou une douzaine de nouveaux membres.

Car, aujourd'hui, l'élargissement, dont notre groupe fut toujours un fervent partisan, ne se discute plus. C'est désormais un postulat généralement admis. Reste à en fixer la cadence et les conditions. A mon sens, la conférence devrait en débattre. Ne serait-ce que pour savoir si l'on va procéder par adhésions groupées, ce qui privilégierait une démarche politique, ou si l'accueil des pays candidats se fera un par un, au vu de leurs performances économiques, auquel cas, dans l'ordre, la Slovaquie, la République tchèque, la Slovaquie, semblent les mieux placés, abstraction faite de Chypre et de Malte avec lesquels les discussions doivent s'engager dès la fin de la conférence.

Aussi, entre élargissement et approfondissement, le débat est aujourd'hui dépassé. Dans le nouvel espace européen qui se profile il s'agit maintenant d'organiser le fonctionnement d'une communauté multinationale dont le degré d'intégration ne pourra pas, de toute évidence, atteindre celui qu'on pouvait envisager à six ou même à douze.

En ayant à l'esprit que nous n'avons pas à décider pour un siècle et donc que rien ne sera définitivement figé, la Conférence intergouvernementale doit faire preuve dans ses propositions de pragmatisme et éviter d'arrêter des positions doctrinales qui ne pourraient manquer de soulever des passions contre-productives. Sa tâche sera suffisamment délicate lorsqu'il faudra aborder le problème de la répartition des pouvoirs entre les différentes nations et entre les institutions pour qu'elle ne s'enferme pas dans des débats idéologiques inutiles.

Dans une Europe de vingt-cinq Etats membres dont les situations économiques et sociales ne seront pas avant longtemps homogènes, une première réalité s'impose. Tous les partenaires ne pourront pas en même temps souscrire aux politiques communes arrêtées. Or, si nous rejetons l'idée d'Europe à la carte, à plusieurs vitesses, ou même celle du noyau dur préconisée par l'Allemagne, il nous faut nous rendre à l'évidence que l'Europe à géométrie variable est la seule façon de concilier l'unicité des politiques communes au sein de l'Union avec la volonté des uns d'y participer immédiatement et le désir des autres de se réserver un délai pour s'y préparer.

Ainsi en sera-t-il certainement de la monnaie unique qui, soyons réalistes, ne rassemblera lors de son avènement que cinq ou six pays.

Ainsi en est-il déjà des accords de Schengen : le principe de la libre-circulation étant unanimement reconnu, son application ne saurait sans danger être étendue à toute l'Union. C'est si vrai que la France elle-même a différé sa mise en œuvre avec certains pays du groupe.

La mission de la Conférence intergouvernementale ne se limite cependant pas seulement à fixer les conditions d'accueil des nouveaux membres, elle vise aussi à élargir les compétences communautaires à la diplomatie, à la défense, à la justice et à la sécurité intérieure, domaines jusqu'ici restés sous la responsabilité des Etats. En somme, il s'agit de parfaire l'intégration européenne.

Mais avant toute chose, il convient de s'entendre sur l'architecture de l'Europe, car elle conditionnera le rôle et le choix des institutions et la nature des procédures de décision. Actuellement, seule l'union économique et monétaire est de compétence communautaire dans un objectif d'intégration totale, l'avènement de la monnaie unique constituant la dernière pièce du dispositif. Toutes les décisions sont prises au niveau européen par les institutions créées à cet effet. Le vote à la majorité prévaut. Les Etats membres sont tenus d'intégrer dans leurs législations nationales respectives les règlements et directives édictés.

Tout le reste relève de l'intergouvernemental, les Etats décidant, à l'unanimité, les actions ponctuelles de coopération entre les nations. C'est le cas pour la politique étrangère et de sécurité commune, comme c'est le cas pour la justice et les affaires intérieures.

Peut-on faire passer ces deux piliers de la construction européenne dans le champ de compétence communautaire du premier pilier et substituer à l'autorité des gouvernements celle de Bruxelles sur la politique étrangère et son bras séculier, les armées nationales, qui seraient fusionnées en une seule ? Peut-on imaginer un code civil, un code pénal communs à quinze puis à vingt-cinq nations qui feraient fi des usages, des traditions et des cultures si diverses en Europe ? Telles sont les vraies questions auxquelles il est urgent de répondre avant toute chose. Une réponse qui précisera la nature de l'Europe par la place qu'elle laissera aux nations qui la composent. Certains pays se montreront intraitables sur le maintien des souverainetés – armée, diplomatie, monnaie – gages de l'indépendance nationale. D'autres, pour des raisons historiques, telle une unité plus récente, ou un régionalisme plus marqué par exemple, seraient prêts à faire le pas décisif de l'intégration politique.

Le groupe du RPR souhaite le maintien du caractère intergouvernemental des deuxième et troisième piliers.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. François Guillaume.** Ce point acquis, les problèmes de procédure et la répartition des pouvoirs entre les Etats membres, d'une part, et entre les institutions, d'autre part, en seront clarifiés.

La logique voudrait en effet que le Conseil européen et le Conseil des ministres ayant compétence sur les trois piliers, la Commission exécutive et le Parlement européen conservent leur actuelle autorité sur l'union économique et monétaire pendant qu'un secrétariat général préparerait les décisions des deuxième et troisième piliers, celles-ci étant éclairées de l'avis des représentants des parlements nationaux.

Nous aurions là, monsieur le ministre, l'opportunité de donner un rôle décisif aux parlements nationaux, étant entendu que dans la procédure actuelle du premier pilier il me paraît difficile, compte tenu de la complexité de cette procédure, de les faire intervenir autrement que comme nous l'avons fait nous-mêmes, c'est-à-dire au titre de l'article 88-4 de notre Constitution.

Je ne souhaite pas trop évoquer ici, monsieur le ministre, les indispensables modifications de la composition des institutions. Tout le monde s'accordera cependant, car c'est une question de bon sens, sur la nécessité de limiter le nombre des députés européens comme sur celle de procéder à une autre répartition des pouvoirs entre les Etats membres, étant entendu que le critère des populations devrait intervenir pour définir une nouvelle répartition.

Quant à la réduction du nombre des commissaires, je me permets d'insister pour vous dire que nous tenons à une représentation par pays pour les plus importants de ceux-ci et, afin de limiter le nombre des commissaires, par groupe de pays pour les plus petits, quitte à introduire au profit de ces derniers un *turn-over* par demi-mandat.

La conférence aura à traiter aussi du devenir de la PESC. Son caractère intergouvernemental maintenu nous protégerait de l'illusion que l'on pourrait contraindre, par un vote à la majorité qualifiée, des Etats membres à renoncer à des intérêts vitaux ou à s'engager militairement dans des opérations qui n'auraient pas leur assentiment. Si l'on part du double postulat suivant : une diplomatie n'est efficace que si elle s'appuie sur l'existence d'une puissance militaire crédible et un pays qui n'est pas capable d'assurer lui-même sa propre défense est un pays qui n'existe pas, alors l'Union doit se doter d'une identité de défense propre qui ne soit pas tributaire d'autrui pour assurer la protection de son territoire.

Sur ce point, il vous appartient, monsieur le ministre, de lever l'ambiguïté. Je veux parler de la contradiction de l'Allemagne qui milite en faveur d'une Europe fédérale et qui, néanmoins, comme au plus beau temps de la guerre froide, persiste à confier à l'OTAN, c'est-à-dire en fait aux Etats-Unis, le soin de la défense de l'Europe.

C'est pourquoi vous comprendrez que nous approuvons largement la politique conduite par le Président de la République qui, tout en marquant l'intérêt qu'il porte à l'OTAN pour rassembler les forces nord-américaines et européennes en un ensemble militaire dissuasif envers qui ce soit, que, entend néanmoins promouvoir une identité de défense européenne autonome et mettre en place une industrie européenne d'armement capable de rivaliser – et aussi de coopérer – avec les Etats-Unis.

Monsieur le ministre, les enjeux de la Conférence intergouvernementale sont considérables. Nous mesurons la difficulté de votre tâche. Elle consiste à veiller aux intérêts essentiels de la France tout en participant activement aux progrès de la construction européenne, qui impliquent inévitablement des transferts d'autorité de notre pays vers l'Union, sans pour autant que notre pays y perde son identité. La politique européenne du président Jacques Chirac le permet. Nous comptons sur vous pour faire partager cette ambition à nos partenaires européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Bernier, délégué aux affaires européennes.** Compte tenu de l'heure, mon souci sera de rassembler les réponses. Nous aurons naturellement d'autres occasions de poursuivre ce dialogue et de préciser tel ou tel point.

Dans un premier temps, je veux vous remercier, mesdames, messieurs les députés, de la part que vous avez prise à ce débat, même si, probablement, vous avez comme moi regretté qu'il ne rassemble pas davantage de parlementaires. Ce qui a été dit ce matin, dans le respect des convictions de chacun, était utile ; je l'ai écouté pour en faire mon profit.

Monsieur Le Déaut, avec un scepticisme teinté d'ironie, vous avez parlé de « ballet diplomatique ». Mais, outre le fait que le mot ne correspond pas au tempérament de Jacques Chirac, je vous rappellerai que le rôle du chef d'Etat est précisément de participer à des rencontres

internationales, de les provoquer et de favoriser leur renouvellement pour représenter et défendre les intérêts de son pays, et faire avancer ses idées. Ainsi a procédé durant quatorze ans François Mitterrand sans que personne parle jamais de ballet diplomatique.

Par ailleurs, pour avoir participé aux côtés du Président de la République à la plupart de ces rencontres, je conteste le jugement que vous portez sur le climat qui y règne. Contrairement à ce que vous prétendez, l'ambiance entre le Président de la République et le chancelier Kohl, notamment, et les différents ministres français et allemands qui se rencontrent, est très chaleureuse. Les entretiens sont très efficaces ; ils se font dans la concertation, y compris sur des sujets qui peuvent être source de malentendus ou de problèmes. Je pense au service national...

**M. Jean-Claude Lefort.** Cela a donc été décidé avec l'Allemagne ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... à la coopération en matière de défense ou à tout ce qui concerne l'union économique et monétaire. Il est utile que ces sommets aient lieu, notamment dans une période difficile pour la construction européenne.

**M. Jean-Claude Lefort.** La suppression du service national a été décidé avec l'Allemagne ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Lefort, les décisions à propos du service national ont été prises en France...

**M. Jean-Claude Lefort.** Avec l'Allemagne !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... par le Président de la République, qui en a informé nos partenaires allemands.

**M. Jean-Claude Lefort.** En connivence !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Voilà ce que j'ai dit, ni plus, ni moins !

Comme la plupart des orateurs, vous avez également soulevé la question de la « vache folle ». Je suis d'accord avec vous, monsieur Le Déaut, elle dépasse largement le seul domaine de l'agriculture. Notre premier souci est bien celui de la santé et de la sécurité des consommateurs et des citoyens ; je l'ai clairement indiqué dans mon propos liminaire.

Le Parlement est parfaitement dans son rôle en manifestant son inquiétude et en s'informant ou en enquêtant sur ce point. Je note que la plupart d'entre vous ont évité de se livrer à une quelconque polémique politicienne, et je m'en félicite. Telle n'est pas à mon sens, en effet, la bonne manière de procéder, ici comme ailleurs. On ne peut régler cette question de santé publique par des attitudes politiques. La Grande-Bretagne s'est trompée. Les Anglais, qui se sont en fait « tiré une balle dans le pied », cherchent aujourd'hui à sortir honorablement de la situation dans laquelle ils se sont placés. Mais ils ne pourront le faire qu'à la condition d'accepter, comme nous avons eu le sentiment – je le dis avec précaution – qu'ils étaient prêts à le faire hier dans une réunion des ministres des affaires étrangères à laquelle j'assistais, certaines des conditions que nous avons posées. Je pense notamment à une éradication des animaux qui remonte au-delà de la génération de 90, avec acceptation formelle d'un programme d'identification des animaux. Il faudrait également que toutes les mesures prises dans le cadre d'un programme global de prévention et d'éradication soient préalablement soumises à une validation des scientifiques et des vétérinaires.

A ce propos, j'indique à la représentation nationale que le comité scientifique pluridisciplinaire que nous avons souhaité devrait être mis en place aujourd'hui même à Bruxelles.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est un peu tard !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Vous appuyant sur les déclarations de M. Oreja devant la délégation pour l'Union européenne, vous avez fait allusion au rôle du « Monsieur PESC ». La Commission considère qu'il lui revient de s'occuper de politique étrangère. Je suis étonné que vous sembliez être d'accord avec elle. Nous considérons, quant à nous, que l'impulsion, en matière de politique étrangère comme dans d'autres domaines, doit venir du Conseil européen. Dans notre esprit, le Haut représentant doit être une personnalité forte, homme ou femme, placée sous l'autorité des chefs d'Etat, nommée et révoquée par eux et travaillant quotidiennement sur des mandats que fixeraient les ministres des affaires étrangères.

A propos des conclusions de la Conférence intergouvernementale, vous avez marqué une impatience que je trouve quelque peu suspecte. Ainsi que je l'ai dit, si la Conférence a débuté, la négociation sur la rédaction des textes, sur les mots, voire les parenthèses, elle, n'a pas encore commencé. Ne soyez donc pas trop impatient. N'oubliez surtout pas, monsieur Le Déaut, que nous sommes quinze. Comment, dans ces conditions, contraindre ou imposer ? François Guillaume et Robert Pandraud ont employé le mot juste : il faut convaincre. Dans cette négociation, nous devons convaincre et entraîner ; nous ne pourrions pas contraindre ou imposer.

Certains des éléments préconisés dans le Livre blanc proposé par Jacques Delors restent aujourd'hui valables. Le grand emprunt n'est plus d'actualité, c'est vrai. Je vous ferai toutefois observer, sans polémique, monsieur Le Déaut, que c'est Pierre Bérégovoy, en accord avec les Allemands, qui avait renoncé à cette idée.

S'agissant des grands réseaux, évoqués également par Mme Catala, je préciserai que pour le TGV-Est – et ce n'est que l'un des projets qui intéressent la France – la déclaration d'utilité publique a été publiée le 15 mai. En 1996, 51 millions d'écus ont été demandés pour cette ligne et la France souhaite utiliser d'abord tous les moyens aujourd'hui disponibles.

Quant aux priorités en matière d'emploi définies à Essen, beaucoup dépendent des Etats membres eux-mêmes et non pas de textes européens. Avec le CIE et la réduction des coûts indirects du travail, nous avons agi dans ce sens. De la même manière, le dialogue social prôné par Essen et que préconisait le Livre blanc, a été mis en œuvre, certes peut-être encore imparfaitement. La directive congé parental, adoptée le 3 juin est la première application du Traité de Maastricht dans le domaine social. Et je vous invite à garder comme ligne le contenu du memorandum sur le modèle social européen proposé par la France.

Vous l'avez bien compris, mesdames, messieurs les députés, le débat européen ne se résume pas à la Conférence intergouvernementale. Ne demandons pas à cette conférence plus qu'elle ne peut et doit donner. Elle comportera des volets liés à l'emploi et à la dimension sociale de l'Europe. J'ai fait plus précisément allusion aux services publics et à la lutte contre la drogue. Mais d'autres réunions, d'autres actions seront menées en même temps et en dehors.

M. Hoguet a, lui aussi, tiré les premières leçons de la crise de la « vache folle ». Je suis d'accord avec lui et avec Mme Ameline : si cette crise, lorsque nous en aurons retenu tous les enseignements, prouve quelque chose, ce sera probablement l'insuffisance de l'action européenne. Le discours sur la subsidiarité – et je m'adresse plus précisément à vous, monsieur Guillaume, qui, comme ancien ministre de l'agriculture connaissez bien ces sujets – a parfois des limites. Je sais, en ma qualité de président d'un conseil général, combien coûte chaque année la prophylaxie des maladies des animaux. Au nom de la subsidiarité, chaque Etat membre était libre de faire ce qu'il souhaitait, en matière de contrôle des animaux et de prévention des maladies. Était-ce la bonne méthode ? On peut se le demander aujourd'hui. N'aurait-il pas fallu davantage coordonner, harmoniser, imposer plus de rigueur au niveau européen ?

Voilà pourquoi je ne suis pas d'accord avec le groupe communiste lorsqu'il critique systématiquement toute action européenne. On voit bien dans ce cas qu'il aurait fallu davantage d'Europe pour éviter certaines mauvaises conséquences.

Oui, nous voulons faire de l'Europe une puissance politique. J'ai répondu clairement en posant moi-même cette question. Nous sommes d'accord pour faire avancer l'idée d'une expression collective des parlements nationaux sur la question de la subsidiarité et sur des sujets liés au troisième pilier.

M. Hoguet a évoqué également un nouveau mode d'élection des parlementaires européens. Nous avons lu avec beaucoup d'attention les propositions du Mouvement européen, qui sont fondées sur une analyse juridique précise. Le moment venu, le Premier ministre sera saisi d'une proposition de modification éventuelle du mode d'élection des députés européens. A titre personnel, je me suis toujours déclaré favorable à un mode d'élection qui oblige davantage les parlementaires européens à être plus proches du terrain et à rendre des comptes aux citoyens. Mais c'est le Premier ministre qui, le moment venu, aura à décider.

Je remercie M. Hoguet d'avoir également souligné l'importance historique de la réunion ministérielle de l'OTAN à Berlin et d'avoir bien compris le sens dans lequel la France travaille, sous l'impulsion du Président de la République.

Monsieur Chevènement, dans l'esprit du Gouvernement, l'Union européenne ne doit pas se résumer à un marché unique et à une monnaie unique. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a personnellement demandé que l'homme soit remis au cœur du projet européen. Alors que la dimension humaniste de la construction européenne était un peu passée à l'arrière-plan depuis quelques années, il lui a redonné toute sa place. La seule loi pour nous n'est pas celle de la libre concurrence. C'est ce qui explique l'attachement que nous manifestons dans les instances européennes à sauvegarder les missions de service public, par exemple, et à remettre la dimension sociale au cœur des débats des ministres et des chefs d'Etat.

S'il suffisait d'avoir des dettes ou des déficits pour résorber le chômage, cela se saurait. Déficits, dettes et chômage vont de pair. Il faut donc faire litière de cette critique afin de ne pas laisser croire aux citoyens que notre action pour bien gérer les finances publiques est contraire à l'emploi ou à la lutte contre le chômage.

Je comprends, monsieur Chevènement, que vous vouliez donner des leçons au Gouvernement. Chaque parlementaire est libre de nous dire ce que nous devrions faire. En revanche, je comprends moins bien que vous en donniez aux Espagnols et aux Italiens, alors qu'ils viennent de choisir démocratiquement les uns un gouvernement libéral, les autres un gouvernement de centre-gauche, avec des anciens communistes et des anciens socialistes. Or les deux majorités ainsi élues ont choisi, sans que nul n'ait à leur donner de leçons et en l'ayant dit auparavant aux électeurs qui se sont prononcés librement, de suivre le processus de création de la monnaie unique et d'aller le plus vite possible, en faisant les efforts nécessaires.

Nous n'avons donc pas à dire aux Italiens ou aux Espagnols ce qui est bon pour eux. Ils viennent de choisir démocratiquement la ligne politique de leurs gouvernements.

Le contrôle politique à propos de la monnaie unique, dont vous avez parlé, est une vraie question. Il me paraît, en effet, indispensable de prévoir un contrepoids politique à la Banque centrale. Les ministres de l'économie et des finances des pays qui s'engageront d'emblée en faveur de la monnaie unique et, progressivement, ceux qui les rejoindront devront se réunir dans un conseil économique et des finances particulier, afin d'exercer ce contrôle et d'être un contrepoids politique à la Banque centrale.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas un contrepoids, mais un organisme de décision qu'il faut !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Selon vous, monsieur Chevènement, nous diaboliserions la dépense publique. Non ! nous ne diabolisons pas la dépense publique, nous nous attaquons aux déficits publics.

Enfin, je ne crois vraiment pas que l'on puisse qualifier la politique engagée par le chef de l'Etat en matière de défense de politique de Gribouille. Cette politique forme un tout. Elle est, au contraire, très cohérente. De nombreux observateurs, de toutes tendances, ont même considéré qu'elle était courageuse. En témoigne le pas que nous avons accompli vers nos partenaires de l'OTAN et auquel ils ont répondu à Berlin, comme nous l'espérions, ainsi que notre proposition de mettre en place un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, en application du traité de Maastricht, alors que la plupart de ses dispositions sont restées à l'état de vœux pieux.

Nous voulons que la politique de défense commune soit élaborée le plus rapidement possible et non pas à terme. C'est pourquoi nous engageons dès maintenant une action en ce sens. Les mesures que nous avons prises à l'égard du service national et de la politique d'armement s'inscrivent dans le même ensemble.

Madame Catala, je vous remercie de la confiance que vous avez renouvelée au Président de la République et au Gouvernement pour la politique engagée dans le domaine européen, et je suis d'accord avec vous pour dire que la réponse politique apportée par les Anglais dans la crise de la « vache folle » n'est pas bonne. En effet, on ne peut pas traiter une question de santé publique autrement que par des mesures de prévention et des mesures sanitaires.

Nous espérons que, après la réunion qui s'est tenue hier à Rome, les Anglais ont bien compris qu'ils ne sortiront de cette impasse qu'en prenant des mesures objectives, rigoureuses, vérifiables, en matière d'éradication et de prévention et non en recourant à une agitation poli-

tique qui ne nous impressionne pas, même si sa poursuite serait très gênante pour le fonctionnement des institutions européennes.

Vous avez également souhaité que le protocole social soit réécrit. Je vais étudier cette suggestion avec mes collaborateurs, mais je vous rappelle d'ores et déjà que nous désirons qu'il soit intégré dans le corps même du traité plutôt que de rester en annexe. Néanmoins, cela ne sera possible que si les Quinze, donc les Anglais, l'acceptent. Pour l'instant, le gouvernement britannique n'a pas donné son accord.

Comme François Guillaume, vous avez évoqué les trois piliers de l'Union. A cet égard, je vous confirme que le gouvernement français souhaite préserver l'architecture européenne avec ses trois piliers, qui ne concernent pas les mêmes sujets.

Le premier, le pilier communautaire, concerne les questions économiques, financières, monétaires ainsi que les produits et les échanges ; le deuxième porte sur la paix et la stabilité de notre continent ; enfin, le troisième vise les citoyens dans leurs capacités à circuler, à vivre en sécurité et en démocratie. Le maintien de l'architecture en trois piliers est donc parfaitement justifié, même si nous souhaitons que le troisième évolue avec des méthodes nouvelles. A ce sujet, j'ai évoqué l'association des parlements nationaux à l'élaboration des textes européens.

Rassurez-vous, madame Catala, je n'oublie pas les propos ni du Premier ministre ni du Président de la République. Les textes correspondants sont en permanence sur mon bureau et je m'efforce – cela est normal pour un membre du Gouvernement – de rester fidèle aux orientations du chef du Gouvernement et du Président de la République.

A vos encouragements à la lucidité et au pragmatisme, j'ajouterai le volontarisme dont la France fait preuve pour convaincre et pour entraîner ses partenaires.

J'ai également noté vos suggestions à propos de la subsidiarité, sujet dont j'ai déjà parlé et qu'il faut aborder avec précaution. En effet, nous n'en avons pas tous la même conception. Alors que nous étions très heureux de pouvoir nous appuyer sur ce principe pour faire avancer nos idées dans le domaine culturel en assurant la préservation de l'identité culturelle européenne par les quotas, les Allemands, dans le même temps, considéraient que les questions culturelles étaient subsidiaires et qu'elles ne devaient pas remonter à Bruxelles. Parce que nous sommes quinze, cette matière n'est pas facile.

Monsieur Lefort, je n'ai pas été surpris par votre plaidoyer contre l'Union européenne. Il est traditionnel. En tout cas, je ne crois pas, contrairement à ce que vous avez affirmé, que l'Europe ait atteint ses limites historiques. En effet, il reste à élargir l'Union européenne aux nouvelles démocraties nées après une mise entre parenthèses de cinquante ans en raison du communisme. Cela étant, il faut redonner un sens politique à notre action et replacer les citoyens au cœur du projet européen.

J'ai d'ailleurs relevé une contradiction fondamentale dans votre propos. En effet, vous voulez qu'il soit donné un sens politique à l'action européenne ; tel est bien notre souci, car nous souhaitons faire de l'Union européenne une puissance politique. Mais, cette volonté a des conséquences institutionnelles. Il sera ainsi indispensable de réformer le traité. Or je suis prêt à parier que vous vous opposerez aux propositions qui seront formulées en la matière alors qu'elles auront pour but de donner à l'Europe une dimension politique. Nous ne reculons sur

aucun sujet. Qu'il s'agisse du service public, de la défense ou de l'identité culturelle, le Président de la République et le Gouvernement ne reculent pas. Ils donnent même le sentiment à nos partenaires d'avancer et de vouloir les entraîner.

**Mme le président.** Monsieur le ministre, la prochaine séance doit avoir lieu à quinze heures. Puis-je, compte tenu de l'heure, vous demander un peu plus de concision dans vos réponses ?

**M. le ministre délégué des affaires européennes.** Madame le président, je ne voudrais pas manquer de courtoisie à l'égard des parlementaires qui se sont exprimés, et je m'efforce de répondre à chaque intervention.

A M. Pandraud qui a évoqué la Conférence intergouvernementale, j'indique que la négociation va débiter dans quelques jours sous la présidence irlandaise. En observant nos partenaires – je réponds aussi à Mme Ameline sur ce sujet – je constate que leurs réactions sont diverses : certains, notamment les petits Etats, craignent de perdre toute influence ; d'autres redoutent de devoir s'adapter ; d'autres, enfin, ont peur d'un nouveau débat de ratification dans leur pays, car cela risquerait d'y poser des problèmes.

Il convient donc de déplacer le débat en posant la question de savoir si ses membres veulent que l'Union soit une puissance politique. Nous sortirions ainsi de l'opposition entre petits et grands Etats, la distinction s'opérant entre les pays, petits ou grands, qui veulent, comme nous, que l'Union européenne soit une puissance politique, et les autres.

J'ai bien retenu les autres propositions de Robert Pandraud, mais nous avons besoin de temps pour les examiner. Ainsi l'idée de faire siéger des parlementaires au Conseil est séduisante, mais elle peut faire courir un risque de confusion dans les responsabilités. Cela étant, je confirme au président de la délégation de l'Assemblée pour l'Union européenne que le Gouvernement et le ministre des affaires européennes resteront disponibles pour informer, consulter, associer l'Assemblée nationale au déroulement de la Conférence intergouvernementale.

M. Andy évoqué les régions ultrapériphériques. Nous devons convaincre les douze pays qui en dehors de la France, du Portugal et de l'Espagne, car nous sommes bien décidés à obtenir la consolidation du statut et de la place tant des départements d'outre-mer que des territoires d'outre-mer – c'est un autre sujet auquel nous sommes attentifs – dans le déroulement de la Conférence intergouvernementale.

Sur la banane, M. Andy connaît notre détermination ; je la lui confirmerai par écrit.

Madame Ameline, je suis heureux de constater – même si ce n'est pas une surprise – que nous avons la même ambition. Vous aviez bien souligné le problème que pose le veto britannique, même s'il est quelquefois sélectif. Ainsi j'ai été très heureux que l'action de l'Union sur l'association de la Slovénie n'ait pas été bloquée. En effet, cette région revêt une grande importance pour nous et pour la stabilité de l'ensemble du continent européen.

Nous sommes d'accord avec vous pour demander un renforcement du Conseil. Je sais bien que l'une des raisons de sa faiblesse tient au système de la présidence tournante. Pourtant, tous les Etats y tiennent parce qu'elle leur donne l'occasion pendant six mois de mobiliser leurs administrations et toute leur population sur la construction européenne en attendant le jour, que je souhaite voir arriver, où existera un président de l'Union

européenne, un président qui dirigera le Conseil pendant un certain temps. Notre proposition d'instaurer un haut représentant pour la politique étrangère pendant trois ou cinq ans permettrait d'assurer une meilleure permanence à cette partie de la politique européenne.

M. Guillaume a évoqué plusieurs sujets institutionnels, mais chacun sait que les réformes en ces domaines sont de plus en plus difficiles. Voilà pourquoi il ne faut pas manquer l'occasion qui vous est donnée, car n'y en aura pas beaucoup d'autres. Nous devons réformer sérieusement les institutions avant l'élargissement car, quand on connaît les difficultés déjà rencontrées pour les ratifications, on comprend que cela ne sera guère possible après.

Comme lui, je pense que les coopérations renforcées que nous avons proposées avec l'Allemagne sont de bonne méthode. En effet, dans une Europe à vingt ou à vingt-cinq, on ne peut accepter d'avancer au pas du pays le moins pressé. Au travers de ces accords, l'Union avancera plus vite avec quelques pays qui constitueront une sorte d'avant-garde, que les autres Etats rejoindront ensuite.

En fait, le problème est non de savoir s'il faut ou non des coopérations renforcées, mais de décider si elles s'inscriront ou non dans le cadre de l'Union. Nous souhaitons qu'elles se déroulent au sein de l'Union.

Je confirme que le deuxième pilier restera bien intergouvernemental, même si l'action s'organiserait autour d'une cellule d'analyse comprenant le haut représentant.

S'agissant de la négociation elle-même, il n'y a pas encore lieu de s'alarmer. Néanmoins, comme il subsiste une inquiétude, nous devons rester vigilants et faire en sorte, pour éviter tout risque d'enlisement, que la négociation commence le plus rapidement possible. A cet égard, nous attendons une impulsion politique de la part des chefs d'Etat réunis à Florence.

Monsieur Hage, malgré le respect et l'estime que j'ai pour vous, je n'ai pas apprécié la manière dont vous avez parlé du Gouvernement à propos de la crise de la « vache folle ». Le fait d'être dans l'opposition ne justifie pas tout. Vous avez procédé par insinuations, voire en laissant peser une certaine suspicion, comme si vous vouliez – mais je pense que tel n'est pas le cas – accentuer la panique.

Depuis le début, le Gouvernement a géré cette affaire avec rigueur et dans la transparence. Avant votre arrivée, j'ai longuement exposé, au début de mon propos, la détermination du Gouvernement, au lendemain de la réunion à Rome des ministres des affaires étrangères. Non seulement nous ne prendrons aucun risque sur le plan sanitaire, car le premier souci du Gouvernement doit être celui de la santé publique et de la sécurité des consommateurs, mais nous ferons jouer la solidarité à laquelle les éleveurs et tous ceux qui participent à la filière bovine ont droit.

**M. Georges Hage.** J'ai parlé de circonspection. Je pèse mes mots, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Si je comprends les critiques, je n'admets pas, je vous le dis très franchement, les mots que vous avez utilisés. Nous avons géré et nous continuerons de gérer ce dossier avec la plus grande rigueur.

**Mme le président.** Le débat est clos.

## ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi n° 2808 relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville :

M. Pierre Bédier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2876) ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante :

M. Renaud Dutreil, rapporteur (rapport n° 2834) ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire :

M. Alain Marsaud, rapporteur (rapport n° 2833).

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

## QUESTIONS ORALES

*Impôt sur le revenu  
(quotient familial – concubins –  
couples mariés – disparités)*

**1135.** – 19 juin 1996. – **M. Patrick Braouezec** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le problème du statut fiscal des concubins qui est devenu inégalitaire avec l'adoption, dans la loi de finances pour 1996, d'une disposition qui n'assure qu'en apparence une plus grande neutralité fiscale. Il apparaît, en effet, que la perte d'une demi-part supplémentaire entraîne des inégalités réelles et particulièrement discriminatoires par rapport aux enfants. Il lui demande s'il entend procéder à une étude complète et rapide des conséquences de cette mesure, afin que la discrimination puisse être supprimée dans la loi de finances pour 1997.

*Logement  
(OPHLM – équilibre financier – Ivry-sur-Seine)*

**1136.** – 19 juin 1996. – Le logement social est en crise, et des dizaines d'organismes sociaux sont au bord du déséquilibre. Cette situation, qui a des conséquences directes en matière d'emploi et de qualité de vie des locataires, n'a qu'une seule explication : l'insuffisance criante de la responsabilité de l'Etat en ce domaine et les charges incompressibles et exorbitantes qui sont imposées à ces organismes sociaux. C'est le cas, par exemple, de l'OPHLM d'Ivry, dans le Val-de-Marne. Le conseil d'administration a été contraint de voter un budget en déséquilibre de 8 millions de francs, avec la volonté de poursuivre sa mission sociale. Il se tourne aujourd'hui vers le Gouvernement pour que sa responsabilité dans la politique



du logement social trouve une réponse adaptée aux besoins de la ville : entretien du patrimoine, réhabilitation des cités sans augmentation sensible des quittances et construction de logements sociaux pour faire face à la demande : 6 000 demandeurs pour une population de 55 000 habitants. Face à cette politique locale sociale conforme à l'intérêt général, l'OPHLM est corseté, notamment par des remboursements d'intérêts d'emprunts se montant à près de 28 millions de francs, soit quatre fois le déséquilibre voté par le conseil d'administration ! Et le préfet, de manière autoritaire, vient de prendre un arrêté conduisant notamment à une forte augmentation des loyers, à la réduction des budgets de personnels et d'entretien des cités. **M. Jean-Claude Lefort** demande donc à **M. le ministre délégué au logement** de lui indiquer ce qu'il entend entreprendre afin que l'OPHLM d'Ivry en particulier puisse poursuivre sa mission, sa politique de logement social.

*Politiques communautaires  
(environnement – protection – réseau Natura 2000 –  
mise en place – conséquences)*

1137. – 19 juin 1996. – **M. Marcel Roques** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** Mme le ministre de l'environnement sur la mise en œuvre de la directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage en région Languedoc-Roussillon. Les organisations représentant les acteurs du monde rural s'inquiètent des conditions de transposition de cette directive, notamment en ce qui concerne la première phase de recensement des sites qui seront soumis à l'avis de la Commission européenne. Elles regrettent l'absence quasi totale de concertation, tant au niveau national que local, qui a caractérisé la définition des futures « zones spéciales de conservation » par les seuls représentants des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel. De plus, elles considèrent que l'application actuelle de la directive ignore, d'une part, l'article 2 de ce texte, qui prescrit la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles et, d'autre part, la position de Mme Rett Bjerregaard, commissaire européen, qui préconise un large débat avec les populations locales et activités économiques concernées. Enfin, elles demandent la réduction des surfaces des sites Natura 2000 à des niveaux conformes aux exigences communautaires. C'est pourquoi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

*Foires et marchés  
(brocantes – développement – conséquences – professionnels)*

1138. – 19 juin 1996. – **M. Jean-Pierre Thomas** appelle l'attention de **M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat** M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les préoccupations des antiquaires et brocanteurs face au développement de pratiques para-commerciales de la part de particuliers lors de foires et « marchés aux puces ». Cette pratique du « vide grenier », qui n'est pas condamnable en tant que telle pour des particuliers souhaitant vendre des objets personnels de manière ponctuelle, le devient lorsqu'elle se développe de manière quasiment professionnelle sans avoir les contraintes réglementaires et fiscales habituelles. Près de 45 000 particuliers travaillent aujourd'hui de cette façon en n'ayant pour seule menace que le paiement d'une amende symbolique. Un certain nombre de préfets ont pris des arrêtés limitant l'accès des particuliers non titulaires du récépissé de revendeurs d'objets mobiliers aux seuls habitants des communes concernées et des communes limitrophes. Au delà d'instructions adressées en ce sens aux préfets, il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage pour réglementer de manière efficace l'exercice de la profession de brocanteur et d'antiquaire afin de limiter les effets négatifs de cette concurrence déloyale.

*Personnes âgées  
(dépendance – structures d'accueil – financement – Bas-Rhin)*

1139. – 19 juin 1996. – **M. Yves Bur** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur la situation critique relative aux demandes de lits en sections de cure médicale dans les établissements pour personnes âgées. Dans le Bas-Rhin, 317 lits sont aujourd'hui autorisés mais non financés et les besoins réels vont bien au-delà, liés à l'évolution de la dépendance des personnes accueillies en établissements. Nous sommes conscients que leur financements représente un coût de 18 700 000 francs pour

l'assurance maladie, mais leur mise en place est de plus en plus urgente. Cette situation n'est bien sûr pas spécifique au Bas-Rhin puisqu'au niveau national les besoins sont évalués à 18 000 demandes autorisées et en attente de financement. Outre le fait, que cette situation engendre, malgré tout, d'importantes dépenses pour l'assurance maladie à travers la prise en charge par les intervenants médicaux ou paramédicaux extérieurs aux établissements, elle entraîne aussi une détérioration du niveau de la dépendance des personnes âgées. Nous partageons le souci de préserver la dignité de nos aînés qui passe dans les ultimes années de leur vie, par une prise en charge de qualité. Les élus du Bas-Rhin et l'ensemble des responsables concernés par l'urgence de ce problème attendent une amélioration rapide de cette situation. C'est pourquoi il lui demande de préciser les solutions envisagées et les moyens que l'Etat pourrait dégager. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si la révision de la tarification dans les établissements est abandonnée comme semble l'être la création de la prestation autonomie dont l'instauration paraît compromise faute de financement durable.

*Parcs naturels  
(réserves naturelles – création – perspectives –  
boucles de la Marne)*

1140. – 19 juin 1996. – **M. Gérard Jeffray** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du projet de création du futur parc naturel des boucles de la Marne. En effet, l'application des textes sur les parcs naturels régionaux à un territoire comme celui des boucles de la Marne constitue une innovation dans les pratiques et bouscule quelque peu les habitudes. Par ailleurs, la commission des parcs naturels du Conseil national de protection de la nature a rendu un avis défavorable sur ce dernier alors qu'il ne semblait pas rencontrer une réelle hostilité au ministère de l'environnement. Compte tenu de la mobilisation générale par l'ensemble des élus et partenaires locaux, manifestant leur réelle volonté de voir aboutir le projet de charte du parc naturel des boucles de la Marne et de l'Ourcq dont la légitimité repose en majeure partie sur la préservation et la valorisation du patrimoine seine-et-marnais et d'une motion votée à l'unanimité par le syndicat mixte d'études et de programmation pour la poursuite de l'élaboration de sa charte pour laquelle un avant-projet est en cours d'élaboration, il l'interroge sur les possibilités d'une intervention auprès de la convention des parcs naturels du Conseil national de protection de la nature, pour obtenir le réexamen de ce projet au vu de la lecture de cet avant-projet de charte, pouvant lui servir de nouvelle base de réflexion afin de réviser son jugement.

*Voirie  
(plans routiers – infrastructures – financement –  
perspectives – Poitou-Charentes)*

1141. – 19 juin 1996. – **M. Jean-Marie Morisset** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur le retard pris dans l'exécution de l'actuel contrat de plan concernant les investissements routiers. Le contrat de plan a mobilisé des sommes importantes : plus de 2 milliards de travaux pour la région Poitou-Charentes et 514 millions pour le département des Deux-Sèvres. Or les travaux ne peuvent s'effectuer que si les crédits de paiement sont suffisants et si l'Etat, maître d'ouvrage, planifie leur réalisation, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Ce retard engendre par voie de conséquence un gel des crédits inscrits aux budgets de la région et du département. Il lui demande quelles mesures, il compte prendre pour engager dans les délais les chantiers prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-région et permettre ainsi aux collectivités, qui ont mobilisé des crédits importants dans leur budget, de donner le travail correspondant à leurs entreprises départementales et régionales.

*Fonction publique territoriale  
(frais de déplacement – montant)*

1142. – 19 juin 1996. – **M. Edouard Landrain** appelle l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation** sur les difficultés rencontrées par les responsables territoriaux, maires, présidents de conseils généraux et régionaux, pour assurer le remboursement des frais de déplacement – pour raison de service – de leurs agents. Ceux-ci sont non seulement obligés de faire l'avance de ces frais pour leurs

voyages mais les remboursements sont longs, tardifs, forfaitaires et ne correspondent pas à la réalité : 82 francs pour un repas à Paris, 264 francs pour une nuitée. Dans certains cas, même les chefs de service accompagnant des élus ne peuvent pas – légalement – bénéficier des mêmes prestations que les élus eux-mêmes, ni le même restaurant, ni le même hôtel ! Le problème est irritant. On pourrait comprendre chez eux une certaine réticence à accomplir leur mission, demandée, commandée par les élus eux-mêmes. Il existe des agences spécialisées qui, légalement, peuvent se substituer aux collectivités pour préparer ces voyages. En conséquence, il lui demande si ces agences ne pourraient pas être utilisées par les collectivités qui leur régleraient les frais sur présentation de facture et si l'on ne pourrait pas également prévoir une revalorisation des tarifs appliqués.

*Impôt sur le revenu  
(politique fiscale – victimes d'une escroquerie –  
intérêts versés – redressement)*

**1143.** – 19 juin 1996. – **M. Michel Berson** attire l'attention de sur la situation injuste que vivent les victimes de l'affaire Milési. En effet, plusieurs victimes de ce dernier, demeurant notamment dans l'Essonne, n'ont toujours pas bénéficié d'une exonération totale des impositions supplémentaires mises à leur charge sur des revenus qu'ils n'ont pas perçus. Or, d'autres victimes placées dans la même situation, ont reçu de l'administration fiscale un courrier stipulant que toutes les poursuites étaient annulées et que le redressement dont elles faisaient l'objet, devenait caduc. Il s'agit donc d'une double injustice. Déjà victimes d'un escroc, ces contribuables sont également pénalisés lourdement par l'administration fiscale, qui prend des décisions différentes pour une même affaire. Compte tenu des graves difficultés financières auxquelles doivent faire face un grand nombre de victimes, qui ont eu pour seul tort d'avoir fait confiance à un individu sans scrupule qui les a abusés, il lui demande, quand et comment il entend faire appliquer à l'égard des victimes de cette escroquerie, les règles d'équité et le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

*Enseignement maternel et primaire : personnel  
(directeurs d'école – revendications)*

**1144.** – 19 juin 1996. – **M. Jean-Jacques Filleul** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur la situation des directeurs d'école. Depuis la rentrée scolaire de septembre 1995, les directrices et les directeurs d'école sont en grève administrative pour obtenir une meilleure reconnaissance de leur fonction. Le ministre a adressé une première réponse en mars 1996, sous la forme d'un relevé de décisions relatif aux conditions d'exercice de la fonction de directeurs d'école. Si des progrès sont réalisés en matière de formation initiale et d'information sur les conditions d'exercice de la responsabilité, la réponse du ministre concernant les décharges de service, la nouvelle bonification indiciaire et le régime indemnitaire est insuffisante. Une majorité de directeurs d'école ont décidé de continuer leur grève administrative en raison notamment de la lenteur mise à réaliser l'objectif de la circulaire n° 92-363 du 7 décembre 1992. En matière de décharges de service, ils souhaitent que l'application définitive se fasse pour la rentrée 1996 pour les écoles de six classes, et qu'une extension intervienne pour les directions à cinq classes. Enfin, les bonifications indiciaires proposées apparaissent dérisoires à tous les directeurs ayant la responsabilité de deux classes et plus. Aussi lui demande-t-il s'il compte approfondir sa première réponse afin de donner aux directeurs d'écoles les moyens d'assumer leur lourde tâche.

*Logement  
(politique du logement – vente des logements locatifs du Bois-des-Roches – conséquences – Saint-Michel-sur-Orge)*

**1145.** – 19 juin 1996. – **M. Julien Dray** appelle l'attention de **M. le ministre délégué au logement** sur la situation du parc locatif du Bois-des-Roches à Saint-Michel-sur-Orge (Essonne). Le groupe Axa et sa filiale immobilière ont entrepris de vendre 217 logements à caractère social au « Domaine du Bois-des-Roches » à Saint-Michel-sur-Orge, ville de sa circonscription, qui est signataire avec l'Etat d'un contrat de ville intercommunal pour la durée du X<sup>e</sup> Plan. Cette opération est la troisième du genre qu'ont entrepris les groupes d'assurances propriétaires (GPA-Vie et

Axa) de ce lotissement, alors que ces logements sont des logements sociaux de fait puisqu'ils ont bénéficié lors de leur construction de prêts bonifiés par l'Etat et, qu'au surplus, les administrations et plusieurs établissements publics nationaux ont passé des conventions de réservation pour y loger leurs agents. Ces conventions arrivent progressivement à terme et lesdits logements, bien qu'amortis, n'ont pas bénéficié des travaux d'entretien indispensables, ni de la mise aux normes actuellement en vigueur. En outre, le caractère de logement social de ce lotissement est d'autant plus avéré qu'il rentre dans le calcul de la dotation de solidarité urbaine dont la commune est bénéficiaire. La transformation progressive de ce parc locatif en copropriété aurait pour conséquence de faire perdre ce bénéfice à la ville de Saint-Michel-en-Orge. D'autre part, il apparaît que, selon une enquête sociale réalisée sur le quartier, 98 p. 100 des locataires du domaine du Bois-des-Roches perçoivent des revenus inférieurs au plafond retenu dans les critères d'attribution des logements sociaux. L'opération de vente des immeubles appartenant à la société Axa place donc les familles face à un dilemme : partir ou se porter acquéreur de leur appartement avec un risque important à terme de surendettement. Une épée de Damoclès pèserait alors sur le quartier qui pourrait se transformer rapidement en une « copropriété dégradée », faute de réalisation des nécessaires travaux d'entretien. Il est à rappeler que les copropriétés dégradées, outre une altération évidente de la qualité de vie des habitants, représentent un coût non négligeable pour la collectivité, par le biais d'aides financières débouquées par l'Etat. Le départ des locataires aurait pour sa part une influence tout à fait néfaste sur la cohésion de ce quartier. La plupart des résidents y habitent depuis sa construction. Des habitudes, des solidarités fortes, de véritables liens sociaux représentent une réalité incontournable du domaine du Bois-des-Roches et doivent être préservés. De plus, les locataires expulsés viendraient grossir les rangs déjà surchargés des mal-logés de l'Essonne et il paraît peu probable que l'on puisse alors satisfaire à l'afflux de ces demandes de logement. L'alternative doit donc être écartée d'autant que selon les termes mêmes du contrat de ville et les déclarations gouvernementales depuis une dizaine d'années, l'Etat considère la politique de la ville comme une de ses priorités. Le quartier du Bois-des-Roches classé en « zone urbaine sensible » nécessite donc que l'Etat respecte ses engagements concernant la lutte contre l'exclusion et la désagrégation du tissu social. A plusieurs reprises, avec la municipalité et les locataires, il a effectué des démarches auprès de l'Etat pour l'obtention de crédits PLA de catégorie I nécessaires au montage d'une opération de reprise de 136 logements mis en vente par une société HLM, en l'occurrence la société Essonne Habitat. Il lui renouvelle instamment cette requête et l'invite à déléguer les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de reprise de ce patrimoine.

*Boissons et alcools  
(Schweppes-France – emploi et activité – Gonesse – Pantin)*

**1146.** – 19 juin 1996. – **M. Claude Bartolone** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur le projet de restructuration de la société Schweppes-France qui envisage de fermer ses deux sites de la région parisienne, celui de Gonesse dans le Val-d'Oise et celui de Pantin en Seine-Saint-Denis. La société Schweppes-France est en plein développement. Elle commercialise de nombreuses marques : Oasis, Gini, Canada Dry, Seven Up, Bali, Isi, Touch et bien sûr Schweppes. Dans le secteur de l'agro-alimentaire, cette société a obtenu des résultats financiers, en très nette augmentation (+ 29 p. 100 en 1994, + 17 p. 100 en 1995) alors que les concurrents affichent un chiffre moyen en régression de 10 p. 100. Dans cet environnement, Schweppes a décidé d'augmenter sa production pour la porter à 500 millions de litres contre 350 millions aujourd'hui. Les fermetures des sites de Pantin et Gonesse annoncées en avril dernier seraient motivées par l'absence de possibilité de développement nécessaire à cette hausse d'activité. Or les deux communes, avec l'appui de l'ensemble des élus, ont fait des propositions répondant aux préoccupations de cette société et qui permettraient de maintenir la production à Gonesse et à Pantin : doublement des terrains disponibles à Pantin, amélioration de la desserte routière, possibilité de forage d'eau de qualité. Malgré cela, la direction de Schweppes maintient sa décision de fermeture et d'implantation d'un nouveau centre de production de boissons dans une commune de l'Yonne, à Parly. Cette implantation se traduirait par la suppression de 200 emplois à Pantin et Gonesse et la création de 120 emplois à Parly, soit une perte sèche de 80 emplois. Ce déménagement ne se justifie pas industriellement.

Il est sans aucun doute motivé par la perspective d'aides substantielles des collectivités territoriales (le conseil régional de Bourgogne et Yonne développement, l'agence de développement économique du conseil régional). Cette situation appelle quelques questions de sa part. Il espère qu'il y sera apporté des réponses satisfaisantes pour les populations de Pantin et de Gonesse. Ainsi, nous assistons à un effet pervers des exonérations fiscales, des aides ou des subventions publiques accordées par les communes, les départements ou les régions qui, ainsi, jouent les unes contre les autres pour pouvoir accueillir des entreprises. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cette entreprise, Schweppes-France, qui fait des profits importants, soit dans l'obligation de prendre une part active à la reconversion industrielle de ces deux sites. Enfin, il aimerait savoir ce qu'il compte faire pour que les employés de Gonesse et de Pantin soient dans l'assurance de conserver un emploi d'avoir un autre choix que le déménagement dans l'Yonne et qu'enfin ils puissent bénéficier d'un plan social de l'entreprise susceptible de préserver leur avenir professionnel et familial. Avec les maires des deux communes concernées il écouterait avec attention sa réponse.

#### *Logement*

*(politique du logement – aides de l'Etat – perspectives)*

1147. – 19 juin 1996. – A l'heure des premières orientations budgétaires, **M. Alain Ferry** attire l'attention de **M. le ministre délégué au logement** sur les incidences dramatiques d'une éventuelle remise en cause des aides financières au logement. Elle contribuerait inéluctablement à une dégradation des conditions d'habitat des familles à revenus modestes et à la réduction de l'activité du bâtiment. Or la situation est déjà fortement préoccupante. En Alsace, l'effondrement des dotations PLA-Palulos, intervenu fin 1995 et confirmé pour 1996 se révèle catastrophique pour les particuliers à la recherche de logements comme pour la pérennité des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Dans sa circonscription, pourvoir aux nombreuses demandes de logements constitue un véritable parcours du combattant. Le phénomène est d'ailleurs national. Il manquerait environ 300 000 logements en France. Une relance du bâtiment contribuerait donc d'une part à satisfaire le droit au logement légitime de chacun et jouerait d'autre part un effet multiplicateur sur l'économie, à l'instar du secteur automobile. Quand l'Etat investit un million de francs dans les financements PLA-Palulos, il permet la réalisation de sept millions trois cent mille francs de travaux, reçoit environ un million quatre cent mille francs de TVA en compensation et permet le maintien de vingt-deux emplois. Le bilan financier pour l'Etat est donc très positif (+ 400 000 francs). Il demande pourquoi le Gouvernement n'engage pas alors un grand plan de relance du bâtiment et souhaiterait avoir son opinion à ce sujet.

#### *Gendarmerie*

*(fonctionnement – restructuration – perspectives – Pas-de-Calais)*

1148. – 19 juin 1996. – **M. Jean Urbaniak** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la restructuration de la gendarmerie nationale dans le Pas-de-Calais. La loi d'orientation du 21 janvier 1995 relative à la sécurité prévoit notamment de clarifier et d'harmoniser la répartition des zones de compétence entre la gendarmerie et la police nationale. L'application des dispositions précitées conduira à la dissolution en 1996 de dix-neuf brigades territoriales implantées dans des communes soumises au régime de la police d'Etat. Ne disposant d'aucune information sur les modalités de la restructuration engagée, les communes de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais, qui sont confrontées à une augmentation constante de la délinquance et de la toxicomanie, s'inquiètent des moyens dont disposeront à l'avenir leurs brigades de gendarmerie. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser d'une part si le renforcement des brigades situées en périphérie des villes s'opérera par la dissolution des unités territoriales du Pas-de-Calais situées en zone de police d'Etat et d'autre part s'il est dans ses intentions d'améliorer la consultation des élus pour l'appréciation des besoins locaux en matière de sécurité avant toute opération de restructuration.

#### *Transports ferroviaires*

*(SNCF – politique commerciale – perspectives)*

1149. – 19 juin 1996. – Les nouvelles orientations proposées par le Gouvernement à propos de l'avenir de la SNCF devraient permettre d'espérer de profonds changements dans la politique

menée par ce service public. Ces changements apparaissent d'autant plus nécessaires que, malgré le recul de l'activité ferroviaire (tant dans le domaine des voyageurs que dans celui des marchandises), la Société nationale ne semble pas avoir pris en compte la nécessité d'une véritable politique commerciale. A titre d'exemple, on a pu constater, à l'occasion de la mise en service de l'électrification de la ligne Paris-Caen-Cherbourg, que la direction de la SNCF continue à ignorer les demandes de ceux qu'elle appelle les usagers et qu'elle devrait finir par considérer comme des clients. Ce mépris, qui se traduit par des horaires souvent inadaptés aux besoins des voyageurs, donne lieu à des incidents dommageables tant pour ceux-ci que pour l'image de la SNCF. A l'occasion de cette inauguration, le président de la SNCF a fait part de son ambition d'augmenter de 20 p. 100 en trois ans les recettes du réseau voyageurs de la ligne. Comment aboutir à un tel résultat alors que la seule ambition de la société semble être d'établir des records de vitesse entre Paris et Cherbourg, liaison qui ne rassemble pourtant que moins de 10 p. 100 des utilisateurs de la ligne? Qui ne voit qu'il ne sera possible d'augmenter le nombre des voyageurs qu'à la condition de desservir de façon satisfaisante les villes susceptibles de les accueillir. Si la SNCF dispose d'un monopole, qu'il ne saurait être question de contester, il ne faudrait pas oublier que celui-ci n'est en réalité que relatif, l'avion et l'automobile étant susceptibles de concurrencer le trafic ferroviaire si celui-ci ne s'adapte pas aux besoins de la clientèle. **M. André Fanton** demande à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** de lui faire connaître les moyens qu'il compte utiliser pour que la SNCF finisse par mettre en œuvre une véritable politique commerciale qui, au-delà du problème des horaires, devrait prendre en compte une série de questions à l'évidence aujourd'hui négligées. Il en est ainsi de la gestion du patrimoine foncier de la SNCF qui mériterait de faire l'objet d'un audit réalisé par des intervenants extérieurs. De même une meilleure utilisation des gares devrait permettre de revaloriser ce patrimoine. Au premier plan de la politique commerciale doit figurer l'accueil des clients. A cet égard l'exemple des compagnies aériennes et des aéroports devrait donner matière à réflexion aux dirigeants de la société. Ne serait-il pas utile également de mener une large réflexion sur l'utilisation des personnels de la SNCF qui devraient davantage être tournés vers la clientèle que consacrés à des tâches traditionnelles que l'évolution des techniques rend chaque jour sinon inutiles du moins secondaires. Enfin, les traditions de la hiérarchie pyramidale de la SNCF qui ont depuis toujours présidé à son fonctionnement, doivent faire place à une responsabilisation des agents de la SNCF. Il lui demande donc s'il ne lui semblerait pas opportun de conclure avec la société qui sera chargée de gérer la circulation ferroviaire, des conventions faisant apparaître clairement qu'en contrepartie de son monopole la SNCF doit se consacrer par priorité à une politique commerciale adaptée aux temps d'aujourd'hui.

#### *Collectivités territoriales*

*(communes et groupements de communes – surendettement – réglementation)*

1150. – 19 juin 1996. – **M. Daniel Garrigue** attire l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation** sur le problème du surendettement des communes ou groupements de communes. En effet, lorsqu'une commune ou un groupement de communes se trouve dans une situation particulièrement difficile, il n'existe pas, comme c'est le cas pour les entreprises, de procédure de règlement. Dans cette situation, il est très difficile pour les élus d'arriver à engager le dialogue avec les établissements financiers. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas envisageable de mettre en place une procédure obligeant les différentes parties à se rencontrer et à élaborer un plan global sous le contrôle de la chambre régionale des comptes.

#### *Handicapés*

*(établissements – capacités d'accueil – financement – Côtes-d'Armor)*

1151. – 19 juin 1996. – **M. Marc Le Fur** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur le manque de crédits attribués aux instituts médico-éducatifs (IME) et aux centres d'aide par le travail (CAT) des Côtes-d'Armor pour l'accueil des handicapés. Dans les Côtes-d'Armor, un nombre croissant de familles rencontre des difficultés pour trouver des places de CAT ou d'IME pour leurs enfants handicapés. Pour les

trois seuls IME, associations départementales des amis et parents d'enfants inadaptés des Côtes-d'Armor, 57 enfants sont en attente de places. Le besoin est tout aussi important pour l'accueil des adultes handicapés en CAT dans ce département. Par ailleurs, il faut noter que toutes les structures costarmoricaines d'accueil des handicapés comptent plus d'handicapés que le nombre de places réellement budgétisées ne le permet. En dépit de l'efficacité et du professionnalisme des éducateurs spécialisés, il convient d'admettre que ces centres ne disposent plus de moyens suffisants tant en personnel qu'en locaux pour assumer leur rôle. Habituellement, dès le mois de février, l'administration prenait des décisions en matière d'attribution de place. A ce jour, il apparaît qu'aucune décision n'a encore été prise. Cette situation suscite de très vives inquiétudes chez les familles directement concernées par ce problème. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet et lui préciser quels seront les crédits qui seront alloués pour le département des Côtes-d'Armor pour permettre aux CAT et aux IME de répondre aux attentes des handicapés dans les Côtes-d'Armor.

*Hôpitaux et cliniques  
(hôpital Chastaingt – financement –  
perspectives – Limoges)*

1152. – 19 juin 1996. – **M. Alain Marsaud** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur la situation de l'hôpital Chastaingt du CHU de Limoges. Dans le cadre de l'ouverture en juin 1996 du programme d'humanisation des lits de long séjour qui concernera 135 lits dont 84 nouveaux, l'établissement hospitalier a formulé une demande afin d'obtenir la création de 39 postes supplémentaires. Les effectifs et les crédits correspondants – soit 4,4 MF pour six mois en 1996 – ont été demandés sur le budget pour 1996. Or, il semblerait que la DDASS ne dispose que de 1,4 MF pour 1996 et que, tout état de cause, les besoins budgétaires en année pleine ne pourront être atteints en 1997. Compte tenu de cette situation, il lui a récemment proposé une solution qui consiste à annuler l'effet dit de « déport » des accords Durieux-Durafour pour 1996 et 1997. Ces crédits s'élèveraient en effet pour le CHU de Limoges à 3 MF pour 1996 et 3,8 MF pour 1997. Si cette solution est retenue pour le CHU de Limoges à titre exceptionnel, l'établissement pourrait disposer des crédits nécessaires à l'ouverture de l'hôpital Chastaingt en dégageant ainsi pour 1996 4,4 MF de crédits et pour 1997 8,2 MF correspondant à la reconduction des crédits précédents pour 4,4 MF et à la non-reprise de l'effet déport de l'année pour 3,8 MF. Cette mesure aurait le mérite de remédier au déséquilibre structurel du budget du CHU de Limoges, qui présente une sous-dotation de 17 p. 100 par rapport à la moyenne nationale des CHU. Aussi, lui serait-il reconnaissant de bien vouloir lui confirmer que cette solution sera mise en œuvre.

*Pharmacie  
(officines – création – réglementation)*

1153. – 19 juin 1996. – **M. Bernard Murat** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale** sur le problème de la rigidité des critères d'ouverture des officines de pharmacie, définis par l'article L. 571 du code de la santé publique. Une pétition a recueilli 2 000 signatures à Brive pour la réouverture de la pharmacie du quartier du Prieur, qui comporte notamment une école, une résidence de personnes âgées, une cité universitaire et une usine. Cette officine a été fermée en 1991 car l'autorisation préfectorale dérogatoire a été annulée par le juge administratif, le critère de population à remplir pour pouvoir créer une pharmacie n'étant pas respecté. Il n'est pas question de donner une appréciation sur une décision de justice. Mais en tant que député d'un département où la désertification des zones rurales pose des problèmes, et en tant que maire d'une ville où il est sou-

cieux de maintenir des structures économiques et sociales dans les quartiers défavorisés, il souhaite que soient ajoutés aux critères actuels à remplir pour pouvoir ouvrir une officine de pharmacie d'autres critères liés à l'aménagement du territoire urbain et rural. Compte tenu de la position qu'il a prise lors du 49<sup>e</sup> congrès des pharmaciens de France à Mandelieu, en reconnaissant notamment la situation critique de certaines pharmacies, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement va prendre dans ce domaine.

*Spectacles  
(politique et réglementation – agents artistiques –  
exercice de la profession)*

1154. – 19 juin 1996. – **M. Christian Vanneste** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre de la culture** sur la profession des agents artistiques et notamment sur la concurrence déloyale que ceux-ci subissent de la part des entrepreneurs de spectacles en raison de l'imprécision de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles. En effet, cette ordonnance semble avoir été mal définie et ne permet pas de mettre en évidence les missions respectives de ces deux professions, ni leurs statuts. Par ailleurs, ces deux professions dépendent d'autorités de tutelles différentes : ministère du travail pour les agents artistiques, ministère de la culture pour les entrepreneurs de spectacle. De cette situation découle un chevauchement de responsabilités et d'obligations des uns et des autres. Cette confusion a permis en outre à une forte économie souterraine de se développer qui, outre qu'elle nuit aux finances publiques, désorganise la profession d'agent artistique qui subit une concurrence déloyale de la part des entrepreneurs de spectacle et qui voit ses compétences de plus en plus rognées. Le regroupement sous une seule autorité de tutelle de l'administration publique de ces deux professions permettrait à l'avenir de solutionner ces problèmes. Des consultations sont actuellement en cours avec les différentes parties concernées afin de parvenir à une remise à plat de cette ordonnance d'ici au 30 juin prochain. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en vue de sauvegarder la profession d'agent artistique.

*Logement  
(politique du logement –  
aides de l'Etat – perspectives)*

1155. – 19 juin 1996. – **M. Jean-Luc Warsmann** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur la situation très préoccupante du bâtiment. En effet, le constat des diminutions que subissent les professionnels du bâtiment et des travaux publics est alarmant. De nombreux professionnels ont manifesté le 14 juin dernier. Il faut notamment souligner la diminution des emplois, avec 140 000 emplois en moins de 1990 à 1995, les régulations budgétaires, avec 8 milliards de francs en moins en 1995, par rapport au budget voté par le Parlement, ainsi que la diminution des prix dans la commande publique, avec une baisse de plus de 8 p. 100 par an en francs courants. Par ailleurs, face à ce constat, les prévisions ne sont pas encourageantes. Près de 30 000 suppressions d'emplois sont prévues pour 1996. Les aides à la personne seraient amputées de 3 milliards de francs, le 1 p. 100 logement et les aides à la pierre subiraient le même sort. Il lui demande donc de lui préciser quel est l'avenir des prêts locatifs aidés en faveur du logement très social ; quel est l'avenir des prêts locatifs aidés et des prêts Palulos destinés à la réhabilitation. Par ailleurs, il aimerait savoir si l'extension temporaire du prêt à taux zéro sera reconduite pour les logements anciens avec peu de travaux. Enfin, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend maintenir les crédits publics et dans quelle mesure les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent être assurées de l'engagement et du soutien de son ministère en leur faveur.







